

Conseil de Communauté

Compte-rendu succinct

**Séance du Mercredi 10 Novembre 2021
qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs**

Visé par :
Le Directeur de l'Administration Générale
Jean-Philippe DEMILLIER

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 10 Novembre 2021 à la CCIT. Il a débuté à 18H30 sous la présidence de M. Nicolas BODIN, 2^{ème} Vice-Président. Dans une première partie de réunion (18H30-20H15), l'activité et les projets de trois structures partenaires ont été présentés aux Conseillers Communautaires :

- Service Départemental d'Incendie et de Secours : Présentation par Monsieur le Contrôleur Général Stéphane BEAUDOUX,
- Association Mission Locale (MILO) du bassin d'emploi de Besançon : Présentation par Monsieur le Président Didier PAINEAU et Monsieur le Directeur Thierry GRANDMOTTET,
- Conseil de Développement Participatif (CDP) : Présentation par Madame et Monsieur les co-présidents, Véronique GAMBA et Albert DEPIERRE.

Puis, dans une seconde partie de réunion, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, et après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

R.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 07/10/2021

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Sébastien COUDRY comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 07/10/2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

↳ R.32 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté Urbaine du Grand Besançon concernant les exercices 2012 et suivants

Le Conseil de Communauté prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bourgogne Franche-Comté sur la gestion de la Communauté urbaine du Grand Besançon concernant les exercices 2012 et suivants.

↳ R.33 - Taxe d'aménagement : fixation des taux et exonérations – Modalités de reversement aux communes

A la majorité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté :

- valide la répartition de l'affectation du produit des amendes de police,
- décide d'un taux de droit commun pour la taxe d'aménagement uniformisé à 5 % sur l'ensemble du territoire de GBM à compter du 1^{er} janvier 2022, à l'exception des secteurs dans lesquels un taux majoré est mis en place,
- fixe la valeur forfaitaire de l'assiette d'imposition pour les aires de stationnement non comprises dans la surface visée à l'article L. 331-10 à hauteur de 4 000 €,
- maintient les exonérations facultatives de taxe d'aménagement :
 - Des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1^{er} de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2^o de l'article L. 331-7 (1^{er} de l'article L331-9 du code de l'urbanisme),
 - Dans la limite de 50 % de leur surface, des abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable (8^o de l'article L331-9 du code de l'urbanisme),
- décide du principe d'un reversement du produit de taxe d'aménagement aux communes à hauteur de 70 %, pour les taxes d'aménagement perçues par GBM à compter du 1^{er} janvier 2022 (y compris pour des permis de construire antérieurs à cette date),
- maintient une gestion au cas par cas destinée à prendre en compte le besoin de financement d'équipements publics à réaliser par GBM dans le cadre d'opérations d'aménagement et de constructions, et étendue aux opérations ponctuelles de voiries en ZAE liées aux projets de création et d'extension d'activités économiques, selon les modalités précisées en annexe 2 du rapport,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions relatives aux modalités de reversement du produit de taxe d'aménagement avec les communes concernées par le dispositif de gestion au cas par cas, selon le modèle joint en annexe 2 du rapport,
- met en place un dispositif de solidarité intercommunale autorisant une dégressivité des fonds de concours versés par les communes selon les modalités définies dans le présent rapport, pour les opérations de requalification / création de voirie (au lieu des 50% actuels pour toutes les communes),
- instaure des fonds de concours à verser par les communes aux dépenses d'extension du réseau ENEDIS, avec application des taux dégressifs identiques à la requalification / création de voirie,
- active des fonds de concours à verser par les communes lorsqu'elles demandent des candélabres non standards présentant un surcoût (taux à 100 % du surcoût engendré comme pour les travaux de sur-qualité Voirie dans la limite de 50% du coût total de l'opération).

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 89

Contre : 20

Abstention : 3 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.34 - Service d'assurance pour Grand Besançon Métropole, la ville de Besançon, le SYBERT et l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté – Autorisation de signature du marché

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du résultat de la consultation,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les lots n° 1 et n° 6 (les autres lots relevant de la délégation permanente de l'assemblée délibérante en date du 27 mai 2021).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.35 - Dispositif de prise en charge des frais exposés par les élus de Grand Besançon Métropole dans le cadre du mandat local-Modalités de remboursement par la communauté urbaine des frais de garde et d'assistance

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités de remboursement des frais de garde et d'assistance à la charge des élus participant aux réunions visées ci-dessus ;
- valide le formulaire de remboursement proposé en pièce jointe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

↳ R.2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de la présentation des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R.3 - Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de la présentation des décisions de la Présidente prises dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville

↳ R.4 - SEM loge.GBM – rapport annuel des élus administrateurs- Année 2020

Mmes C. MICHEL, M. ETEVENARD, A. BENEDETTO, M. LEMERCIER et MM. P. ROUTHIER, LAROPPE, F. BAILLY (2), L. ALLAIN, et Y. POUJET élus intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2020 relatif à l'exploitation du réseau de distribution de gaz de Thoraie Boussières en 2020 par la société GRDF dans le cadre de la délégation de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cette société.

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

↳ R.5 - Concession de service public - distribution de gaz sur le territoire de GBM - GRDF - rapport 2020

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2020 relatif à l'exploitation du réseau de distribution de gaz de Grand Besançon Métropole en 2020 par la société GRDF dans le cadre de la délégation de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cette société.

↳ R.6 - Concession de service public - distribution de gaz des communes de Thoraie et Boussières - GRDF - rapport 2020

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2020 relatif à l'exploitation du réseau de distribution de gaz de Thoraie Boussières en 2020 par la société GRDF dans le cadre de la délégation de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cette société.

↳ R.7 - Concession de service public - distribution de chaleur sur la commune de Novillars - Territoire 25 - rapport 2020

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2020 relatif à l'exploitation du réseau de distribution de gaz de Grand Besançon Métropole en 2020 par la société GRDF dans le cadre de la délégation de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cette société.

↳ R.8 - Concession de service public-réseau de Chauffage Urbain de Planoise et des Hauts de Chazal-société Celsius-rapport 2020

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2020 relatif à l'exploitation du réseau de chaleur urbain en 2020 par la société CELSIUS, dans le cadre de la délégation de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cette société.

↳ R.9 - Réseau de chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal / Extension du réseau de chaleur vers la Zone Activité Lafayette - raccordement du centre de Soins et d'Hébergement Jacques Weinman

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le projet d'extension du chauffage urbain,
- autorise la Présidente ou son représentant à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après mise en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète des prestations, ceci dans la limite des crédits inscrits au(x) budget(s), étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation du marché supérieure à 5%, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,
- autorise la Présidente ou son représentant à solliciter des aides financières auprès de l'ADEME ou tout autre organisme public.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.10 - Démarche Bâtiments Durables en Bourgogne Franche-Comté – adhésion à l'association TERRAGILIS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de Grand Besançon Métropole à l'association Terragilis pour un montant d'adhésion annuelle de 2 500 € par an,
- autorise Mme la Présidente ou son représentant à signer le formulaire d'adhésion,
- désigne un représentant pour siéger dans le collège maîtrise d'ouvrage.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.11 - Expérimentation de collecte de biodéchets alimentaires ménagers et assimilés sur un secteur du centre-ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la proposition d'expérimenter la collecte en mode doux des biodéchets en point d'apport volontaire mobile sur le secteur de la place Pasteur à Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.12 - Fonds « Centres de village » - Actualisation du critère de richesse

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'actualisation du critère de richesse qui sert de base au calcul des aides financières allouées aux communes dans le cadre du fonds « Centres de village ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.13 - Fonds "Centres de village" - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Deluz

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours de 5 858 € à la commune de Deluz pour la création d'un nouvel espace de jeux pour enfants,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

↳ R.14 - SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté – rapport de l'élue administrateur – Année 2020

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2020 de l'élue administrateur représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.15 - Gestion transitoire borne de recharge IRVE (Infrastructures de recharge pour véhicules électriques) Syded

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend position sur l'option 3 et engage sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022,
- le cas échéant, accepte le transfert de compétence « Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » au SYDED pour une durée maximum et réversible de 2 ans.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.16 - Subvention individuelle pour l'achat d'un vélo ou vélo cargo à assistance électrique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'opportunité de mise en œuvre de cette subvention aux particuliers selon les conditions fixées par la présente délibération

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.17 - Convention entre la Société JC DECAUX France et GBM pour la mise en œuvre d'un tarif combiné GINKO/Vélocité « Pack Avantages Ginko annuel »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention joint en annexe du programme,
- autorise Madame la Présidente ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.18 - Enfouissement de réseaux de distribution publique d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications – rues Bougney, Clémenceau et Querret à Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité,
- se prononce favorablement sur ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe « prévisionnelle » et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération,
- autorise Madame la Présidente à signer avec ORANGE les conventions particulières, option B, pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

↳ R.19 - Sem Sedia - Rapport des élus administrateurs - Année 2020

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2020 des élus administrateurs représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SEM Sedia.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.20 - SPL Territoire 25 - Rapport annuel de l'élue administrateur - Année 2020

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2020 de l'élue administrateur représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL Territoire 25.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.21 - Bilan de la concertation de la mise en comptabilité du PLU de Chemaudin-et-Vaux – Extension de la carrière

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le bilan de la concertation préalable nécessaire au projet d'extension de la carrière et de mise en compatibilité du PLU de l'ancienne commune de Chemaudin.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

↳ R.22 - Fonds d'aide Manifestations Sportives : attribution d'une subvention à l'Amicale Cycliste Bisontine

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 35 000€ à l'Amicale Cycliste Bisontine pour l'organisation d'une étape de la Coupe du Monde de cyclo-cross,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'Amicale Cycliste Bisontine.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

↳ R.23 - Convention pour la réalisation de l'animation autour des Paiements pour Services Environnementaux

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention pour la mise en œuvre du projet de « Paiements pour Services Environnementaux » par les partenaires de GBM,
- sollicite les aides auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents utiles à intervenir dans la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

↳ R.24 - SPL AER- Rapport de l' élu administrateur- Année 2020

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2020 de l' élu administrateur représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL AER.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.25 - SEM Aktya- Rapport des élus administrateurs- année 2020

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel 2020 des élus administrateurs représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SEM Aktya.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.26 - Participation d'AKTYA au Salon SIMI 2021

Mme Anne VIGNOT, MM. Gabriel BAULIEU, Nicolas BODIN, Benoît VUILLEMIN et Marcel FELT, conseillers intéressés ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de communauté :

- se prononce favorablement sur la convention avec AKTYA pour formaliser sa participation financière au côté de Grand Besançon Métropole au SIMI 2021,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 5

↳ R.27 - Participation de SEDIA aux salons SIMI 2021 et MIPIM 2022.

Mme Anne VIGNOT et M. Gabriel BAULIEU, conseillers intéressés ne prennent part ni au débat, ni au vote

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention avec SEDIA pour formaliser sa participation financière au côté de Grand Besançon Métropole au SIMI 2021 et au MIPIM 2022,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R.28 - CSP Camping de Besançon Chalezeule - Solidarité Doubs Handicap - Rapport annuel 2020.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2020 présenté par Solidarité Doubs Handicap, relatif à l'exploitation du Camping d'intérêt communautaire Besançon-Chalezeule, dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cet organisme.

↳ R.29 - Concession de service public: pépinières et hôtel d'entreprises- Boutique de Gestion- rapport annuel 2020.

Mme Julie CHETTOUH, élue intéressée, ne prend pas part au débat.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2020 présenté par BGE Franche-Comté relatif à l'exploitation des pépinières et de l'hôtel d'entreprises de Palente et de TEMIS Innovation, dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cet organisme.

↳ R.30 - Actions recherche et innovation- Fonds Régional pour l'Innovation (FRI)- Abondement 2021

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un abondement par Grand Besançon Métropole au Fonds Régional pour l'Innovation à hauteur de 100 000 € en 2021 ;
- se prononce favorablement sur l'avenant 2 à la convention relative au Fonds Régional pour l'Innovation 2018-2021 joint en annexe ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ledit avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.31 - Avis sur les dérogations au repos dominical des salariés du commerce de la branche automobile pour l'année 2022.

A la majorité, le Conseil de Communauté donne un avis favorable sur le nombre de dérogations d'ouvertures dominicales pour 2022 concernant le commerce de détail et la branche horlogère.

Rapport adopté à la majorité:

Pour : 95 Contre : 16 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Conseil de communauté

Séance du 10 novembre 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Chambre de commerce et d'industrie du Doubs, 46 avenue Villarceau, 25000 BESANCON, sous la présidence de Mr Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports :

1,32,33,34,35,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31

La séance est ouverte à 20h15 et levée à 23h10.

Etaient présents : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mr Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'au point 32), M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUKHIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZÉHAF, **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC-ANSART **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalèze** : M. René BLAISON **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chatillon-Le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGÉ **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Cussey-Sur-l'Ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Deluz** : Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY (jusqu'à la question 32) **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Flurans** : M. Dominique LHOMME (suppléant) **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSA **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD (jusqu'à la question 34) **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieille** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux** : M. Romain VIENET **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LÉOTARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Gennes** : M. Jean SIMONDON **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieille** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Sébastien COUDRY

Procurations de vote : M. Bernard LOUIS à M. Fabrice TAILLARD, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Patrick CORNE à Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe CREMER à M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Nadine DUSSAUCY à Mr Jean-Marc BOUSSET (à partir de la question 33), Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°33), Mme Lorine GAGLIOLO à M. Benoît CYPRIANI, Mme Françoise GALLIOU à M. Olivier LEGAIN, M. Michel JASSEY à M. Gilles ORY, M. Frank LAIDIÉ à M. Christophe LIME, Mme Martine LÉOTARD à M. Florent BAILLY, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, M. Yannick POUJET à M. Jean-Hugues ROUX, M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, Mme Anne VIGNOT à M. Nicolas BODIN, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR.

**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 10 novembre 2021

Salle des conférences de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Préambule - Présentation de trois structures partenaires	5
Présentation 1 - Service Départemental d'Incendie et de Secours, par Monsieur le Contrôleur Général Stéphane BEAUDOUX	5
Présentation 2 : Association Mission Locale (MILO) du bassin d'emploi de Besançon, par Monsieur le Président Didier PAINEAU et Monsieur le Directeur Thierry GRANDMOTTET	15
Présentation 3 : Conseil de Développement Participatif (CDP), par Madame et Monsieur les co-Présidents, Véronique GAMBA et Albert DEPIERRE	21
 Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	24
Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 07/10/2021	24
 Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics	26
Rapport n°32 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté Urbaine du Grand Besançon concernant les exercices 2012 et suivants	26
Rapport n°33 - Taxe d'aménagement : fixation des taux et exonérations - Modalités de reversement aux communes	32
Rapport n°34 - Service d'assurance pour Grand Besançon Métropole, la ville de Besançon, le SYBERT et l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Autorisation de signature du marché	51
Rapport n°35 - Dispositif de prise en charge des frais des élus de Grand Besançon Métropole dans le cadre de leur mandat local : modalités de remboursement par la communauté urbaine des frais de garde et d'assistance	51
 Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (suite)	51
Rapport n°2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	51
Rapport n°3 - État des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil	51
 Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de ville	52
Rapport n°4 - SEM loge.GBM - Rapport annuel des élus administrateurs - Année 2020	52
 Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable	52
Rapport n°5 - Concession de service public - Distribution de gaz sur le territoire de GBM - GRDF - Rapport 2020	52
Rapport n°6 - Concession de service public - Distribution de gaz des communes de Thoraize et Boussières - GRDF - Rapport 2020	52
Rapport n°7 - Concession de service public - Distribution de chaleur sur la commune de Novillars - SPL Territoire 25 - Rapport 2020	52
Rapport n°8 - Concession de service public - Réseau de chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Société CELSIUS - Rapport 2020	53

Rapport n°9 - Réseau de chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Extension du réseau de chaleur vers la Zone Activités Lafayette - Raccordement du Centre de Soins et d'Hébergement Jacques Weinman	54
Rapport n°10 - Démarche Bâtiments Durables en Bourgogne-Franche-Comté - Adhésion à l'association TERRAGILIS	54
Rapport n°11 - Expérimentation de collecte de biodéchets alimentaires ménagers et assimilés sur un secteur du centre-ville de Besançon	54
Rapport n°12 - Fonds « Centres de village » - Actualisation du critère de richesse	55
Rapport n°13 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Deluz	55
 Commission n° 05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures	 55
Rapport n°14 - SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté - Rapport de l'élue administrateur - Année 2020	55
Rapport n°15 - Gestion transitoire borne de recharge IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques) - SYDED	55
Rapport n°16 - Subvention individuelle pour l'achat d'un vélo ou vélo cargo à assistance électrique	55
Rapport n°17 - Convention entre la Société JC DECAUX France et GBM pour la mise en œuvre d'un tarif combiné GINKO/Vélocité « Pack Avantages Ginko annuel »	57
Rapport n°18 - Enfouissement de réseaux de distribution publique d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications - Rues Bougney, Clemenceau et Querret à Besançon	57
 Commission n° 06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations	 58
Rapport n°19 - SEM SEDIA - Rapport des élus administrateurs - Année 2020	58
Rapport n°20 - SPL Territoire 25 - Rapport annuel de l'élue administrateur - Année 2020	58
Rapport n°21 - Bilan de la concertation de la mise en compatibilité du PLU de Chemaudin-et-Vaux - Extension de la carrière	58
 Commission n° 07 : Proximité, santé, culture et sport	 58
Rapport n°22 - Fonds d'aide Manifestations Sportives - Attribution d'une subvention à l'Amicale Cycliste Bisontine	58
 Commission n° 08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement	 58
Rapport n°23 - Convention pour la réalisation de l'animation autour des Paiements pour Services Environnementaux	58
 Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique	 59
Rapport n°24 - SPL AER - Rapport de l' élu administrateur - Année 2020	59
Rapport n°25 - SEM AKTYA - Rapport des élus administrateurs - Année 2020	59
Rapport n°26 - Participation d'AKTYA au salon SIMI 2021	59

Rapport n°27 - Participation de SEDIA au salon SIMI 2021 et MIPIM 2022 _____	59
Rapport n°28 - CSP Camping Besançon-Chalezeule - Solidarité Doubs Handicap Rapport annuel 2020 _____	59
Rapport n°29 - Concession de Service Public : pépinières et hôtel d'entreprises - Boutique de Gestion - Rapport annuel 2020 _____	59
Rapport n°30 - Actions recherche et innovation - Fonds Régional pour l'Innovation (FRI) - Abondement 2021 _____	59
Rapport n°31 - Avis sur les Dérogations au repos dominical des salariés du commerce pour l'année 2022 _____	59

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Conseil de Communauté Séance du jeudi 10 novembre 2021

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Nicolas BODIN, 2^e Vice-Président de Grand Besançon Métropole, puis de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de Grand Besançon Métropole à son arrivée.

La séance est ouverte à 18h30 et levée à 23h10.

Préambule - Présentation de trois structures partenaires

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Mesdames et messieurs, je vous propose que nous débutions nos travaux. Comme vous l'aurez remarqué, je remplace très exceptionnellement Anne VIGNOT qui est absente pour des raisons personnelles. Le 1^{er} Vice-Président est retenu à Paris par la CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial), mais il nous rejoindra en cours de soirée, notamment sur le débat assez important concernant la taxe d'aménagement que beaucoup d'entre vous attendent.

C'est un Conseil particulier. Vous savez que jusqu'à présent, nous faisons un Conseil par an dédié aux différentes structures. Ce Conseil était parfois un peu long. Nous avons donc préféré le diviser en quatre parties. Désormais, les structures seront présentées une année sur deux. Dans une même année, elles seront divisées en deux sessions, une session en novembre et une autre en mai. En revanche, sur ces 17 structures, vous avez bien dans les différents rapports un compte rendu de leur activité pour l'année 2020. Nous allons particulièrement étudier trois structures ce soir. Nous commencerons par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en présence du Colonel BEAUDOUX. Nous passerons ensuite à la Mission Locale (MILO) avec son président Didier PAINEAU, puis au Conseil de Développement Participatif (CDP) avec ses deux co-présidents.

Je cède immédiatement la parole à Catherine BARTHELET, la représentante de GBM au SDIS. Nous enchaînerons ensuite. L'objectif est que nous passions une vingtaine de minutes par structure pour que l'ensemble dure environ une heure. Nous aborderons ensuite véritablement le Conseil Communautaire.

Présentation 1 - Service Départemental d'Incendie et de Secours, par Monsieur le Contrôleur Général Stéphane BEAUDOUX

Mme BARTHELET.- Merci beaucoup, Nicolas. Avant de laisser la parole à Monsieur BEAUDOUX, le Contrôleur Général du SDIS, je souhaiterais dès à présent le remercier pour le très bon accueil qu'il m'a réservé en ce début de mandat du SDIS et saluer l'engagement sans faille de la Présidente du Département au sein de cette structure qu'elle préside également. Nous y travaillons en bonne intelligence, dans une ambiance sereine. Il me semble que c'est le moins que l'on puisse faire, si je puis me permettre l'expression, vu l'engagement très largement volontaire de toutes les femmes et de tous les hommes sapeurs-pompiers qui y siègent. Les élus sont régulièrement associés lors des cérémonies.

Je souhaite dire devant vous tous que nous rencontrons dans ces lieux des parcours tout simplement exceptionnels, brillants et un dévouement exemplaire. D'ailleurs, récemment, Monsieur BEAUDOUX a reçu lui-même les insignes de Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur. Pas plus tard que samedi, nous avons salué ensemble le parcours exceptionnel du médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) Laure-Estelle PILLER qui a reçu l'insigne de Chevalier de l'ordre national du Mérite. Cette vice-présidence me permet donc de participer au Bureau et au CA du SDIS.

J'ai l'honneur aussi de présider la Commission d'Appels d'Offres par délégation de la Présidente, ce qui a nécessité pour ma part une petite formation accélérée, notamment grâce – ou à cause – des nombreux acronymes employés quotidiennement dans cette structure. Comme vous vous en doutez, au SDIS, on n'achète pas des camions ou des voitures, mais on achète des VPS (Véhicules de Premiers Soins), des VIRT (Véhicules d'Intervention et Risques Technologiques). Bien sûr, il en va de même pour absolument tous les équipements très particuliers dont les pompiers ont besoin. Monsieur BEAUDOUX va vous présenter de manière exhaustive les missions du SDIS, son fonctionnement. Ce temps paraît nécessaire, puisqu'effectivement, c'est la première fois que nous faisons cet exercice avec les nouveaux élus. Bien évidemment, nous resterons disponibles ce soir et pour la suite pour d'autres questions à l'issue de la présentation.

Vous verrez que seront abordés aussi dans ce PowerPoint les sujets d'actualité comme l'implication exemplaire et majeure du SDIS vis-à-vis de la crise sanitaire qui perdure. Il y aura aussi un sujet que nous avons déjà évoqué dans cette structure, à savoir les enjeux importants de l'augmentation de l'activité opérationnelle induite par la carence des transporteurs privés, sujet dont nous avons déjà parlé et qui continue à nous faire parfois un peu peur en termes de mobilisation de moyens. Bien entendu, j'associe à mes propos Fabrice TAILLARD ici présent, qui représente également GBM au sein de la structure et qui est lui aussi très impliqué au sein de cette structure, à la Commission d'Appels d'Offres avec moi entre autres. Merci beaucoup, Monsieur le Contrôleur.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Monsieur BEAUDOUX, vous avez la parole pour une présentation très attendue par les maires. Je tiens déjà à vous remercier de votre présence. Le SDIS est un service particulièrement apprécié par tous les Doubiens et tous les Grands Bisontins.

Une présentation est projetée en séance.

M. BEAUDOUX.- Merci beaucoup, Monsieur le Président de séance. Mesdames et messieurs, je vous remercie de m'avoir invité ce soir pour vous présenter le SDIS. Je suis le Contrôleur général chef du corps départemental des sapeurs-pompiers du Doubs, donc Directeur départemental des services d'incendie et de secours. Comme je sais qu'il y a de nombreux nouveaux élus dans les différentes assemblées, j'ai fait le choix cette année de vous présenter le SDIS de manière un peu plus classique, plutôt que de faire simplement un bilan d'activité pour vous donner une vision un peu plus globale de qui nous sommes. Vous avez d'abord le positionnement du SDIS dans son environnement national. Vous savez qu'au niveau du concept national de sécurité et de défense issu du Livre blanc, dont vous connaissez au moins l'existence, aux côtés des moyens militaires, diplomatiques et économiques pour lutter contre les risques et menaces, sont identifiées les forces de sécurité intérieure. Elles sont sous l'autorité du ministère de l'Intérieur.

Parmi ces forces de sécurité intérieure, on trouve les forces de sécurité publique (la police, la gendarmerie ou encore d'autres forces spécialisées) et les forces de sécurité civile et de gestion des crises auxquelles nous sommes rattachées, puisque nous sommes le principal en matière de sécurité civile et de gestion des crises. Que signifie le terme « sécurité civile » ? Je ne vais pas vous répéter la définition qui est écrite. C'est un concept très français que vous ne retrouverez pas ailleurs. On parle souvent dans d'autres pays, en fonction des sujets de discussion, de protection civile, de défense civile. Le concept français de sécurité civile consiste tout simplement à avoir fusionné les deux, c'est-à-dire que la sécurité civile rassemble à la fois la protection civile (la protection des populations au quotidien ou en cas de crise) et la défense civile (la protection des populations et des biens en cas de guerre ou de menace terroriste particulière).

Les SDIS sont les principaux acteurs de la sécurité civile au niveau national, avec un statut particulier, partagé entre l'État et les collectivités territoriales. En termes d'histoire, nous avons en France un historique très particulier des sapeurs-pompiers par rapport à d'autres pays européens ou dans le monde. En effet, les sapeurs-pompiers en France sont les héritiers de la garde nationale non pas actuelle, mais de la garde nationale créée par le pouvoir révolutionnaire en 1789 et qui a perduré à plusieurs régimes. Ceci explique, puisque les sapeurs-pompiers étaient intégrés dans la garde nationale, que nous portions encore aujourd'hui une tenue militaire, alors que nous n'avons pas un statut militaire, mais un statut civil, et que nous ayons été armés jusqu'en 1925 pour les dernières unités désarmées.

C'est surtout ce qui explique le modèle de sécurité civile français où globalement, le citoyen porte secours au citoyen. En effet, vous verrez qu'une grande majorité de nos effectifs dans les SDIS ne sont pas des professionnels du secours, mais des engagés citoyens qui viennent nous rejoindre. Les sapeurs-pompiers professionnels ont été créés progressivement à un moment où la pression professionnelle et la pression des tâches administratives et techniques était de plus en plus grande. Néanmoins, à l'origine, tous les sapeurs-pompiers étaient volontaires, des citoyens engagés, le terme de « sapeur-pompier volontaire » n'existant pas à l'époque.

Qu'est-ce que le SDIS ? On entend souvent, pas forcément les élus, parce que vous avez quand même une petite connaissance par le biais des contributions, mais les administrés dire « le SDIS (pompiers) est un service de la préfecture » ou « c'est un satellite du Département ». Ce n'est ni l'un ni l'autre. C'est un établissement public disposant de l'autonomie juridique et financière. J'aime dire que c'est finalement l'établissement public de toutes les collectivités, quel que soit le SDIS, mais en l'occurrence, pour le SDIS 25, de toutes les collectivités doubiennes. Comme c'est un établissement public, il dispose d'un Conseil d'Administration présidé de droit par la présidente du Conseil Départemental, le législateur ayant voulu faire du Département le chef de file des SDIS. En effet, parmi les collectivités territoriales, il fallait quand même désigner un chef de file quelque part. Le Département l'est ainsi.

Nous avons par ailleurs une autorité opérationnelle qui est, par délégation du ministre, le préfet du Département. J'ai aussi une troisième autorité au-dessus de moi, un deuxième représentant du ministre de l'Intérieur, à savoir le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises basé place Beauvau à Paris. C'est donc une dyarchie, presque une triarchie au-dessus, au niveau de l'administration du service. Les tâches sont assez partagées au niveau de l'administration du service, puisque la présidente du Conseil d'Administration et le Conseil d'Administration en général sont chargés de la gestion administrative et financière de l'établissement public, alors que le Préfet n'a une compétence qu'exclusivement sur le corps métier des sapeurs-pompiers, c'est-à-dire l'opérationnel, et plus largement la prévision et la prévention.

Le SDIS dispose de personnels sapeurs-pompiers regroupés au sein du corps départemental des sapeurs-pompiers. Comme les militaires ont un service de santé des armées, nous avons un Service de Santé et de Secours Médical. Nous avons également des personnels en soutien administratif et technique, qui ne sont pas forcément sapeurs-pompiers. J'ai regroupé sur une diapositive des chiffres pour vous donner une idée de ce qu'est le SDIS. Ce sont plus de 3 100 agents. Vous voyez ce qui confirme ce que je viens de vous dire sur le citoyen engagé. Sur les 3 100 agents, nous avons plus de 2 600 sapeurs-pompiers volontaires, dont plus de 180 au SSSM. Nous sommes vraiment dans un concept d'engagés citoyens. Ces 2 600 sapeurs-pompiers volontaires ne sont pas des fonctionnaires à temps partiel. Ce ne sont pas non plus de simples collaborateurs du service public, mais ils ont le statut particulier d'engagé citoyen.

Ces pompiers volontaires sont épaulés par plus de 400 sapeurs-pompiers professionnels, fonctionnaires et non pas des militaires contrairement à ce que pensent certaines personnes, et par plus de 100 cadres administratifs et techniques, les cadres administratifs allant de la secrétaire au DRH. Quant au technique, cela peut aller du mécanicien jusqu'à l'ingénieur en transmission, ingénieur en bâtiment, ce que l'on retrouve aussi dans d'autres collectivités. Aux côtés des sapeurs-pompiers, nous avons une ressource particulièrement importante que sont les Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP), sections associatives dans nos casernes. Ces jeunes ont entre 12 et 16 ans. Nous en avons 400 sur le département, répartis en 19 sections. Être jeune sapeur-pompier est vraiment une formidable école de la vie. En effet, ils ont un entraînement, une formation à la fois au porter secours, à la lutte contre l'incendie, mais ils ont aussi de l'instruction civique, du sport. Ils sont surtout habitués à vivre en collectivité, ils connaissent un principe hiérarchique.

Je dis toujours qu'au-delà d'être un vivier particulièrement important pour recruter des sapeurs-pompiers volontaires par la suite, c'est vraiment une formidable école de la vie, y compris pour ceux qui ne deviendront pas sapeurs-pompiers volontaires plus tard. De plus, nous avons créé une réserve citoyenne de sapeurs-pompiers il y a à peu près deux ans. Nous avons constaté que nos anciens qui atteignaient la limite d'âge légal des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires et qui devaient nous quitter pour partir en retraite avaient un pincement au cœur et voulaient continuer à nous rendre service. Nous avons donc créé cette réserve citoyenne composée des anciens. Certes, ils n'ont absolument plus aucune activité opérationnelle, bien entendu, puisqu'ils n'ont plus le statut de sapeur-pompier, mais ils participent à nos cérémonies et ils nous rendent surtout de grands services logistiques.

Nous avons 74 implantations territoriales, plus de 623 véhicules motorisés. Les véhicules sont les boîtes à outils des pompiers. Comme nous avons des tâches multiples, nous sommes comme les plombiers ou les menuisiers, nous avons une boîte à outils en fonction du type d'intervention, cette boîte à outils étant un peu plus grosse, parce que nous avons un peu plus de matériels. Notre budget primitif 2021 s'élevait à 68 M€, dont 53 M€ en fonctionnement, mais j'y reviendrai. La force du SDIS est que nous avons un contrat opérationnel au sein du schéma départemental, d'analyse et de couverture des risques arrêté par le préfet. Ce contrat opérationnel nous contraint à être capables de mobiliser en moins de 10 minutes plus de 450 sapeurs-pompiers.

Le SDIS est vraiment aujourd'hui le seul service public capable de mobiliser autant de personnes en aussi peu de temps, ce qui est une vraie force. En tant que maires, vous savez que nous suivons l'activité des Établissements Recevant du Public (ERP) en termes de prévention des risques d'incendie et de panique. Le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) basé à La Clairière au niveau de l'état-major reçoit plus de 180 000 appels d'urgence par an. Cela ne veut pas dire que nous engageons des secours 180 000 fois, certains appels étant parfois aussi redirigés sur d'autres services. Cela étant, cela génère en moyenne plus de 37 000 opérations de secours, avec un pic en 2018. Nous portons secours à 30 000 victimes en moyenne chaque année. Vous voyez donc que c'est une activité assez intensive.

J'ajoute deux mots sur la contribution financière. J'ai évoqué la participation sur le budget de fonctionnement. Le Conseil Départemental (en bleu) participe majoritairement au budget de fonctionnement du SDIS. Ce n'est pas parce qu'il est chef de file, et vous voyez que dans les départements, l'histoire est diverse. Je vous ai dit précédemment que le législateur avait fait du Département le chef de file du SDIS, mais il existe encore aujourd'hui un certain nombre de départements où la collectivité territoriale qu'est le Département n'est pas le financeur principal, les communes et les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) étant les financeurs principaux. Le Conseil Départemental participe à hauteur de 26,7 M€. Les communes et les EPCI, dont fait partie GBM, complètent majoritairement le reste. GBM participe ainsi à hauteur de 8,5 M€ (contribution 2020).

Nous avons des recettes du CHU siège du SAMU (Service d'Aide Médicale d'Urgence), ce qui correspond essentiellement au remboursement des carences ambulancières, dont Madame BARTHELET a parlé, puisque cela devient un vrai souci. Chaque fois que le SAMU demande une ambulance de sapeurs-pompiers à la place d'un ambulancier privé, parce qu'il y a une carence d'ambulanciers privés disponibles, ce ne sont pas nos missions, mais nous les faisons et il y a une facturation forfaitaire faite au CHU.

Quant aux autres recettes, vous avez les recettes d'ordre, les facturations de prestations qui ne sont pas des interventions relevant des missions de service d'incendie et de secours. Je pense par exemple aux destructions de nids d'hyménoptères, aux déblocages de personnes coincées dans des ascenseurs (on ne facture pas à la personne coincée, mais à l'ascensoriste), aux services de sécurité faits à la demande d'un tiers, ce qui constitue une utilisation privative du service public. Par exemple, pour le Eurockéennes à Belfort, le service de sécurité est particulièrement important. Comme il s'agit d'une manifestation privée avec un droit d'entrée, ce n'est pas au contribuable de payer le service de sécurité, mais le SDIS du Territoire de Belfort le facture à l'organisateur. C'est la même chose quand cela se produit dans le Doubs.

Ce sont 7 EPCI au total qui ont la compétence en matière de versement de la contribution incendie. Les autres sont les communes qui versent directement. Nous avons aussi 329 communes qui versent leur participation au SDIS. Comme vous le voyez, quand je dis que le SDIS est l'établissement public des collectivités territoriales, c'est aussi vrai dans le financement, puisque nous ne voyons pas apparaître d'autres financements. S'agissant de l'organisation territoriale de l'État, vous avez des points rouges, la taille des points étant en fonction de l'importance du centre.

Vous voyez ainsi que nous avons un maillage territorial très serré. Cela nous permet de répondre à des sollicitations opérationnelles dans des délais très courts, de l'ordre de 10 minutes maximum en zone urbaine ou de 20 minutes en zone suburbaine/rurale, jusqu'à 25 minutes dans certaines zones un peu plus éloignées.

Pour certains sapeurs-pompiers en garde postée sur les grandes agglomérations comme Besançon, le départ est immédiat. En revanche, dans les plus petites casernes, les sapeurs-pompiers volontaires sont en astreinte, à domicile ou ailleurs. Ils ont donc un délai très court (8 minutes) entre le moment où le bip les appelle et le moment où ils sortent en camion en tenue de pompier complète.

Comme vous le voyez, c'est particulièrement important pour les pompiers volontaires qui ont un lien à la patte lorsqu'ils sont d'astreinte. Cette présence territoriale nous permet aussi, au-delà d'une bonne distribution des secours, d'avoir un réservoir opérationnel en cas de crise, de tempête, de catastrophe, c'est-à-dire au-delà du quotidien. Il faut dire aussi qu'en zone rurale, c'est un lien social, puisque cela permet à des gens d'avoir un engagement citoyen. Les plus petites communes savent l'importance de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers qui participe à la vie de la commune. C'est vraiment important et un lien social dans chaque commune, particulièrement en zone rurale plus que sur des grosses villes comme Besançon.

Pour faire un petit zoom sur GBM, nous voyons apparaître les six centres d'incendie sur le territoire, dont :

- le Centre de Secours Principal (CSP) de Besançon-centre sur l'avenue Brûlard, en face du 19^e régiment du génie,
- le CSP de Besançon Est, beaucoup moins connu, situé dans une zone pas très visible sur la commune de Chalezeule, dans la zone où se trouve le bowling ;
- le Centre de secours de Saône-Mamirolle.

Nous avons également le Centre de Première Intervention Renforcé (CPIR) de Pouilley-les-Vignes qui est en pleine montée en puissance, puisque la croissance de l'activité depuis de très nombreuses fait que nous atteignons des seuils importants, et nous avons parfois du mal à répondre, en particulier sur les deux centres professionnalisés de Besançon. Nous essayons donc d'étendre la réponse en utilisant un peu plus les centres périphériques. Nous avons aussi les CPIR de Boussières et de Marchaux, le deuxième étant un peu plus éloigné, mais qui est complètement sur la défense de l'Agglomération bisontine.

Pour résumer, nos missions sont assez marquées. J'aurais tendance à dire que la protection des personnes, des biens et de l'environnement les résume finalement assez bien tout en étant vague. Qu'est-ce qui relève de la protection de l'environnement ? Lorsque l'on rencontre des difficultés à définir si quelque chose relève de nos missions ou non, nous regardons l'intérêt collectif, si c'est un intérêt collectif auquel il faut répondre ou si c'est un intérêt particulier, ce dernier ne faisant pas forcément partie de notre mission. Je ne voudrais pas créer de doute dans votre esprit. Quand je vous parlais de participations financières pour certaines interventions, le principe de la gratuité des secours est un vrai principe en France. Les secours sont gratuits. Quand je vous parlais d'interventions que nous faisons payer, ce sont bien des interventions qui ne sont pas des secours et qui ne relèvent pas de nos missions, ce qui est important.

En revanche, dans la loi Montagne, il est prévu que certains secours en montagne soient facturés, ce qui n'est pas le cas ici. De même, au titre de la loi sur l'eau, vous avez le principe pollueur payeur où l'on peut facturer notre intervention dans certains cas. Néanmoins, ce sont certains cas très limités. Le principe de gratuité des secours est important. Notre cœur de métier est la prévention des risques, leur prévision et les opérations. Il est important de savoir que la partie prévention et prévision est un peu la face cachée de l'iceberg, parce que souvent, lorsque l'on parle des sapeurs-pompiers aux gens, ils pensent tout de suite aux opérations de secours.

Cela étant, les opérations de secours ne sont finalement qu'une petite partie de notre activité au quotidien. Je pense notamment à la prévention que les maires connaissent bien dans les établissements recevant du public, mais c'est aussi la participation à la planification, notamment la planification ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) avec la préfecture. Il y a donc un travail en amont de l'opération particulièrement important.

Les sapeurs-pompiers sont des techniciens assez généralistes du risque, en particulier les pompiers français, puisque notre panoplie de compétences opérationnelles est beaucoup plus large que dans certains autres pays, ce qui n'est pas sans créer des problèmes.

De plus, nous avons aussi des sapeurs-pompiers spécialistes opérationnels avec plusieurs équipes dans le département, notamment :

- les spécialistes en intervention aquatique et subaquatique (plongeurs et sauveteurs en eaux vives),
- les secours en milieux périlleux ou en montagne, que ce soit en milieux naturels ou artificiels (immeuble, éolienne).

Nous avons également :

- des spécialistes du risque technologique lorsque nous sommes en présence par exemple d'une fuite ou d'un accident avec des produits chimiques ou radioactifs, ou des résidus biologiques.
- des spécialistes en sauvetage déblaiement qui interviennent en cas d'effondrement d'immeuble ou de tranchée pour rechercher des victimes,
- des spécialistes cynotechniques (binômes chien/homme ou femme) qui interviennent lors des effondrements ou lors des recherches de personnes (nous intervenons d'ailleurs beaucoup à ce titre en appui de la police) ;
- des experts animaliers plus orientés dans ce département sur les animaux de ferme ; nous avons souvent des opérations de secours concernant des animaux de ferme, ce qui n'est pas vrai partout, puisque dans le département où j'étais, c'était plutôt des opérations concernant les NAC (nouveaux animaux de compagnie que sont les serpents, les mygales, etc.), ce que l'on trouve peu dans le département,
- les experts feux de forêt, qui partent en renfort des départements du sud l'été,
- des pilotes de drones, dont nous nous servons essentiellement en appui sur les opérations pour nous permettre d'avoir des vues un peu plus complètes des sites sur lesquels nous intervenons.

Les mêmes sapeurs-pompiers que vous croisez tous les jours sont, pour certains, membres des équipes spécialisées. Ce ne sont pas des équipes dédiées, qui n'ont que cette activité.

Je voulais faire un zoom sur notre activité opérationnelle. Comme je vous le disais, nous avons une progression très, très forte de l'activité opérationnelle. En 2021, nous sommes à plus de 37 871 opérations de secours, contre 29 500 en 2005. Nous avons connu une pause en 2020 avec le confinement. Les gens étant restés chez eux, nous avons eu moins de sollicitations de secours. Néanmoins, depuis les sorties de confinement, nous avons une hausse exponentielle. Les 37 871 opérations pour 2021 sont avec une petite extrapolation statistique d'ici la fin de l'année, mais vous voyez que notre activité continue de grimper. L'activité opérationnelle du SDIS a augmenté de 28 % en 17 ans, ce qui est énorme, parce que parallèlement, nous n'avons pas plus de sapeurs-pompiers volontaires, et nous avons même tendance à avoir une moindre disponibilité de leur part.

En effet, les évolutions sociétales font que les mentalités évoluent. Il y a 30 ans, un sapeur-pompier volontaire consacrait tout son temps libre aux sapeurs-pompiers. Il faut dire aussi qu'il y avait moins d'offres de loisirs. C'est normal, ce n'est pas une critique, mais un sapeur-pompier volontaire veut avoir aussi du temps avec sa famille, du temps pour faire du sport ou ses courses, etc. Ils sont donc beaucoup moins disponibles. Leur durée d'engagement est beaucoup plus faible que ce que nous avons connu dans le temps. Là encore, il y a plus de 30 ans, un sapeur-pompier volontaire rentrait jeune et partait à l'âge limite légal pour prendre sa « retraite ». Aujourd'hui, la durée moyenne d'engagement d'un sapeur-pompier volontaire est de 10 années, et cela reste une moyenne, certains restant sapeurs-pompiers volontaires 2 ou 3 ans et raccrochant le casque, parce que trouvant cela trop prenant. C'est donc un vrai souci.

Madame BARTHELET a évoqué les carences ambulancières. Lorsque les ambulances privées ne répondent pas dans leur cœur de métier, nous nous substituons à elles. Sachez que de 2012 à 2017, les carences ambulancières ont augmenté de 247 %, ce qui est énorme. C'est une pression opérationnelle très importante. Rien que sur l'année 2020, elles ont augmenté de 36 %. Il y a des causes à ces augmentations. Concernant l'augmentation de l'activité opérationnelle, nous avons les changements sociétaux. Nous sommes dans une société beaucoup plus individualiste que ce que nous avons connu par le passé, dans une société, beaucoup plus consumériste de service public. Il y a beaucoup moins de solidarité. Avant lorsque quelqu'un était légèrement blessé, son voisin l'emmenait à l'hôpital, alors qu'aujourd'hui, chacun se débrouille. Que fait-on dans ce cas-là ? On appelle les pompiers.

Il y a beaucoup plus de détresse sociale ; nous ne pouvons pas passer à côté de cela. Il y a également un vieillissement de la population avec parallèlement un maintien à domicile. Une population vieillissante et qui reste à domicile est aussi une population qui a plus d'accidents de santé (AVC, infarctus ou autres), d'où plus de sollicitations. Ayant évoqué le sujet, je vais vous donner quelques pistes pour comprendre pourquoi les ambulanciers privés ont des soucis pour remplir leur cœur de métier. Je ne leur jette surtout pas la pierre, mais la première cause est le manque de ressources humaines.

Aujourd'hui, le métier d'ambulancier salarié compte tenu des contraintes par rapport au traitement perçu en face n'est pas très attirant. De moins en moins de personnes se présentent dans les centres de formation infirmiers. La deuxième raison est le modèle économique qui n'est plus du tout viable pour eux, c'est-à-dire que lorsqu'ils participent à l'urgence préhospitalière, ce n'est plus du tout rentable pour eux. Dans leur cœur de métier, les transports programmés (dialyses, transports à l'hôpital) sont rentables pour eux, mais pour l'urgence préhospitalière, les forfaits sont faits de telle façon qu'ils perdent de l'argent. C'est pourquoi ils se désengagent pour faire autre chose.

De plus, il faut bien dire que c'est le détricotage hospitalier, les fermetures de service d'accueil d'urgence ou les SMUR (Services Mobiles d'Urgence et de Réanimation) faisant que les gens sont transportés beaucoup plus loin, les pompiers sont sollicités plus facilement. La démographie médicale fait que tout le monde n'arrivant pas forcément à avoir un médecin au bon moment, la solution reste de transporter à l'hôpital.

De plus, l'organisation des centres hospitaliers n'étant pas toujours la même, certaines organisations de centres hospitaliers favorisent l'activité des ambulanciers privés, ce qui nous soulage. C'est le cas du centre hospitalier Nord Franche-Comté qui est particulièrement bien organisé. D'ailleurs, sur le Nord Franche-Comté, nous n'avons absolument pas d'augmentation de carences ambulancières. J'ai pratiquement fini, Monsieur le Président. Vous preniez un risque en m'invitant, je suis très bavard.

S'agissant des autres activités, les SDIS, les sapeurs-pompiers du Doubs participent au titre de la solidarité internationale ou de la solidarité nationale, aux renforts nationaux et internationaux. Par exemple, tous les étés, nous avons des détachements qui partent dans le sud de la France en renfort pour lutter contre les gigantesques feux de forêt. Nous avons aussi chaque année des sapeurs-pompiers (plus des cadres) qui partent à l'étranger faire des formations ou en appui d'ingénierie. Certains sont partis au Liban, au Congo, au Chili, en Algérie, même en Birmanie à la demande du ministère de l'Intérieur ou du ministère des Affaires étrangères.

Il y a par ailleurs d'autres activités, mais je ne vais pas toutes les citer. Nous sommes engagés dans le SNU (Service National Universel). Dans le bilan qui date de la semaine passée, nous avons noté que les jeunes étaient très contents de leur accueil au sein du SDIS.

Nous avons plusieurs partenariats avec l'Université de Franche-Comté, notamment un développement qui commence à être très regardé au niveau national en matière d'intelligence artificielle pour faire de la prédiction des opérations, c'est-à-dire arriver à prédire à quel moment et à quel endroit nous serons sollicités pour telle intervention, ce dont nous nous servons déjà au quotidien. Nous avons aussi des partenariats avec les grandes écoles pour accueillir des stagiaires. Nous avons d'ailleurs en ce moment un polytechnicien chez nous. Nous avons récemment un élève directeur d'hôpital de l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP). Nous avons bien entendu un partenariat avec l'École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP). Vous devez forcément avoir des cas connus de nombreux accueils de collégiens en 3^e, des étudiants en médecine ou d'autres accueils.

Nous avons un partenariat tout nouveau et qui fonctionne très bien avec le ministère de la Justice, puisque nous accueillons les délinquants routiers en stage chez nous. Ce stage est à leurs frais, il se substitue à une peine en cas de grosse infraction. Bien entendu, il ne faut pas que ce soit un accident mortel. Nous les accueillons chez nous, nous leur faisons passer les premiers secours. Nous leur faisons surtout des démonstrations de secours routiers avec des désincarcérations de personnes, ce qui les marque. En tout cas, c'est une bonne manière aussi de participer à la sécurité routière pour nous.

Je voulais vous dire deux mots de la participation du SDIS dans la crise covid, celle-ci étant un problème de santé publique et non de secours. Pour autant, nous avons largement participé et nous continuons à beaucoup participer à lutter contre cette crise.

Le transport de victimes du covid a été notre cœur de métier. C'était essentiellement des personnes en détresse respiratoire. Notre service de santé a médicalisé l'hélicoptère de la Sécurité Civile, le Dragon 25 de Besançon-La Vèze pour faire des évacuations de patients covid en réanimation vers d'autres régions, voire vers d'autres pays. Nous avons fait beaucoup d'appuis sur les dépistages, en ingénierie sur les problématiques d'hygiène et de mesures barrières avec certains EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), l'Université et l'Éducation Nationale. Nous avons également appuyé l'État sur la cellule de soutien aux populations isolées.

Aujourd'hui, dans la phase de vaccination, nous avons fait beaucoup. Je ne vais pas tout citer, vous l'avez sous les yeux, mais nous avons fait un travail énorme qui nous a mobilisés et qui continue à nous mobiliser beaucoup de ressources. D'ailleurs, Besançon y participe aussi avec le vaccinodrome de Micropolis ouvert en mai et qui, en principe, fonctionnera au moins jusqu'au 31 décembre prochain. Voilà sur cette partie.

J'ajoute deux mots sur les enjeux du SDIS pour 2022. L'un de nos objectifs premiers est d'essayer d'enrayer l'activité opérationnelle, même si, comme vous vous en doutez, ce n'est pas facile, les causes étant exogènes au SDIS, puisque ce sont essentiellement des causes sociétales et des défaillances d'autres acteurs. Nous souhaitons :

- confirmer le volontariat au cœur des politiques de l'établissement public, c'est-à-dire la fidélisation du volontariat pour garder ce modèle spécifiquement français du citoyen qui porte secours au citoyen,
- anticiper les enjeux opérationnels de demain à travers la réduction d'activité et à travers aussi de nombreuses réformes que nous impose l'État (je n'entre pas dans le détail, parce que j'ai déjà beaucoup parlé),
- renforcer la sécurité de nos sapeurs-pompiers, notamment lors des violences (évolutions sociétales), les sapeurs-pompiers étant pratiquement tous les jours pris à partie, agressés, soit verbalement, soit physiquement.

On pense tout de suite aux violences urbaines, puisque l'on parle beaucoup de l'Agglomération de Montbéliard, et un peu moins de Planoise. Les violences du quotidien ne sont pas forcément les violences urbaines. Aujourd'hui, même dans une intervention basique, nous avons très rapidement des gens, des victimes ou l'entourage de victimes qui agressent verbalement ou physiquement les sapeurs-pompiers, et cela va de l'agression verbale, du crachat, jusqu'aux menaces avec armes, ou autres.

Pour terminer, le cinquième objectif fixé par le Conseil d'Administration est de poursuivre sa politique immobilière, notamment pour donner un outil d'activité adapté, surtout pour fidéliser le volontariat. Aujourd'hui, s'agissant des jeunes qui veulent devenir sapeurs-pompiers, nous n'attrapons pas les mouches avec du vinaigre. Ce n'était pas toujours le cas avant, mais les jeunes – là encore, ce n'est pas une critique – demandent un minimum d'équipement pour s'engager et pour rester engagés. Voilà sur cette présentation. Je suis désolé d'avoir été bavard. Le pire est que je savais que je le serais. Je suis disponible pour répondre à vos questions.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Vous avez été exhaustif. Je vous donne la parole si vous avez des questions. Pour ma part, j'ai deux questions. La première concerne le vaccinodrome. Étant donné les annonces du président de la République hier soir, je suppose qu'il sera prorogé au-delà du 31 décembre. Deuxièmement, suite au covid, j'ai l'impression qu'il y a une dégradation du comportement routier des Bisontins ou Grands Bisontins. Est-ce une impression, ou le constatez-vous également ?

M. BEAUDOUX.- Concernant le covid, les annonces du président de la République hier ont fait littéralement exploser aujourd'hui le standard, non pas de notre CODIS, mais du centre d'appels qui gère les rendez-vous sur Micropolis. Nous sommes passés aujourd'hui à plus de 700 demandes, contre 350 hier. Effectivement, visiblement, une bonne partie de la population a l'intention de bénéficier de cette dose de rappel. Pour tout vous dire, ma présence à cette réunion ce soir fait que je n'ai pas pu être à la réunion avec le préfet qui se tenait juste avant et qui devait décider. Mon adjoint me représente à cette réunion. Je ne sais pas s'il est sorti, mais en tout cas, il ne m'a pas encore envoyé de message m'indiquant l'éventuelle fermeture du centre de Micropolis.

Il y a également une problématique pour la Société d'Économie Mixte (SEM) Micropolis de récupérer les locaux pour son activité commerciale. Quoi qu'il arrive, si le centre de Micropolis devait être fermé après le 31 décembre, il y aurait forcément une substitution avec un autre centre peut-être un peu moins important. Je vous rappelle que l'objectif avec Micropolis était d'atteindre 2 000 injections/jour. Nous avons eu un pic avec plus de 2 000 injections/jour lorsque le président de la République avait fait sa première annonce, mais c'est très vite retombé. Certains d'entre vous y sont peut-être allés, mais en termes de volume, il n'est plus justifié d'avoir une organisation aussi importante. Même si le volume de vaccinations remonte suite aux annonces d'hier, il n'atteindra très probablement jamais 2 000 vaccinations/jour.

Vous avez vu les chiffres, la gestion de ce centre représente un énorme travail, et nous ne sommes pas seuls. De nombreuses collectivités, dont le Grand Besançon et la Ville de Besançon, ont participé. Ce ne sont pas que les pompiers qui sont dans ce centre.

Pour répondre à votre deuxième question, je n'ai pas vraiment de légitimité. Ce serait plus à un policier ou à un gendarme de répondre, mais comme tout le monde, je suis un usager de la route tous les matins. Je vois aussi les statistiques opérationnelles des secours routiers. Oui, pour ne rien vous cacher, et c'est notre nette impression, à la faveur de la période de confinement longue, une partie de la population a pris de très mauvaises habitudes. Je ne vous cache pas que je prends la N83 tous les matins pour rejoindre l'état-major. Certes, c'est très tôt, il n'y a pas forcément la crainte du gendarme à cette heure-là, mais je suis surpris par les gens qui doublent sur les lignes continues, les zébras. De plus, il est vrai que nous avons procédé à plus d'opérations de secours routiers.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des questions, des interventions, des remarques ? Vous avez toutes les réponses à vos questions.

M. ALLAIN.- J'ai une question concernant les autorisations de travaux pour les ERP. Pour certains d'entre nous, nous sommes des petites communes. Il y a donc peu d'ERP, mais il y en a quand même quelques-uns. Il y a souvent la problématique des travaux que l'on a le droit de faire dans nos ERP. J'aurais aimé avoir de temps en temps, en amont des travaux que l'on souhaite réaliser et des autorisations de travaux, l'aide ou l'appui des pompiers pour nous aider ou nous aiguiller dans les choix.

M. BEAUDOUX.- C'est tout à fait possible. D'ailleurs, figurait sur l'une des diapositives le conseil technique aux maires et aux chefs d'entreprise. Évidemment, cela peut être un gain de temps aussi plutôt que de partir dans une mauvaise direction. Si un maire se pose des questions, que ce soit en matière d'urbanisme, de défense contre l'incendie, puisque cela vous concerne au premier chef, n'hésitez pas à nous contacter. Je vous ferai passer un certain nombre de courriels ou de numéros de téléphone en fonction des domaines pour que vous puissiez contacter la bonne personne. C'est avec plaisir que nous vous aiderons.

M. GUYEN.- Bonsoir. Je n'ai pas entendu dans votre communication la présentation qui peut intéresser les maires concernant Smartemis.

M. BEAUDOUX.- C'est vrai, vous avez raison.

M. GUYEN.- Vous pourriez peut-être expliquer ce que c'est et expliquer aux maires comment s'inscrire si cela les intéresse.

M. BEAUDOUX.- Comme je suis très bavard, je ne pouvais pas tout mettre. *Rires.* Effectivement, pour les maires, nous avons développé une application sur smartphone, application particulièrement intéressante au titre de votre pouvoir de police. Je ne l'ai pas précisé, mais les sapeurs-pompiers interviennent sous l'autorité des maires sur leur commune ou sous l'autorité du préfet lors de circonstances particulières. Cela étant, notre première autorité de police est le maire de la commune.

Nous avons développé assez récemment l'application Smartemis. Je ne sais plus si c'était avant ou après les municipales, mais nous avons écrit à chaque maire. Si c'était avant, certains maires ayant été renouvelés, nous devons le refaire. Nous avons écrit à chaque maire pour lui présenter l'application et l'encourager à prendre contact avec nous pour la télécharger.

Cette application vous permet d'être informés en temps réel de ce qu'il se passe sur votre commune. Évidemment, entre la maire de Besançon et le maire d'une toute petite commune, il n'y aura pas forcément le même niveau d'intervention, car si à chaque fois qu'une ambulance sort d'une caserne, on prévient la maire de Besançon, elle va très vite se lasser. En tout cas, cela vous permet en tant que maire de savoir ce qui se passe. C'est généré automatiquement en cas d'intervention sur votre commune. Cela vous permet aussi d'accéder au sein de l'application, et de suivre le déroulement des interventions. C'est donc particulièrement intéressant. Cela ne veut pas dire non plus que vous devez forcément vous rendre sur les lieux, mais en tout cas, cela vous permet d'être au courant de ce qui se passe sur votre commune.

Du coup, nous allons peut-être réécrire à tous les maires, ou à celles et ceux qui n'ont pas cette information. Je pensais que cela avait été fait, mais visiblement, ce n'est pas le cas. Pour vous, elle est quand même très intéressante.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Il y a une autre question de Daniel HUOT.

M. HUOT.- J'ai une question concernant la défense incendie. Ce problème ne concerne peut-être pas directement les pompiers, mais on consulte vos services pour avoir une prescription sur des protections incendie lorsqu'il y a des opérations d'urbanisme, de construction. J'ai été confronté, et je le suis encore aujourd'hui à une chose. Les réseaux d'eau qui ne sont plus du tout de notre responsabilité ne parviennent pas à répondre à la prescription que vous avez donnée pour cette demande d'urbanisme.

Dans les échanges que vous pouvez avoir à travers votre responsabilité, des choses risquent-elles d'évoluer ? En effet, nous sommes assez démunis par rapport à cela, puisque n'ayant pas la compétence réseaux, quand on n'a pas la possibilité de répondre à la prescription stricto sensu, soit on interdit la construction, soit la commune prend en charge des solutions avec des bâches à eau ou autres. Cela paraît un peu paradoxal que d'un côté, on ait la responsabilité de la défense incendie, et d'un autre, on n'a pas du tout la responsabilité sur les réseaux.

M. BEAUDOUX.- Absolument, vous avez raison. Ce sont deux compétences très différentes. D'ailleurs, si les maires et les intercommunalités le souhaitent, la défense incendie peut devenir une compétence de l'EPCI. Sur la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie), nous en avons parlé il y a peu de temps. Nous devons faire une nouvelle information aux maires suite aux élections. Ce dossier est pleinement d'actualité, puisqu'il y a eu un changement de réglementation. Cela a à la fois un côté positif pour les maires d'alléger les prescriptions, mais cela a mis une contrainte supplémentaire aux maires, puisqu'il leur est demandé de prévoir un schéma de la défense incendie sur leur commune. Or très peu d'entre eux dans le Doubs ont répondu à cette obligation.

Là encore, il y a la prescription ; quand il y a des cas particuliers par rapport à la topographie, l'environnement, etc., il y a la prescription, la règle, mais il y a toujours cette recherche de coller le plus possible tout en ménageant la règle, donc de conseiller quelque chose le plus approprié possible. En effet, on ne peut pas faire n'importe quoi. Sachez qu'en France, jusqu'à il y a quelques années, quand on pensait défense incendie, on pensait exclusivement réseaux d'eau sous pression, ce qui est de moins en moins vrai aujourd'hui. Le coût est faramineux, notamment en zone rurale, et de ce n'est pas la panacée non plus, parce que cela crée des difficultés.

Pour répondre à votre question, lorsque nous diffuserons les coordonnées des différents responsables au SDIS, je vous invite à le contacter pour votre cas d'espèce. Cela étant, nous ferons un rappel à tous sur la DECI. Il y a tellement d'autres choses que vous devez voir que vous n'avez pas forcément vu ce point particulier.

Mme BARTHELET.- Pour rappel, Nicolas, pour faire ce schéma, le Grand Besançon avait proposé un groupement de commandes pour les élus présents lors du mandat précédent. Il faudrait peut-être voir s'il ne serait pas nécessaire de relancer une opération avec les nouveaux élus, si certaines communes n'étaient pas aux normes. Il faudrait peut-être regarder ensemble s'il y a un besoin. C'est vrai que ce n'est pas évident de le faire seul, sans aucun accompagnement.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il d'autres questions ?

M. LIME.- S'agissant de l'interrogation de Daniel HUOT, nous nous étions posé la question du transfert de la compétence défense incendie à la Communauté Urbaine. Une majorité des élus avait refusé pour des raisons diverses. J'avais attiré l'attention, comme tu viens de le dire, concernant le fait que découper les choses ne rendrait pas simple un certain nombre de points. Même si l'on avait transféré la compétence, ce ne serait pas le budget Eau et Assainissement qui paierait, mais ce serait toujours soit le budget communal, soit celui de l'Agglomération qui paierait le surcoût lié à la défense incendie, tout particulièrement lorsque nous n'avons pas de besoin de renforcement. On peut conjuguer de temps en temps des propositions de renforcement dans le même temps lorsque l'on doit renforcer une alimentation en termes d'eau.

Or nous avons une particularité que tout le monde connaît, à savoir que les consommations d'eau ayant plutôt tendance à baisser, ce qui est une bonne chose environnementale, nous avons de moins en moins de consommateurs d'eau à l'issue, tout particulièrement dans les zones rurales, ce qui pose des problèmes d'équilibre. La discussion que nous avons eue il y a quelques années avec vos services avait permis d'alléger un peu certains éléments, parce que cela devenait ingérable pour nous d'une façon générale, et tout particulièrement pour les petites collectivités qui ne parvenaient plus à suivre ces éléments. Cela étant, il va peut-être falloir remettre ce dossier en discussion entre nous avec les nouveaux élus s'agissant de cette compétence.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il d'autres questions ? Merci, mon Colonel. Merci d'être venu. Merci d'avoir répondu à toutes nos questions. Nous allons poursuivre nos travaux. Nous remercions également Catherine BARTHELET de nous représenter au sein du SDIS. Vous connaissez l'attachement de l'ensemble des citoyens aux pompiers, catégorie socioprofessionnelle certainement la plus appréciée par l'ensemble des Français. Merci beaucoup.

M. BEAUDOUX.- Merci, Monsieur le Président. Je le redis, surtout, n'hésitez pas à nous solliciter. Nous vous ferons passer une liste de contacts. De plus, sur le site www.sdis25.fr, vous pouvez trouver aussi un certain nombre de contacts et de renseignements. Je rappelle que nous sommes par excellence un service au service des maires et des collectivités territoriales. Bonne soirée.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci beaucoup.

Applaudissements.

Présentation 2 : Association Mission Locale (MILO) du bassin d'emploi de Besançon, par Monsieur le Président Didier PAINEAU et Monsieur le Directeur Thierry GRANDMOTTET
--

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Nous poursuivons avec la Mission Locale représentée par son Président Didier PAINEAU et par son Directeur Thierry GRANDMOTTET. Vous avez une vingtaine de minutes. Si vous pouvez être un peu plus brefs, c'est mieux, mais je ne veux pas non plus vous mettre la pression. Je vous laisse la parole.

Une présentation est projetée en séance.

M. PAINEAU.- Merci. Je n'ai pas l'habitude d'être à cette place, mais ce n'est pas mal, je vous vois tous, c'est très bien. Je suis avec Thierry GRANDMOTTET, le Directeur de la Mission Locale. Je suis Président de la MILO de par votre mandat, puisque nous sommes six représentants de GBM à la Mission Locale, Nicolas BODIN, Sébastien COUDRY, Valérie DRUGE, Valérie MAILLARD et Jean-Pierre JANNIN. Je suis Président de la Mission Locale depuis novembre 2020. Sylvie WANLIN, qui est aussi dans cette assemblée, était présidente avant moi, de 2014 à 2020.

C'est une association, et comme toute association, elle a une gouvernance, donc un directeur salarié. La gouvernance est représentée par un bureau avec Valérie MAILLARD, la Maire de Vaire, qui en est la secrétaire. Nous avons deux vice-présidentes, Marie-Laure DALPHIN, conseillère départementale élue par le Département au sein de notre association, Laure THIEBAUT, vice-présidente de la Communauté de Communes du Doubs Baumoises, et Jean-Noël MARGUET, parrain de la Mission Locale et bénévole, ancien directeur de la Banque Populaire et qui représente Agir Franche-Comté.

Le Conseil d'Administration est composé de 19 personnes, avec des représentants des collectivités territoriales, des services de l'État, des représentants du monde économique, des syndicats patronaux et salariaux, et des représentants associatifs.

La cartographie vous montre que la MILO du bassin d'emploi de Besançon couvre un grand secteur composé de Grand Besançon Métropole, plus cinq autres communautés de communes que sont :

- le Doubs Baumois,
- Loue Lison,
- les Deux Vallées Vertes,
- Sancey-Belleherbe,
- le Val Marnaysien pour sa partie Doubs.

Le siège se situe rue Midol juste au-dessus de la gare, la nouvelle voie qui comporte une voie cyclable en sens unique et où l'on peut se garer pour aller à la gare, ce qui est pratique, puisqu'il y a plein de places de parking gratuites depuis peu de temps. Nous avons cinq permanences dans les QPV (Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville) à Planoise (deux permanences), au Clairs-Soleils, à Palente et à Montrapon.

Nous avons également des permanences en milieu rural. Le Doubs Baumois et Loue Lison nous proposent des locaux et elles nous permettent d'avoir des conseillères et des conseillers sur un temps assez long sur Baume-les-Dames et Ornans. Nous avons également une antenne où il y a une petite permanence à Belleherbe, à Quingey, Amancey et Saint-Vit, cette dernière antenne étant déjà en place avec le Val Saint-Vitois avant qu'il rejoigne GBM. Il faut savoir aussi que comme le Grand Besançon, le Doubs Baumois et Loue Lison participent à hauteur de 1 €/habitant au budget de l'association, ce qu'il est important de dire. Nous renouvelons la convention avec le Doubs Baumois ; nous étions lundi en commission.

Qu'est-ce que la Mission Locale ? Au départ, ces mots ne veulent pas dire grand-chose. C'est une mission locale, certes, mais si l'on sort de cela, que fait-on ? Son objectif est d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans, Pôle Emploi concernant plus les adultes pour la recherche d'emploi. Auparavant, elle concernait les 18-25 ans, mais de plus en plus, nous avons des demandes pour les 16-18 ans, ce qu'il n'y avait pas notamment avant la pandémie. L'objectif est de les accompagner dans leur insertion sociale et professionnelle. Depuis 2007, l'État nous demande en plus de les accompagner prioritairement vers l'emploi et l'autonomie. Notre offre de service est multifonctionnelle. C'est d'abord le repérage. Nous avons également les primo-accueils, les orientations, les projets professionnels, l'accès à la formation, la qualification, l'immersion en entreprise, l'objectif final étant l'accès à l'emploi.

Cependant, l'approche est avant tout globale. Au départ, lorsque les jeunes arrivent, ils ne sont pas prêts pour aller à l'emploi. Certains ont plus de 18 ans, ils n'ont pas de carte vitale et ne savent même pas ce que c'est. Le but du conseiller est dès le départ de leur donner des bases pour entrer dans la vie adulte. Ce qui m'a vraiment impressionné quand je suis arrivé à la Mission Locale, c'est de se rendre compte que l'accès à l'emploi n'est pas le premier point. Nous étions aux Clairs-Soleils hier après-midi, au QPV. La jeune conseillère fait bien d'autres choses avant de chercher un emploi pour les jeunes sur ce quartier.

Je pense que l'accès à l'emploi est presque un objectif à moyen terme. Néanmoins, il s'agit déjà de les faire venir, de les repérer, de les amener au sein de l'association, pour qu'ensuite, des conseillers puissent les amener à se structurer, à rester, à revenir, à continuer d'avoir un contact privilégié pour ensuite faire des expériences en immersion professionnelle, pour finalement, si tout va bien, parvenir à avoir un emploi.

Le fait de lever les freins est aussi problématique avec le jeune en termes de logement, de mobilité. Nous étions à Baume-les-Dames l'autre jour. Même sur les quartiers prioritaires de la ville, on se rend compte que 80 % des jeunes n'ont pas de moyen de transport. C'est moins grave sur la ville, parce qu'il y a les transports en commun. En revanche, sur Baume-les-Dames et Ornans, cela devient beaucoup plus compliqué. À peine 30 % d'entre eux ont un permis de conduire. Cela veut dire aussi que l'on commence par des freins rien que pour venir à des rendez-vous, faire les stages, aller en immersion en entreprise.

Sur Clairs-Soleils, la jeune conseillère nous a dit avoir de nombreuses jeunes mères célibataires. C'est donc impossible pour elles, avec très peu de revenus, d'avoir une nounou. Elles n'ont donc pas la possibilité de laisser leur enfant. Comment aller à des rendez-vous ? Comment se diriger vers l'emploi ? Comment essayer de trouver des formations ?

Tous ces écueils sont des petites montagnes pour eux. Certains ont des problèmes de santé, de carte vitale, de subsistance, de loisirs, de handicap. Tout cela représente le plus gros du travail de la Mission Locale. Nous avons trois Missions Locales dans le Doubs :

- une à GBM,
- une dans le Haut-Doubs,
- et une dernière sur le Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) dans le Nord Franche-Comté.

Nous sommes 26 Missions Locales sur la Bourgogne-Franche-Comté, avec d'autres associations, l'association régionale, une union nationale qui essaie d'avoir un contact, une interface avec l'État. Entre mars et juin 2020, la Mission Locale était fermée à cause de la pandémie. Même dans ces conditions, vous voyez qu'en gros, en termes d'accueil, c'est quasiment la parité (54 % d'hommes pour 45 % de femmes). Nous avons accueilli 3 300 jeunes l'an dernier, dont 1 500 ont poussé la porte pour la première fois. À Palente hier après-midi, les conseillères nous indiquaient que des primos arrivent tout le temps. C'est la même chose à Clairs-Soleils. À fin septembre ou fin octobre 2021, nous sommes déjà sur les mêmes chiffres qu'à fin 2020. Nous n'avons pas fermé la Mission Locale malgré les deux autres confinements, nous nous sommes adaptés à la situation, nous sommes restés en flux.

Nous accueillons toujours les jeunes au flux, c'est-à-dire qu'ils sont accueillis sans rendez-vous depuis quelques années à la Mission Locale. Ils arrivent, ils poussent la porte, ils ont quelqu'un. On ne leur dit pas « revenez dans une semaine », parce que l'on n'est pas sûr qu'ils reviennent. On a donc un premier contact physique réel avec la personne. Cette année, nous aurons accueilli environ plus de 3 500 jeunes d'ici la fin de l'année. Les jeunes ne sont pas dans les meilleurs niveaux de formation. Nous sommes plutôt avec 60 % de jeunes en difficulté au départ. Vous voyez que 80 % des jeunes n'ont pas de moyen de transport et 30 % ont le permis B. En termes d'âge, 4 % ont moins de 18 ans. La majorité a 22 ans et plus. Nous avons également un autre focus important concernant l'hébergement (petite cabane à droite) : 50 % des jeunes vivent encore chez leurs parents. Ils ne sont donc pas autonomes. Nous sommes au-delà de ce taux sur le Doubs Baumoisi (quasiment 70 %).

La Mission Locale propose également une offre de service en direction des employeurs du bassin d'emploi. En effet, nous avons un fichier constitué de 1 400 entreprises et nous avons environ 400 collaborations/an afin de mettre un lien entre l'emploi et les jeunes accompagnés. Nous avons également une spécificité : les parrains et les marraines. Effectivement, nous avons une petite vingtaine de personnes en retraite, comme Jean-Noël MARGUET qui était directeur de Banque Populaire à Besançon. Nous avons également des anciens principaux de collège ou de lycée, des CPE, des anciens dirigeants d'entreprise, qui viennent bénévolement à la Mission Locale. Quand les conseillers ont des gens proches de l'emploi et que l'on a besoin de trouver des référents, le parrain joue ce rôle. Il a un regard différent, qui n'est pas le même que celui des jeunes salariés. Ces personnes plus âgées jouent le rôle d'oncle ou de tante, du parrain ou de la marraine, et essaient de les emmener à l'emploi. Dans leur connaissance du milieu d'entreprise, elles cherchent à leur trouver des employeurs.

Vous avez ensuite une petite slide pour montrer les évolutions des jeunes en dispositif. Les années 2020 et 2021 sont deux années un peu covid aussi. J'étais étonné de voir qu'à fin 2020, nous sommes arrivés quasiment aux objectifs fixés avant la pandémie. Les jeunes sont quand même venus, de même que cette année, nous avons des augmentations significatives de jeunes en dispositif, de jeunes entrés en formation. Nous nous apercevons que les contrats de travail repartent. Ce n'est pas encore génial, mais des résultats arrivent, de même sur les jeunes en emploi. Quant aux immersions en entreprise, de nombreux stages sont proposés, et leur nombre est en augmentation.

Nous avons de nombreux suivis en termes de problèmes psychologiques, parce qu'évidemment, la pandémie a fait énormément de mal sur la jeunesse, notamment sur la jeunesse en difficulté, à cause d'une perte de repère et des difficultés à se projeter. Les étudiants ont déjà du mal, mais pour les autres, c'est encore pire. Le nombre de jeunes sous main de justice est aussi en augmentation. Ces évolutions concernent donc les principaux indicateurs d'activité sur l'année 2021.

L'amélioration du contexte sanitaire et la reprise économique depuis l'été nous ont permis d'augmenter de manière significative nos indicateurs liés à l'emploi, aux immersions en entreprise. Cependant, nous sommes légèrement moins bien qu'en 2019, car nous n'en sommes qu'aux balbutiements. De par l'accompagnement global qu'elle développe auprès des jeunes, la Mission Locale se situe au carrefour de nombreuses politiques publiques (insertion, emploi, formation, orientation, action sociale, repérage, jeunesse, aide à la mobilité, accès aux soins, lutte contre l'illectronisme). Nous avons fait une opération appelée « osez le numérique ».

Avec la Fondation Orange, nous avons proposé six semaines de stage à des jeunes pour développer un projet dans le numérique. Deux équipes ont tourné, en juin et en septembre. Cela a plutôt bien marché. On s'aperçoit que les jeunes ne sont pas du tout à l'aise, même avec Internet et les emails. Par exemple, ils sont incapables d'envoyer un email avec un fichier attaché. C'est sûr, ils sont capables de taper sur leur smartphone, mais c'est à peu près tout.

Nous nous situons au quotidien dans une dimension partenariale forte que nous revendiquons. Nous pensons que la Mission Locale est un des gros intervenants auprès des jeunes de 16 à 25 ans sur ce bassin d'emploi.

Vous avez ensuite un focus sur le plan « un jeune, une solution ». Vous en avez forcément entendu parler, parce que c'était le leitmotiv de l'État pour cette année 2021. Nous sommes allés voir Monsieur le Préfet cet après-midi pour faire un point d'étape des objectifs fixés par l'État. Il faut reconnaître que cette année, l'État a commencé par mettre de l'argent, il nous a ensuite donné les objectifs pour faire un point sur ces objectifs par la suite. En janvier, nous avons vu l'argent arrivé, ce qui est plutôt bien, parce que cela permet de fonctionner, mais sans avoir de clarification sur ce qu'il attendait de nous. De manière générale, oui, il nous faisait de grands discours, mais nous ne savions pas précisément comment il voulait que nous avancions et comment nous pouvions aller plus loin.

L'objectif de l'État a été 1 400 entrées en PACEA (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie), grosse formule par laquelle tous les jeunes doivent passer quand ils entrent à la Mission Locale. Deux jeunes sur trois accompagnés par la Mission Locale le sont dans le cadre du PACEA. Vous avez ensuite le deuxième parcours, qui est le parcours premium de la Mission Locale, à savoir la Garantie Jeunes (GJ). Nous devions avoir 366 entrées en Garantie Jeunes en 2021 (objectif de l'État alloué). Nous en avons fait 220 l'an dernier, contre 240 habituellement, sauf que la Garantie Jeunes correspond à un an de formation, dont un mois de collectif au début, pendant lequel les jeunes sont en collectif pour apprendre à vivre ensemble et à se structurer. Il y a ensuite l'immersion en entreprise. Ils ont des choses à rendre, des choses à faire, ils doivent être présents et en échange, ils reçoivent 500 €/mois. En revanche, il y a un engagement (contrat d'engagement). Ce contrat n'est rien d'autre qu'une Garantie Jeunes avec une autre terminologie.

Cependant, ce parcours est le meilleur, puisque les jeunes qui sont dans ce parcours arrivent plus facilement à avoir un accès à l'emploi après ces 12 mois de formation. En revanche, la difficulté est qu'ils doivent suivre le parcours. Or ils sont nombreux à bien vouloir recevoir 500 € chaque mois, mais le mauvais côté pour eux est de se lever le matin, de venir, de participer et de tenir le mois de collectif. Nous sommes obligés de déménager cette année. Nous avons recruté des conseillères. Nous avions 800 m² de locaux. Nous avons repris 130 m² pour avoir plus de place. Cependant, il y a une difficulté.

C'est bien gentil de dire que l'on double nos objectifs de Garantie Jeunes, sauf que les collectifs comptent deux collègues à chaque fois. Si l'on augmente le nombre de collectifs, il faut non seulement plus de personnels, mais il faut aussi plus de locaux et plus de jeunes qui viennent se présenter, qui poussent la porte, parce qu'ils ne sont pas non plus 800 à pousser la porte. Ce n'est pas forcément facile pour eux.

Le problème de la Mission Locale est de savoir si les objectifs de l'État sont pérennes ou s'ils sont seulement pour 2021 et 2022, avec une échéance électorale en mai 2022 qui va faire en sorte que l'on voudrait aussi faire diminuer le nombre de jeunes chômeurs et augmenter le nombre de jeunes en formation ou dans des parcours, ce qui n'est pas anodin. Lorsque nous employons du personnel, qu'en fait-on si les objectifs redescendent et si les moyens alloués diminuent ? Nous sommes toujours un peu sur le fil. De plus, fin juin, l'État décide d'un seul coup de passer de 360 à 480 GJ. Nous faisons 4 ateliers GJ en plus, nous trouvons 1 000 m² de locaux, et nous employons 10 personnes. Nous avons donc dit au préfet cet après-midi que nous ne parvenions pas à atteindre cet objectif.

De plus, nous étions soi-disant moins bons que le reste de la Bourgogne-Franche-Comté, parce que dans le Doubs, nous suivons le processus, c'est-à-dire que cela commence par un collectif et les jeunes sont obligés d'y venir. À certains endroits, ils sont en GJ sans faire de collectif. Nous avons même appris par des jeunes qui venaient du sud que certaines Missions Locales mettent les étudiants en Garantie Jeunes pour qu'ils puissent avoir 500 €/mois. Or ils n'ont absolument pas le droit d'y être, mais il n'y a plus de collectif, il n'y a plus rien.

À Besançon, les collectifs sont maintenus, et les conseillers veulent que cela se passe dans les règles dictées par l'État. Nous serons donc à 330 GJ cette année au lieu de 480. Enfin, nous avons les contrats aidés, ce que fait l'État tous les cinq ans pour les élections présidentielles.

Quand on va voir les collectivités pour leur dire « ce serait bien de reprendre les contrats aidés », ce que nous avons demandé au Doubs Baumeois, ils nous disent : « non, vous avez tout arrêté il y a trois ans et vous relancez tout aujourd'hui ». Le préfet a même dit l'autre jour que le stop & go ne marchait pas. Nous sommes bien d'accord sur le fait que c'est difficile, mais nous parvenons tout de même à être à 80 % de notre cible pour le moment. Cependant, cela reste compliqué. En revanche, sur tous les autres indicateurs, nous sommes plutôt bien, parce que nous sommes parvenus à atteindre nos objectifs.

Vous avez enfin quelques chiffres. Sur un budget de 2,5 M€, le premier financeur de la Mission Locale est l'État. Le deuxième financeur est GBM avec presque 0,2 M€ de subvention (1 €/habitant), plus les locaux de la rue Midol, ce qui représente l'équivalent de 120 000 € de location, et dont le bail a été renouvelé. Au nom de l'association, je remercie GBM de nous aider à pouvoir fonctionner dans des locaux, parce que s'il fallait payer 120 000 € de loyer, ce serait compliqué.

En termes de personnel, nous avons 5 hommes et 39 femmes. C'est donc plutôt un métier féminin. Nous avons également deux mises à disposition, le directeur qui vient de la Ville de Besançon, et la psychologue que nous avons en interne à disposition quasiment à temps plein, qui nous est octroyée par l'Association Régionale des Missions Locales.

Jusqu'en 2021, nous étions en redressement judiciaire. En effet, la Mission Locale avait rencontré de gros problèmes en 2016. Elle était donc en redressement judiciaire sur des sommes conséquentes. Étant donné que depuis 2020, nous sommes parvenus à passer le cap et à nous remettre au vert, j'ai pris la décision de rembourser les trois dernières années du redressement judiciaire, ce qui nous a permis de sortir de ce redressement judiciaire et d'être de nouveau un peu plus tranquilles sans avoir cette épée de Damoclès au-dessus de la tête.

La situation financière est consolidée. Nous avons un excédent de 123 000 € en 2020. Ce sera le cas en 2021, il sera même peut-être un peu plus important. Nos fonds propres s'élèvent à 403 000 €, et nous avons 40 ETP (équivalents temps plein). Certes, nous sommes dans une association avec une gouvernance, mais nous sommes plutôt quasiment dans une entreprise.

Enfin, s'agissant des perspectives 2022, nous allons essayer de nous positionner pour faire évoluer la Garantie Jeunes, car nous savons que l'État risque de nous demander au moins ces fameux 460 jeunes en Garantie Jeunes en 2022. Nous allons également consolider nos offres de service en direction des jeunes et des employeurs. Nous avons également des réflexions autour de notre projet de structure, ce qui est difficile, car se projeter à quatre ou cinq ans avec des objectifs de l'État qui changent tous les ans reste compliqué, mais nous essaierons quand même de nous projeter sur trois ou quatre ans. Nous essaierons également de renforcer nos partenariats.

Par ailleurs, nous continuons notamment de poursuivre notre projet « Repérage des invisibles », l'action « Mobile pour l'emploi », l'obligation de formation, le réseau de parrainage, l'implication dans la Cité de l'emploi avec le Département. Je vous remercie de votre attention et je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Allons-y pour les questions. J'ai une question concernant les invisibles. Avez-vous des pistes pour réussir à les détecter ?

M. PAINEAU.- S'ils sont invisibles, nous ne les voyons pas. L'autre jour, en préfecture, une directrice de cabinet nous a dit « de manière objective, je sais que nous avons 700 invisibles sur le Grand Besançon ». Le préfet était présent. Je ne suis pas timide, mais j'avais envie de lui demander « si vous savez qu'il y en a 700, pourquoi n'allez-vous pas les chercher ? Ils ne sont pas invisibles, puisque vous les connaissez ». Les conseillères à Clairs-Soleils comme à Palente nous disent que certains jeunes ne sont pas sortis depuis plusieurs années. L'un d'entre eux venu, mais elles ne savent pas s'il va revenir. A priori, ces personnes ne sont pas demandeuses de quoi que ce soit et ne poussent pas la porte.

Nous avons aussi un « Kaf' Truck ». C'est une petite camionnette colorée qui va dans les quartiers prioritaires, qui se pose sur des places et qui essaie d'attirer les jeunes en discutant, en essayant de les faire venir pour les récupérer.

Nicolas BODIN parlait des invisibles. Thierry GRANDMOTTET m'a dit qu'il avait trouvé un nouveau « truc », ce que l'on appelle les influenceurs/influenceuses qui décident de la vie de tout le monde, de ce que l'on doit faire et de ce que l'on ne doit pas faire. Apparemment, des influenceurs sur Besançon seraient en capacité de nous trouver de nombreux jeunes qui voudraient venir à la Mission Locale. Nous sommes donc partis pour passer un contrat avec ces personnes. J'attends de voir, mais il m'a annoncé cela hier. Si cela fonctionne, je suis preneur.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Vivement 2022 !

M. PAINEAU.- Exactement.

M. GRANDMOTTET.- Si je peux me permettre d'ajouter une précision concernant votre question, le Kaf' Truck va au-devant des invisibles, il essaie de les repérer. L'action était doublée par ailleurs par une recherche d'action collaborative que nous avons conduite depuis deux ans avec l'Université de Franche-Comté, les laboratoires de géographie et de sociologie. Aujourd'hui, nous ne parlons plus d'invisibles, mais d'effacés, des personnes qui vont avoir des périodes d'effacement, mais elles ne sont pas forcément invisibles de tout le monde dans l'environnement dans lequel elles se situent et là où elles habitent par rapport cela. On parle de plus en plus de personnes qui vont avoir très ponctuellement une période d'effacement. Effectivement, on s'aperçoit que nous en avons sur les différents territoires, notamment au-delà des quartiers prioritaires de la ville où la problématique est peut-être légèrement différente.

On a investigué aussi d'autres territoires sur Grand Besançon Métropole. En milieu rural, il y a une certaine solidarité familiale ou de voisinage, ce qui fait que l'invisibilité est quasiment impossible dans ces secteurs. Nous travaillons donc sur ces notions depuis quelque temps. Le projet sera encore prolongé pendant un an à titre expérimental, sachant que l'idée – et nous avons bien entendu cela de la part des services de l'État – est que de plus en plus, l'État va nous demander d'intégrer la question du repérage comme une des modalités de notre offre de service, et non plus à titre expérimental pour tester les choses. On va de plus en plus nous demander d'aller vers, de sortir des murs pour pouvoir aller à la rencontre des publics qui ne viennent pas jusqu'à nous naturellement.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Avez-vous des questions ? Merci beaucoup.

M. PAINEAU.- Je termine en vous remerciant de la confiance que le Conseil Communautaire et le Grand Besançon accordent à l'association. Vous êtes le deuxième contributeur et il est important d'avoir la confiance des élus. Merci.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci beaucoup. Merci à vous.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Nous terminons avec la troisième structure, la structure de la démocratie participative de la Communauté Urbaine. Nous accueillons les deux coprésidents du CDP, Véronique GAMBA et Albert DEPIERRE. Je vous laisse la parole pour présenter vos travaux actuels et futurs.

M. DEPIERRE.- Merci, Monsieur le Président de séance. Bonsoir à toutes et à tous, sans oublier les services avec lesquels nous travaillons régulièrement. C'est un nouvel acronyme, le CDP, le Conseil du Développement Participatif. Vous avez déjà eu deux structures associées avec des chiffres assez impressionnants en termes de financement de GBM. Pour nous, c'est la récréation, parce que le CDP n'a pas de budget. C'est déjà une bonne nouvelle pour vous en termes de finances. Je sais qu'il y a de nombreux nouveaux élus dans la salle, qui n'en ont peut-être jamais entendu parler. Pourtant, cette structure est plus ancienne que GBM, la loi de territoire datant de 1999, autrement dit « la loi Voynet ». Ce n'est donc pas d'aujourd'hui.

Au Grand Besançon (la CAGB à l'époque), il a été créé en 2002. Vous voyez un peu l'historique. Pour autant, le CDP n'est pas forcément très connu sur le territoire de notre Grand Besançon Métropole.

Je voudrais quand même signaler la présence d'Olivier GRIMAITRE, le conseiller délégué chargé aujourd'hui de la démocratie participative. Je voudrais également parler de son prédécesseur Yves MAURICE qui nous a accompagnés aussi lors du précédent mandat. Merci à Yves pour sa participation active et son soutien très marqué. Nous espérons avoir autant de soutien de la part d'Olivier GRIMAITRE.

S'agissant de ce CDP, je ne m'arrêterai que sur le dernier mandat, parce que je crois que le timing est assez serré, sachant qu'après les structures associées qui coûtent cher, il y aura aussi la taxe d'aménagement qui va aussi susciter certainement de nombreux débats. Vous avez dû recevoir un petit document que, je n'en doute pas, vous avez bien étudié, bien lu. J'en extrairai juste quelques éléments sur lesquels je reviendrai. Lors du dernier mandat, nous avons été saisis dans le cadre de saisines, et nous nous sommes également autosaisis sur certains dossiers. Deux dossiers sont révélateurs. Je vois le président du SMICS de Nancray qui s'en va.

Je voudrais le remercier aussi pour une saisine faite il y a deux ans sur le projet scientifique du Musée des maisons comtoises de Nancray. Il s'agit d'un gros dossier. C'est pour vous montrer un peu l'activité que le CDP peut avoir. C'est une activité sur le projet scientifique des maisons comtoises. C'était une saisine du Grand Besançon.

Il y a eu également une saisine sur le projet de territoire. Le CDP s'est également autosaisi sur un sujet d'actualité qui le sera encore demain concernant le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial).

Je salue la présence de Françoise PRESSE avec qui nous avons travaillé et contribué, je pense, largement lorsqu'elle était présidente de la sixième commission, au PCAET. C'est donc un document important. Si vous allez sur le site Internet du Grand Besançon, vous trouverez toutes les contributions du CDP depuis ces dernières années. Vous trouverez également un document qui reprend l'ensemble des données du dernier mandat sur les dernières contributions.

Le CDP s'est relancé aujourd'hui. Avec la covid, nous avons eu quelques problèmes de fonctionnement. On ne peut pas dire qu'il n'y avait pas de réseau, mais c'était une page blanche au moins sur 2020 en termes d'activité. L'année 2021 est l'année du renouvellement de cette nouvelle mandature pour six ans au sein du CDP. Ce renouvellement a eu lieu en juin par des élections. Les résultats sont assez intéressants. Je vais laisser la parole à Véronique GAMBA qui va vous donner quelques éléments chiffrés.

Nous nous excusons, nous n'avons pas de présentation contrairement aux autres structures qui ont de beaux documents bien tapés, bien présentés. Entre parenthèses, la chargée de mission qui s'occupe du CDP avec nous est en arrêt maladie. Étant un peu bousculés, nous n'avons pas de belles diapositives à vous montrer. Cela étant, les chiffres se suffisent à eux-mêmes.

Mme GAMBA.- Bonjour à tous. Le CDP est composé de deux collèges. Le collège 1 est composé d'une société civile et il comprend 100 personnes maximum. Le collège 2 est composé d'organismes et institutions du territoire et il comprend 50 personnes. Par ailleurs, actuellement, environ 115 personnes ont répondu présentes pour participer aux travaux du CDP. Le CDP est composé de 58 % d'hommes et de 42 % de femmes. La parité est souhaitée, et elle est presque atteinte. Nous avons 44 % de personnes âgées de 60 à 75 ans et 6 % de personnes de moins de 30 ans, ce qui nous est un peu dommageable, puisque nous aurions aimé avoir un peu de jeunesse.

Cela étant, nous ne désespérons pas. Nous avons 17 institutions représentées. Nous nous réunissons régulièrement en bureau qui est composé d'une vingtaine de personnes. Nous avons également des assemblées plénières. La prochaine se tiendra le 22 novembre. Ce sera la première de ce nouveau mandat, avec de nombreuses personnes nouvelles et quelques anciens, ce qui fait un bon mix pour se lancer dans le travail.

M. DEPIERRE.- Il y a des nouveautés par rapport au CDP d'origine. Aujourd'hui, nous voyons qu'au niveau national, les décideurs quels qu'ils soient et quelle que soit leur couleur, s'engagent de plus en plus à faire participer l'expression citoyenne. C'est aussi assez compliqué et difficile. Il faut savoir que tous les membres du CDP, coprésidents en tête, sont bénévoles et s'attachent à faire un travail de réflexion et d'interface auprès des élus. C'est pour que cela que des saisines ont été faites et de temps en temps, suivant les aspirations et les besoins de certaines personnes du CDP, nous nous autosaisissons sur certains dossiers.

Nous sommes vigilants à rester dans les compétences de GBM. Il ne s'agit pas pour nous, contrairement à ce que certains voudraient peut-être, de dériver sur d'autres compétences d'autres collectivités. Non, ce n'est ni notre fonction ni notre mission. Nous restons donc dans le cadre des compétences de GBM. D'ailleurs, s'agissant des nouvelles dispositions, la loi demande à ce que les EPCI de plus de 20 000 habitants, ce qui se réduit largement, puisque c'était 100 000 personnes il y a encore quelques années, créent un CDP. Ce n'est pas toujours facile, parce qu'il faut trouver des bénévoles. Vous avez entendu les chiffres et les pourcentages.

Nous voudrions bien parvenir à la parité, mais plus que la parité, nous souhaiterions faire venir les jeunes. Je ne parle pas des jeunes âgés de 20, 25 ou 30 ans, parce que nous en avons rencontré un certain nombre sur certains de nos sujets, notamment concernant le logement des jeunes, le PLH (Plan Local de l'Habitat). Notre ami STEPOURJINE s'en occupait à l'époque. Aujourd'hui, nous voudrions plutôt que des personnes de 30 à 50 ans puissent intégrer le CDP pour apporter une réflexion, cette expression, ce besoin citoyen.

Nous ne sommes absolument pas en concurrence avec GBM ni avec les élus, mais nous sommes plutôt un relai. Un dossier a été mené de façon très alerte à l'époque sur le PCAET. Nous avons eu l'audace de monter quatre réunions aux quatre coins de GBM, ce qui ne correspondait pas aux secteurs, mais il y avait Besançon, Saint-Vit, École-Valentin et Fontain. J'en profite pour remercier les maires de l'époque qui nous ont accueillis et qui nous ont prêté leur salle pour faire ces réunions où nous avons reçu 200 personnes. Nous avons informé les gens par des flyers distribués sur le marché. C'est ainsi que 200 personnes sont venues travailler, réfléchir et apporter leur contribution au PCAET. Je parle toujours sous le couvert de Françoise PRESSE qui a pris toutes ces contributions. Il y a eu 169 propositions, certes parfois très utopiques, mais au moins, les gens se sont exprimés.

Nous voyons au travers des événements politiques ces dernières années que l'expression citoyenne est un besoin aujourd'hui, et le CDP peut y répondre. Il peut aussi répondre à l'attente de la collectivité, sachant que sur les grands projets de territoire, il y a une obligation de consulter, uniquement pour avis, certes, le CDP. Pour finir, le CDP est un des rares en France à comporter ce terme de « participatif ».

Vous verrez de nombreux conseils de développement, mais depuis l'origine, c'est seulement à Besançon que l'on parle de participatif. Je crois que nous avons fait le tour. Nous aurions voulu avoir plus de temps, mais le temps, c'est de l'argent pour la taxe. J'ouvre le débat avec vos questions sur le CDP.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci beaucoup. Le débat est ouvert. Y a-t-il des questions ?

M. MAURICE.- Je voudrais juste savoir sur quelle contribution vous travaillez.

M. DEPIERRE.- Cher ami, Véronique GAMBIA vient de dire que nous aurons une plénière dans 15 jours. Lors de cette plénière, les 115 personnes sont invitées pour, lors d'un brainstorming, comme on dit en langage moderne, essayer de déterminer justement une direction des ateliers de réflexion. Lors de cette réunion, Catherine BARTHELET, que je remercie par avance, interviendra justement sur ce projet de territoire. Elle va aussi éclairer les citoyens, parce que là aussi, on s'aperçoit qu'il y a un manque. Je ne sais pas si l'on peut parler d'un manque d'information, mais cela peut être dans les deux sens. Ce peut être des gens qui ne viennent pas chercher l'information et ce sont aussi des responsables qui ne savent peut-être pas donner l'information en temps et en heure. Il y a donc aussi un gros problème de formation.

J'ouvre juste une petite parenthèse. Lors de la première réunion de bureau, j'évoquais le secteur de Saint-Vit. Beaucoup étaient surpris et m'ont dit « Saint-Vit n'est pas Besançon ». Les gens ne savaient pas que Saint-Vit et son agglomération faisaient partie intégrante de GBM. Comme vous le voyez, il y a un niveau de connaissance importante d'information à redonner aux citoyens. Le CDP s'engage justement à redonner cette information. Les 115 personnes composant aujourd'hui le CDP vont participer à la réflexion, mais aussi apprendre beaucoup de choses sur les structures, sur notre collectivité GBM.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il d'autres questions ?

M. GRIMAITRE.- En complément de ce qui a été présenté par les coprésidents que je remercie, j'ajoute que sur la question qui vient d'être posée, le CDP est l'instance de démocratie participative de GBM. Même si les différentes délégations et leurs services s'emparent de la démocratie participative à travers d'autres outils parfois pour aller à la rencontre de citoyens sur différents projets, il ne faut pas oublier que le CDP réglementairement doit aussi être consulté sur certains schémas. Le bureau saisit le CDP sur certaines questions (plan climat, plan de mobilité, PLH, PLUi). Il y aura aussi une approche sur le projet de territoire. Il a été rappelé que le CDP pouvait aussi s'autosaisir de certains sujets, ceux-ci n'étant pas déconnectés des compétences de GBM. Il faut savoir aussi que lors de ce renouvellement, il y a eu un réel engouement, puisqu'au départ, plus de 100 personnes sur le collège 1 ont candidaté. Il y a eu quelques petites défections depuis.

Sur le secteur associatif et institutionnel, nous n'avons pas encore fait le plein, mais nous avons eu quand même un certain nombre de candidatures. Le CDP est en marche. Il y a eu une plénière fin juin, la prochaine aura lieu le 22 novembre. Il y a une appropriation à faire sur les schémas. Les saisines viendront ensuite. Il y aura des travaux en atelier. Je pense qu'à l'occasion de cette présentation, un dialogue peut s'engager, mais il faudra aussi chercher surtout à le maintenir pendant la durée du mandat, parce que ce qui a pu parfois être relevé concerne le manque de dialogue et de reconnaissance entre le CDP et les élus.

Le CDP est un relai entre les élus et les habitants. Il peut contribuer à améliorer les politiques publiques. Il ne cherche pas à se substituer à la démocratie représentative que nous sommes, mais cet outil peut apporter un éclairage complémentaire à nos travaux. Il a donc toute son importance et il faut parvenir à le faire vivre et à le reconnaître dans sa fonction.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci beaucoup. Y a-t-il une dernière question ? Il n'y en a pas. Merci beaucoup pour votre travail. Tous nos remerciements pour l'année 2022. Vous avez beaucoup de travail au programme. Nous allons donc suivre tout cela. Il y a quand même un point : il faut rester dans les compétences de l'Agglomération, parce qu'autrement, cela génère de la frustration, ce que j'ai pu mesurer lors d'un mandat précédent. C'est donc très important dès le départ d'être d'accord sur les attendus. Merci à vous.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Gabriel BAULIEU étant arrivé, nous allons pouvoir commencer l'examen des rapports du Conseil Communautaire.

M. Nicolas BODIN cède la présidence de séance à M. Gabriel BAULIEU.

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du 07/10/2021

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Bonsoir à tous. Excusez mon retard, mais les mandats doivent s'assumer où qu'on les ait. Je suis donc arrivé à l'heure du train. Merci à vous tous. Merci à Nicolas BODIN pour la présidence de cette première partie. Je pense bien évidemment qu'il a expliqué les motifs de l'absence de notre présidente. Nous lui avons assuré que son motif d'absence était parfaitement légitime. Nous lui adressons de nouveau nos félicitations et nos meilleurs vœux au bébé, à sa maman, sans oublier le papa bien évidemment, mais nous nous accorderons à dire que les contraintes étaient moins importantes.

On m'a dit que cette partie informative a suscité beaucoup d'intérêt, ce dont l'horaire témoigne, puisqu'un temps peut-être un peu plus court était prévu. Cela étant, les questions et les échanges posés ont justifié ce temps qui était manifestement nécessaire. Après ce temps d'information et d'échanges, je vous propose d'ouvrir formellement notre Conseil Communautaire.

J'ai une première information à vous donner. Étant arrivé tard, j'ai pu le vérifier. Notre séance s'achèvera, comme la précédente, par un instant de convivialité dans le hall du bâtiment. Soyez sans crainte, le nécessaire se prépare au rez-de-chaussée. J'ai déclaré la séance ouverte. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Je dois d'abord vous donner lecture des excuses et des pouvoirs. Anne VIGNOT a donné pouvoir à Nicolas BODIN, Philippe CREMER à Kevin BERTAGNOLI, Maxime PIGNARD à Christine WERTHE, Lorine GAGLIOLO à Benoît CYPRIANI, Julie CHETTOUH à Sébastien COUDRY, Sadia GHARET (jusqu'à son arrivée) à André TERZO, Yannick POUJET à Jean-Hugues ROUX, Sylvie WANLIN à Frédérique BAEHR, Françoise GALLIOU à Olivier LEGAIN, Alain BLESSEMAILLE à Jacques KRIEGER, Martine LÉOTARD à Florent BAILLY, Michel JASSEY à Gilles ORY, Jean SIMONDON à Vincent FIETIER, Louis BERNARD à Fabrice TAILLARD, Pascal ROUTHIER à Anne BIHR, Jean-Marc JOUFFROY à Yves MAURICE, Patrick CORNE à Catherine BOTTERON et Franck LAIDIÉ à Christophe LIME. Damien LEGAIN (Villars-Saint-Georges) est excusé. Sadia GHARET venant d'arriver, son pouvoir tombe automatiquement, puisqu'elle l'avait confié jusqu'à son arrivée. Ceci est bien noté.

Je rappelle comme il est d'usage que les élus potentiellement concernés par des questions de conflits d'intérêts sont invités à se signaler si ce n'était pas déjà porté sur les rapports.

Il est nécessaire de nommer un ou une secrétaire de séance. Il est d'usage de prendre le premier que l'on aperçoit. C'est donc Sébastien COUDRY s'il en est d'accord. Il l'accepte avec enthousiasme. Merci beaucoup.

Nous devons approuver le procès-verbal du Conseil du 7 octobre 2021. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ?

M. CROIZIER.- Je voulais faire quelques petits propos très rapides préliminaires avant de démarrer.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Commençons par approuver le procès-verbal et je te cèderai ensuite la parole. Sur le procès-verbal, s'il y a des avis défavorables, merci de lever la main. S'il y a des abstentions, merci de faire de même. Je n'en vois pas. Il est donc approuvé.

Laurent, je te cède la parole.

M. CROIZIER.- Merci, Monsieur le Premier Vice-Président. Mes chers collègues, avant que nous déroulions effectivement l'ordre du jour, j'aimerais évoquer très rapidement le dossier de la future Cité des Savoirs et de l'Innovation à Saint-Jacques. Vous savez tous qu'il y a à peu près un mois, les discussions entre le CHU et l'opérateur privé qui avait signé une promesse de vente en 2019 sont rompues. Nous avons peu de visibilité à ce jour.

Les enjeux de territoire, de patrimoine, de rayonnement, d'attractivité positionnent ce projet comme un projet majeur du Grand Besançon. Ils relèvent de nos compétences et sont de nature à porter une ambitieuse dynamique de territoire. La hauteur des enjeux doit nous amener à une position d'acteur, et non de spectateur.

Je pense que ce dossier s'installe désormais de façon prioritaire sur le bureau de la Présidente du Grand Besançon et figure de façon urgente à l'ordre du jour de l'exécutif de la Communauté Urbaine. Ma question est relativement simple. Grand Besançon Métropole a-t-elle l'intention de se saisir de ce dossier ô combien important ?

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- La réponse ne va pas t'étonner. Je crois même que l'on t'a répondu il y a quelques jours en Conseil Municipal. Le dossier Saint-Jacques, jusqu'à nouvel ordre, en dehors du périmètre concernant la grande bibliothèque, est un dossier municipal bisontin. Il n'est pas inintéressant de dire que ce dossier connaît de nouveaux développements, mais si la réflexion conduit à des évolutions dans l'exercice des compétences, nous aurons à en parler. Pour l'heure, ce dossier est de compétence municipale bisontine. Voilà la réponse précise.

Mme BARTHELET.- Je me permets juste de redire que ce dossier a aussi été présenté au Grand Besançon. Cette opération était fléchée dans le projet de territoire, et les élus nous ont beaucoup questionnés pendant les ateliers de projet de territoire sur le devenir. On ne pouvait pas répondre, parce qu'on nous demandait une présentation. On ne pouvait pas le faire, parce que les affaires étaient en cours. L'actualité nous rattrape aujourd'hui, mais je pense que ce sujet reviendra dans les discussions concernant notre projet de territoire. C'est vrai que cette opération avait été identifiée comme importante, parce qu'idéalement située au cœur de la Ville de Besançon. Elle est donc importante en termes de rayonnement et d'attractivité pour le Grand Besançon.

Je suppose que vous pourrez le redire aussi dans le cadre des ateliers du projet de territoire qui devraient reprendre en décembre, mais cela a déjà été le cas et cela a été bien noté.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci de cette précision et du rappel sur le contenu du projet de territoire et ses évolutions. S'agissant de la répartition des compétences pour l'heure, je ne peux que répéter ce que j'ai dit tout à l'heure. Je vous épargne donc cette répétition. Benoît VUILLEMIN souhaite intervenir.

M. VUILLEMIN.- Je voulais ajouter une précision au titre de l'attractivité. Bien évidemment, nous sommes tous conscients que pour l'attractivité du territoire, Saint-Jacques sera un élément prédominant. Nous devons donc entamer des réflexions rapides sur ce sujet, d'autant plus que lorsque nous avons eu le rendu du projet de territoire au Conservatoire, lors du séminaire, il y avait un sujet sur l'attractivité. Le sujet de Saint-Jacques, avant la décision de Vinci, était déjà important, certaines idées et certaines pistes ayant été évoquées. Je ne sais pas comment cela va se passer, mais il serait intéressant qu'effectivement, le sujet revienne au sein de l'exécutif. En tout cas, je me chargerai d'en parler avec la Présidente au titre de l'attractivité.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Très bien. Tout cela est très intéressant, bien évidemment. Il n'est surtout pas interdit d'échanger avec la Présidente ou avec les collègues élus de la Ville de Besançon. Cela étant, la balle sera dans le camp de la Ville de Besançon en termes de décision. Jean-Paul souhaite intervenir. C'est un enjeu du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) aussi, n'est-ce pas ?

M. MICHAUD.- C'est aussi un enjeu du SCoT. Je n'ai pas besoin de faire plus de commentaires que de dire qu'en matière d'aménagement du territoire, avec la position centrale de ce futur équipement, il me semble important qu'une réflexion soit menée au sein de notre communauté, sans priver évidemment la Ville de ses prérogatives, puisque nous sommes tous attachés dans nos communes à pouvoir mener des projets, bien entendu. Néanmoins, il me semble que cela va au-delà de la Ville. Merci.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Très bien. Merci pour cette contribution. Il n'y a pas d'autres interventions préalables. On me souffle à l'oreille qu'il était peut-être opportun, dans le déroulé de notre séance, de commencer par les rapports mis à la fin, notamment les rapports financiers concernant la taxe d'aménagement et le rapport de la Chambre régionale. Si vous en êtes d'accord, et je n'y vois pas d'inconvénient, nous pouvons commencer par la fin et nous reviendrons ensuite au début.

Si vous n'y voyez pas d'objection, nous pouvons traiter de ces questions sur les aspects financiers qui commencent en p.401. Nous avons le gros volume du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Rapport n°32 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté Urbaine du Grand Besançon concernant les exercices 2012 et suivants

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Je vous propose donc de commencer par ce rapport. Nous sommes invités à en prendre connaissance. Vous avez le texte intégral dans votre dossier. Je suis sûr que vous l'avez lu avec attention. Comme il y a néanmoins un aspect formel de communication et, au besoin, d'échanges avec le Conseil Communautaire sur ce rapport, je vais essayer de vous en délivrer quelques substances en essayant de le faire de manière pas trop fastidieuse. Le rapport en lui-même est intéressant. Si vous voulez y consacrer quelques instants, ce n'est pas inutile, y compris peut-être pour certains, avec la découverte de certains aspects de notre fonctionnement.

Nous sommes dans une démarche tout à fait ordinaire et habituelle de la Chambre Régionale des Comptes en matière de vérification, de contrôle d'un établissement comme le nôtre. Je passe sur le fait que le premier conseiller Vladimir DOLIQUE a été chargé de ce contrôle avec d'autres collaborations, et sur les échanges qui ont eu cours avec la Présidente, mais aussi avec notre ancien Président, l'essentiel de la période couverte par ce contrôle étant placé sous la présidence de Jean-Louis FOUSSERET.

Nous devons arriver à ce stade, lorsque le rapport définitif est livré, à en faire une présentation et à avoir les échanges avec le Conseil Communautaire si cela est souhaité. C'est d'ailleurs à l'issue de cette présentation et de ces échanges, s'il y en a, que le rapport, en quelque sorte, change un peu de nature en matière de communication. En effet, jusqu'à cet instant, il a un caractère confidentiel. Après nos échanges, il aura un caractère public. D'ailleurs, dans l'esprit de cette évolution, un exemplaire, au-delà de ce que nous avons tous dans nos dossiers ou sur nos tablettes, sera transmis pour information à chaque commune membre de Grand Besançon Métropole.

Ce contrôle de la Chambre a porté sur différentes thématiques, avec des passages quasiment obligés. Le premier thème concernant la situation financière est la partie un peu classique.

Ensuite, la Chambre Régionale se saisit de quelques thématiques. En l'occurrence, elle s'est intéressée :

- à la gestion des ressources humaines,
- à la politique des transports publics, et plus particulièrement à la gestion de la Délégation de Service Public (DSP) dans le contexte de la mise en service du tram depuis 2014,
- à la politique de gestion et de prévention des déchets, dans le cadre d'une enquête nationale commune à la Cour des Comptes et aux Chambres Régionales sur cette thématique, à un moment de forte évolution des objectifs nationaux sur le sujet (nous y reviendrons au cours de la séance sur les opérations tests que nous conduisons pour gérer précisément ces évolutions),
- le suivi des recommandations formulées par le précédent rapport de la Chambre, sur la politique immobilière et le suivi des zones d'activité économique.

Sur chacun de ces domaines, le rapport de la Chambre met en évidence de nombreux points forts qu'il ne faut pas hésiter à souligner. Globalement, ce rapport est plutôt favorable à notre gestion. Je citerai donc quelques exemples. Sur la situation financière, la Chambre considère que le niveau des principaux ratios financiers structurels apparaît robuste et que la situation financière de la collectivité reste, à fin 2019 (dernière clôture connue) très satisfaisante.

Malgré l'investissement du tram, la dette de Grand Besançon Métropole reste soutenable avec, fin 2020, une capacité de désendettement de 3,7 années. Les outils de gestion et de pilotage sont considérés comme très bien structurés et bien développés.

La Chambre souligne enfin que les perspectives à venir sont grevées par la crise sanitaire et ses conséquences sociales et économiques, insistant par ailleurs sur le fait qu'en 2021 et à moyen terme, de nombreux aléas vont affecter durablement les équilibres financiers de Grand Besançon Métropole, avec en particulier la baisse des recettes d'exploitation liée à la crise sanitaire, mais aussi les incertitudes que fait peser sur les finances communautaires la réforme de la fiscalité locale et de la fiscalité professionnelle. Nous savons que nous sommes sur le registre des compensations, mais l'usage nous montrera que nous sommes bien au rendez-vous, notamment sur la dynamique de la ressource. Aucune recommandation formelle n'est faite en ce domaine.

En matière de gestion des ressources humaines, la Chambre relève une évolution continue des effectifs marquant une intégration intercommunale en forte progression sur la période. Cette intégration communautaire lui paraît très aboutie. S'agissant de la mutualisation des services entre Besançon et Grand Besançon Métropole, la Chambre relève que cette mutualisation s'est accompagnée de la définition d'un cadre de travail commun avec des instances de dialogue social communes, un bilan consolidé annuel, une harmonisation des régimes indemnitaires et des critères d'avancement. Là aussi, un certain nombre de points forts sont mentionnés, avec un ensemble d'outils et d'instances qui permet un pilotage avisé de la masse salariale et un accompagnement des services et des agents dans l'exercice quotidien de leurs missions, de nombreux outils de suivi, la mise en place d'un dialogue de gestion, interne, la création d'une instance pluridisciplinaire de maintien dans l'emploi.

La Chambre fait, en matière de gestion des ressources humaines, trois recommandations formelles sur lesquelles je reviendrai un peu plus loin dans mon propos.

En ce qui concerne les transports, la Chambre souligne le caractère volontariste de la politique des transports avec un maillage dense et une intermodalité avec le ferroviaire. Elle confirme le faible coût du tram par une recherche systématique d'économie dans les choix techniques du projet. S'agissant de la DSP 2011-2017 – pour ceux qui n'étaient pas là, il n'est pas inutile de le souligner –, celle-ci s'est traduite par un déficit important, mais la Chambre relève que le cadre de cette DSP s'est révélé protecteur pour le Grand Besançon, le déficit d'exploitation sur la durée du contrat de 25 M€ ayant été à 80 % environ supporté par l'exploitant. Transdev était donc sur la séquence précédente.

En ce qui concerne la DSP 2018-2024, celle qui est en cours, celle-ci prend en compte les éléments de constat des années précédentes avec un contrat signé le 15 décembre 2017 plus réaliste que le précédent dans son équilibre, dans les prévisions de recettes et de fréquentation, ce qui, de facto, génère un surcoût d'environ 1,6 M€ supplémentaire par an pour la collectivité.

La Chambre ajoute que les deux premières années d'exploitation dans le cadre de cette nouvelle DSP ont été marquées par des évolutions importantes du réseau, avec un renforcement de l'offre sur les lignes à forte fréquentation et la mise en place de nouveaux services (covoiturage, location de VAE) avec en parallèle le développement de l'« open payment », tout ceci se traduisant par une hausse de la fréquentation sur les deux premières années. Nous nous souvenons d'ailleurs de la présentation faite par Marie ZEHAF il y a peu. Nous étions encore à la hausse en février 2020, mais la crise est survenue à ce moment-là.

La Chambre insiste sur la performance du réseau de transport et sur les efforts d'optimisation des coûts réalisés. Elle conclut que l'irruption de la crise sanitaire au premier semestre 2020 et ses conséquences imposent néanmoins aux autorités organisatrices de mobilité de questionner l'adéquation des capacités des moyens du réseau de transport par rapport aux nouveaux besoins. La Chambre invite à cet égard Grand Besançon Métropole à la prudence dans les éventuelles modifications de la grille tarifaire.

S'agissant de la gestion des déchets, la Chambre considère que l'action menée conjointement avec le SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets) constitue une réussite au regard des objectifs fixés en termes de réduction de la production des déchets résiduels et de maîtrise des coûts avec la mise en place d'une tarification incitative et d'actions ambitieuses en matière de prévention et de valorisation. À l'avenir, trois chantiers majeurs sont mentionnés, correspondant à des points d'attention également clairement identifiés, faisant appel à un travail continu par Grand Besançon Métropole et la poursuite d'actions adaptées à l'habitat collectif avec une attention portée par Grand Besançon Métropole à un équilibre tarifaire en habitat horizontal et habitat vertical.

Quand nous parlerons très prochainement de la tarification sur 2022, nous évoquerons encore ces aspects bien évidemment.

Il y a également la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des biodéchets, ce dont nous parlerons ce soir, puisque c'est la question du tri à la source et du traitement. S'agissant des biodéchets, Grand Besançon prévoit le déploiement à court terme d'expérimentations, et ceci bien évidemment en étroite collaboration avec le SYBERT. Le troisième et dernier chantier majeur identifié à la fois par la Chambre et par nous-mêmes concerne les modalités de financement des déchetteries.

Comme vous le savez, en matière d'apport en déchetterie, une réflexion doit être menée pour un financement équitable des charges associées à celles-ci, mais aussi des actions de sensibilisation et de prévention à développer sur ce flux de déchets qui connaît une augmentation ces dernières années. Nous reviendrons sur ces éléments sur lesquels Daniel HUOT attire d'ailleurs notre attention régulièrement.

Enfin, en ce qui concerne le suivi des recommandations formulées par le précédent rapport de la Chambre, la Chambre note que Grand Besançon Métropole a clarifié ses choix immobiliers en acquérant des surfaces complémentaires à la City, puisque nous avons fait l'acquisition d'une aile entière, et invite à faire un bilan de l'opération d'acquisition et de réhabilitation de la City lorsque l'opération sera arrivée à son terme, ce qui va nous demander encore un peu de temps. De même, s'agissant du suivi des activités des zones économiques, la Chambre Régionale des Comptes prend acte de la formalisation d'une stratégie (délibération du 28 février 2019, schéma de priorisation des ZAE) et des procédures de suivi et de contrôle des zones d'activité.

Bien évidemment, je ne vais pas terminer mon propos, même si j'ai conscience d'être un peu long, mais ce rapport est quand même quelque chose d'important dans notre fonctionnement de la vie de notre institution, sans détailler les six recommandations faites par la Chambre à l'issue de ce contrôle, puisque vous avez pu les voir dans votre document. Celles-ci renvoient à des problématiques connues de Grand Besançon Métropole, et en grande partie en cours de traitement, comme la Présidente l'a souligné dans sa réponse à la Chambre.

Ce sont trois recommandations en matière de gestion des ressources humaines (j'y faisais allusion il y a un instant). La recommandation n°1 consiste à je cite « achever la rénovation du cadre indemnitaire engagée avec l'instauration du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) en 2016, en supprimant les primes irrégulières, en particulier la prime de fin d'année, en précisant les plafonds applicables à chaque groupe de fonction des indemnités et en modifiant la part variable de la CIA de manière à ce qu'elle puisse constituer un levier de reconnaissance de la manière de servir ».

Tout est dit de manière ramassée. Nous avons entrepris ces dernières années un travail particulièrement important pour renforcer le socle juridique sur lequel s'appuie l'attribution des primes. S'agissant de la prime de fin d'année (en clair, on parle du treizième mois) mentionnée par la Chambre, ce travail juridique n'a pas pu pour l'heure aboutir complètement, car le sujet est complexe.

Je ferai bien une parenthèse pour donner l'historique de cette réalité chez nous qui se joue au carrefour de l'instauration du statut en 1984. La Ville de Besançon, qui avait bien évidemment un système de rémunération antérieurement à 1984, avait instauré cette prime de fin d'année, donc ce treizième mois. Lorsque le District a été créé, nous avons fonctionné par analogie. De mémoire, puisque nous n'avons pas trouvé trace de délibération correspondante, c'est même avec l'aval de la Préfecture que nous avons procédé ainsi. Or nous étions en 1993, postérieurement à 1984. Les collectivités créées après 1984 n'étaient pas ouvertes au droit de mettre ce dispositif de rémunération complémentaire. Nous travaillons donc à trouver la formule qui permettra de trouver cette solution ; nous échangeons sur le sujet avec les représentants du personnel.

La recommandation n°2 vise à mettre fin au plus tard au 1^{er} janvier 2022 au régime de temps de travail dérogatoire actuellement en vigueur et réviser à cette occasion les cycles de travail. Vous le savez, nous nous sommes d'ores et déjà mis en position de respecter les prescriptions de la loi de transformation de la fonction publique sur ce point, parce qu'elle contient d'autres dispositions, avec l'adoption le 28 juin dernier ici, en assemblée, du nouveau protocole unique du temps de travail. Nous avons une question de quelques heures à ajuster.

Celui-ci permettra bien la mise en place d'un socle de 1 607 heures commun à toutes les catégories d'agents, accompagné d'une révision des cycles de travail. Il reste à la date d'aujourd'hui des points de détail à traiter suite à une analyse de ce protocole avec les services de l'État. Cela fera l'objet d'une délibération vers la fin de cette année, de sorte qu'au 1^{er} janvier 2022, Grand Besançon Métropole soit bien sûr en pleine conformité en ce domaine.

La recommandation n°3, qui est en quelque sorte une déclinaison de la précédente, consiste, je la cite « à déployer un outil de suivi automatisé du temps de travail ». Je confirme qu'une gestion automatisée du temps de travail va être mise en œuvre, concomitamment à la mise en œuvre du protocole unique du temps de travail, soit au 1^{er} janvier prochain. Cela fait partie des éléments sur lesquels nous avons beaucoup échangé avec les représentants du personnel. C'est un enjeu important.

Les autres recommandations portent sur les transports et sur la gestion des déchets. La recommandation n°4 vise à fiabiliser les données de fréquentation des transports publics du réseau Ginko. Vous le savez, on entend souvent parler des fraudeurs. Nous avons des chiffres, des statistiques, mais il s'agit d'améliorer les choses. Disposer d'une connaissance à la fois fiable et précise du niveau de fréquentation des transports est bien sûr une préoccupation que nous partageons pleinement. Il est procédé actuellement au déploiement d'un système de comptage plus fiable sur les lignes urbaines du réseau moyennant l'installation de cellules de comptage. Maintenant, on ne descend donc plus de nos véhicules sans être compté. L'ambition que nous avons est de développer par la suite si possible un système équivalent sur les lignes périurbaines, mais ce sera dans un deuxième temps. Pour l'instant, nous travaillons sur les lignes urbaines de bus et de tram.

La recommandation n°5 consiste à renforcer les moyens d'audit comptable et financier dédiés à la Délégation de Service Public transport. Le suivi financier de la DSP est effectué par Grand Besançon Métropole de façon rigoureuse en s'adjoignant autant que nécessaire les compétences de prestataires spécialisés (expert-comptable, spécialiste des contrats de DSP) à des moments majeurs de la vie des contrats, notamment lors des renouvellements de DSP ou d'aléas en cours d'exécution, comme actuellement sur la prise en compte des impacts de la crise sanitaire. La gestion financière des contrats de DSP est assurée avec efficacité, comme d'ailleurs en témoignent les analyses faites par la Chambre du suivi des DSP et le respect du pacte de soutenabilité du budget annexe Transports. Pour autant, un dispositif de contrôle quel qu'il soit est toujours perfectible, et il est pris acte de la recommandation de la Chambre.

La dernière recommandation consiste à formaliser et arrêter une stratégie de gestion et de prévention des déchets en veillant à l'articuler étroitement avec le plan local de prévention des déchets porté par le syndicat de traitement des déchets, le SYBERT. Le nouveau plan local de prévention élaboré par le SYBERT pour la période 2021-2024 donnera lieu en parallèle à la réalisation d'un nouveau document d'orientation au niveau de Grand Besançon Métropole intégrant les grands enjeux à venir, ce qui va dans le sens de la recommandation formulée. Je rappelle pour finir sur ce point que conformément aux dispositions du Code des Juridictions financières, Grand Besançon Métropole sera amené à préciser les suites qu'elle aura données aux recommandations formulées dans le rapport d'observations définitives dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport en Conseil Communautaire, donc d'ici au 10 novembre 2022.

Voilà, ce n'était pas tout à fait brièvement, mais c'est quand même synthétique, le résumé des quelque 180 pages de ce rapport complet de la Chambre Régionale des Comptes. S'il y a des observations ou des questions, vous avez maintenant la parole sur ce rapport. En en faisant le résumé, je crois que nous avons satisfait à l'obligation à laquelle nous nous soumettons bien volontiers de communication formelle de ce rapport à l'assemblée. Encore une fois, vous en avez le texte intégral. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

M. FAGAUT.- Merci, Monsieur le 1^{er} Vice-Président. Ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de notre collectivité depuis 2012 nous apporte des renseignements, mais surtout et aussi des enseignements à extraire de premier ordre. Dans un premier temps, ce rapport est exhaustif, de grande qualité d'analyse et doit nous amener à nous questionner pour alimenter le débat qui doit faire avancer notre territoire en refusant, bien entendu, l'immobilisme et les remises en cause permanentes de nos projets, ce que nous avons fait sur les mandats précédents.

Il est vrai que depuis 2012, notre collectivité a évolué en changeant de dimension, notamment avec ce passage en Communauté Urbaine en juillet 2019, et cela n'a pas été sans incidence sur les nombreux transferts de compétences, que ce soit l'eau, l'assainissement ou la voirie, mais aussi sur le volet RH avec un triplement de nos effectifs.

Dans un second temps, nous ne pouvons échapper, et vous l'avez dit, Monsieur le 1^{er} Vice-Président, à notre trajectoire financière sans pour autant minimiser notre développement. Cependant, je l'avais dit et nous l'avions déjà évoqué ici, notre trajectoire financière va être impactée par un choc conjoncturel dû non seulement à l'après-crise, mais aussi à une réforme fiscale et à la baisse de nos recettes dynamiques. Le rapport l'évoque, et je le cite : « les ratios financiers jusqu'à 2020 sont intéressants, mais les équilibres financiers après 2020 seront impactés avec la perte de marge de manœuvre ». Lorsque nous avons échangé sur le fait de nous écarter de nos indicateurs de stabilité financière, je le redis, nous devons être prudents par rapport à tout cela. Sur le volet financier, il ne faut pas oublier de relever dans ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes une augmentation de la fiscalité de 14 M€ entre 2014 et 2019.

Dans un troisième temps, nous ne pouvons passer sous silence les recommandations n°4 et 5 sur le fait de fiabiliser les données de fréquentation des transports publics du réseau Ginko et les moyens d'audit comptable et financier de la DSP Transport. Même si cela n'a pas été supporté par notre collectivité sur son ensemble, la charge d'exploitation ayant été prise en partie par l'exploitant à hauteur de 80 %, nous enregistrons un déficit d'exploitation sur la durée depuis l'arrivée du tram de 25 M€, dû à une surestimation au démarrage des recettes de fréquentation, et une dérive des charges d'exploitation. Pour rappel, aujourd'hui, nous sommes aux alentours de 40 000 transports quotidiens par le tram, alors que l'estimation au démarrage était plutôt entre 50 et 70 000 voyages par jour. La résultante, que nous avons déjà dénoncée, et nous le retrouvons bien sûr sur la DSP 2018-2024, est que nous avons abandonné des secteurs en réduisant des dessertes. Par conséquent, l'offre a été réduite.

À l'heure où certains font des incantations sur la gratuité des transports qui sera payée – et nous en reparlerons – sur le dos des entreprises avec l'augmentation du Versement Transport (VT), nous faisons fausse route dans ce sens. La Chambre Régionale des Comptes le dit, toute modification tarifaire est à envisager avec une grande prudence. Comme on l'a toujours dit, rien n'est gratuit, il y a toujours quelqu'un qui paie au final. Je pourrais également parler du taux de fraude – vous l'avez évoqué, cher Gabriel BAULIEU – sous-évalué, dont nous avons fait écho ici au sein du Conseil Communautaire.

Je pense qu'il serait intéressant que nous puissions travailler avec le délégataire pour renforcer aussi cette lutte contre la fraude au niveau des transports. Puisque je suis sur les mobilités, la Chambre Régionale des Comptes l'évoque avec ce passage sur la recherche de la complémentarité dans l'offre ferroviaire. Pour en avoir échangé avec son PDG, je vous rappelle cette possibilité aujourd'hui de travailler sur le taxi-rail autour de nos 14 haltes ferroviaires intercommunales, que j'avais déjà défendu ici en assemblée.

Le dernier point qui a des incidences bien sûr sur notre fonctionnement concerne le volet RH. Les transferts de compétences, mais surtout les mutualisations, ont fait apparaître en six ans, entre 2013 et 2019, la création de quasiment 1 000 postes. Cette intégration forte intercommunale pour développer les services communs ouverts aux communes a fait tripler nos effectifs, ce qui me renvoie à vos premiers points par rapport à l'équilibre financier à maîtriser pour continuer à s'assurer des services de qualité.

En conclusion, nous avons une Communauté Urbaine qui se développe, qui a traversé les évolutions, et nous serions bien inspirés de ne pas faire s'écrouler notre château de cartes qui présente des fragilités, en procrastinant et en remettant en cause des projets structurants qui vont faire l'avenir de ce que sera, ou ne sera pas, Grand Besançon Métropole. Nous avons cette responsabilité. Ne nous laissons pas enfermer dans des théories au détriment du rayonnement et de l'ouverture de Grand Besançon Métropole.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci pour ces indications. Je vais faire quelques observations, mais avant, il y a d'autres interventions.

M. FELT.- Merci, Gaby. Je voudrais revenir sur le suivi du temps de travail. Effectivement, tu as énuméré les propos de la Chambre, mais tu as été un peu sélectif.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- J'en ai fait une synthèse, Marcel. Je n'ai pas lu les 180 pages, je te l'accorde.

M. FELT.- J'accepte. Je note quand même que la Chambre dit que la collectivité ne dispose pas d'un outil automatisé du suivi du temps de travail. Le suivi du temps de travail repose sur le déclaratif des agents, formalisé par la tenue d'un document papier. Effectivement, interrogée à ce sujet, la collectivité a déclaré avoir fait le choix de responsabiliser encadrement et agents. Je me souviens, lors d'une réunion précédente, que l'on s'était un peu étonné du système déclaratif existant qui peut prêter à confusion, parce que lorsque c'est déclaratif, on ne maîtrise pas tout. Faire le choix de responsabiliser encadrement et agents est un choix que je ne partage pas tout à fait. Je me souviens d'un homme politique décédé il y a longtemps qui disait : « la confiance n'exclut pas le contrôle ». Je me surprends à citer LÉNINE, car ce sont ses propos, ce qui est un peu étonnant. Je regarde mon collègue Christophe LIME : comme tu vois, j'évolue.

Plaisanterie mise à part, c'est bien, bien évidemment, mais dans cette affaire, le problème est qu'à un certain moment, on avait dit qu'il fallait trouver un outil de gestion, mais les communes n'ont pas été écoutées. Je constate que si la Chambre le dit, il faudra le faire. C'est bien, on va le faire, mais je pense aussi que le faire représente une équation à de nombreuses inconnues. À mon avis, ce ne sera pas simple. Pourquoi ? Parce que vous partez d'une page blanche. Je crois savoir que ce sont plus de 4 000 salariés dans les trois structures, puisque bien évidemment, la mutualisation va jouer. Je ne sais pas quel sera le temps que mettra la structure choisie pour vous accompagner, mais l'équation est difficile à mon sens pour la résoudre dans un temps relativement bref. À mon avis, il faudra du temps. Merci.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci, Marcel. D'autres personnes souhaitent-elles intervenir sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes ? S'il n'y en a pas, je dirai quelques mots sur les propos de Ludovic FAGAUT. Concernant ce qu'évoque Marcel FELT, comme indiqué dans le rapport en termes d'échanges, nous nous doterons d'un système plus automatisé de contrôle et de suivi du temps de travail, mais nous ne partons pas tout à fait de rien, puisque de nombreux services et Directions enregistrent et comptabilisent. Nous ne sortons pas les factures des temps de travaux de l'aide aux communes par improvisation.

Il existe également dans tous les services techniques l'utilisation de Maximo en la matière. Ce système d'enregistrement existe. Il est utilisé, mais nous n'avons pas un système harmonisé et général, et c'est ce que nous allons mettre en œuvre.

Cependant, sans faire trop long, ne cédon pas à la caricature. C'est de moins en moins vrai, mais nous savons qu'à certaines époques, dans les entreprises où tout le monde travaillait en atelier, on faisait marcher la pointeuse et on était sûr du coup. C'est un style de gestion, mais qui était aussi adapté à un contexte, à une activité. Nul n'ignore dans cette salle la diversité des situations que nous avons à gérer en matière d'activités, de situations, de fait de réaliser son travail sur un site, sur plusieurs ou à l'extérieur. Bref, c'est beaucoup plus compliqué que cela. Nous allons trouver la formule, mais qui ne sera pas aussi standardisée et un peu simple que celle qui a pu fonctionner en d'autre temps. Cependant, je voulais souligner que nous sommes sur une trajectoire sans partir de rien.

Sur les quelques aspects évoqués par Ludovic FAGAUT, je ne peux pas résister, et je l'ai déjà dit. Les efforts financiers que nous avons faits dans la conjoncture 2020-2021 nous ont fait nous éloigner un peu, ce que nous avons clairement dit et écrit dans nos rapports, de notre ligne financière habituelle, considérant que les circonstances nous l'imposaient. Néanmoins, nous l'avons fait avec mesure. Je me rappelle quand même avoir entendu au printemps et à l'été 2020 des encouragements à faire bien pire que cela. Je ne voudrais pas quand même que nous ayons tous la mémoire trop sélective.

Nous avons fait le choix du volontarisme, mais avec raison, ce qui nécessite un suivi attentif. D'ailleurs, qui, dans cette salle, a pu entendre de ma part, de la part de la Présidente ou d'autres responsables que nous ne devons pas être très vigilants sur le fonctionnement de notre établissement compte tenu du cadre extrêmement serré dans lequel nous évoluons ? Et ce n'est pas d'aujourd'hui que nous le disons. Partageons au moins ce point de vue.

J'étais étonné d'entendre qu'au cours des exercices antérieurs, on aurait abandonné de nombreux projets. Je ne sais pas si j'ai bien compris, mais j'ai souvenir d'une orientation que nous avons changée. Nous avons un projet de centre aqua ludique que nous avons renoncé à faire. Nous avons fait ce choix, lorsque nous avons pris l'orientation de nous investir, parce que cela nous a paru être une priorité plus importante encore auprès de l'Université. Lorsque nous avons dû dégager les moyens précisément pour nous engager sur le secteur universitaire, qui n'est pas juridiquement de notre compétence, mais nous le faisons et nous sommes même allés jusqu'à assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de ce programme, nous avons fait ce changement en totale transparence. Pour avoir fait partie de ceux qui ont porté ce choix, je l'assume très clairement.

Tu as également insisté sur le déficit de la DSP qui est rappelé dans le rapport et que j'ai évoqué dans ma synthèse. N'oublie pas de dire ce qu'est la nature d'une DSP et ses caractéristiques en termes de partage de responsabilité. J'ai rappelé tout à l'heure dans mon propos que l'essentiel du déficit a été supporté par le délégataire qui était la société Transdev. Dans les échanges et les négociations qui avaient précédé la mise au point de ce contrat de délégation, Transdev avait été optimiste sur les perspectives d'exploitation qui n'ont pas été tout à fait au rendez-vous. Cependant, les clauses du contrat étaient telles que Transdev a d'abord porté 80 % de ce déficit. N'oublions pas de l'indiquer, parce que même si l'on faisait un peu de mauvais esprit, on dirait que c'était un bon contrat pour nous, puisque précisément, il y avait des déficits, mais nous ne les supportons pas. Cependant, je n'irais pas jusque-là. N'oublions pas de le souligner.

S'agissant des perspectives en matière de maîtrise financière, c'est une réalité permanente. Le fait que nous ayons, comme dit dans le rapport, et comme je l'ai indiqué, davantage de cadres et collaborateurs, c'est précisément l'expression d'une intégration intercommunale renforcée sur notre territoire. C'est à la fois sans doute le sens de l'histoire et le sens de la pertinence des choses. Pour faire mieux tous ensemble sur un territoire plus vaste, ce que l'on ferait moins bien et peut-être pas du tout individuellement les uns et les autres, il est évident que cela a un prix et nous devons le maîtriser en permanence autant que faire se peut. C'est ce que nous nous employons à faire. C'était vrai hier, c'est vrai aujourd'hui, ce sera encore vrai demain, bien évidemment.

Je vous propose d'en rester là. Je ne crois pas qu'il y ait de vote sur ce rapport. Nous en prenons acte. C'est une information que nous recevons, mais qui doit faire l'objet d'une présentation et d'un échange autant que nécessaire. Voilà sur ce rapport volumineux de la Chambre Régionale des Comptes. Nous passons au rapport suivant, le rapport n°33.

Rapport n°33 - Taxe d'aménagement : fixation des taux et exonérations - Modalités de reversement aux communes
--

Une présentation est projetée en séance.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Ce rapport est connu, je pense, de la plupart des membres de l'assemblée, puisque nous l'avons travaillé dans les instances. Un groupe de travail a fonctionné pendant de longs mois. Il y a eu des présentations en Bureau à deux reprises, mais aussi en Conférence des Maires, présentation qui avait été largement souhaitée. Elles ont permis de diffuser de nombreux éléments sur ce dossier. Néanmoins, bien évidemment, ce soir, nous avons à débattre pour délibérer sur ce rapport qui a une certaine importance. Dans le sens de ce que nous venons d'évoquer en matière d'intégration intercommunale, cela fait partie de ces petites étapes que nous franchissons les uns après les autres, même par rapport à un autre dispositif bien connu au sein des intercommunalités et sur lequel nous aurons à revenir régulièrement, qui est le pacte fiscal et financier.

C'est aussi par brique, d'une certaine manière, que cela se construit, et c'est précisément le cas lorsque nous parlons de cette étape de la taxe d'aménagement, étape à laquelle nous avons donné d'ailleurs une ampleur plus large que celle que nous pensions initialement. En gros, lorsque cette question a été évoquée en vue de son travail en Bureau, on a dit qu'il fallait parler de la répartition de la taxe d'aménagement entre les communes et le Grand Besançon. Chacun avait cela précisément à l'esprit, et de fait, nous nous sommes saisis de ce dossier. Le temps nous a aidés à aller au fond des choses.

Si je tiens à remercier l'ensemble des élus, ayant participé au groupe de travail, je souhaite – et les élus ne m'en voudront pas – remercier tout autant, et peut-être encore davantage, tous nos services qui ont apporté leur contribution.

Il s'agit bien évidemment de l'équipe des finances, mais pas uniquement, car du côté urbanisme au sens large du terme, plusieurs personnes ont planché, se sont investies, ont apporté des contributions. Je crois qu'avec tous les élus qui ont participé au groupe de travail, nous avons beaucoup appris dans cette démarche grâce à l'expertise de nos cadres et collaborateurs. Je l'ai déjà dit dans d'autres lieux, parce que dans ce genre d'affaires, il en faut aussi, je rends hommage aussi à leur capacité imaginative. Ce n'est pas le tout quelquefois d'avoir une idée, mais il s'agit après de pouvoir la mettre en forme et la décliner. C'est précisément ce qu'ils nous ont permis de faire. Je veux donc leur rendre hommage et les remercier.

Sur tous ces aspects, lorsque j'ai dit tout à l'heure que nous avons embrassé le sujet plus largement que celui d'une simple répartition de taxe, c'est parce que précisément, à travers cela, nous nous sommes saisis au passage de la question des amendes de police, mais au-delà de cela, nous nous sommes penchés très sérieusement sur les modalités de financement des équipements, des travaux d'aménagement dans nos communes et sur notre territoire intercommunal. Je pense que nous avons pu éclairer nos lanternes respectives sur ce qu'il fallait peut-être et sans doute privilégier.

Une des orientations, que nous préconisons dans cette proposition, est qu'en matière de financement de ces opérations d'aménagement, nous privilégions autant que faire se peut le fait que l'opération finance ces coûts par elle-même, notamment par le dispositif de conventionnement appelé « PUP » (Projet Urbain Partenarial) ou autrement, selon leurs caractéristiques, ou des ZAC avec exonération de taxe d'aménagement.

Cette approche porte d'ailleurs ses fruits, puisque nous avons déjà délibéré sur des conventionnements pour une commune que je connais bien, puisque c'est une commune voisine. Je cherche des yeux Jean-Marc BOUSSET, puisque nous avons délibéré il y a peu de temps précisément sur les dispositions concernant la commune de Pouilley-les-Vignes. C'est sans doute une première, puisque le service précisément de réflexion et d'études préopérationnelles ou de préurbanisation apporte désormais une contribution très précise là-dessus et va, de toute évidence, favoriser les évolutions de cette nature.

Voilà quelques éléments généraux que je voulais rappeler en introduction de ce sujet, sachant que sur le plan formel, si nous arrivons à ces conclusions maintenant, ce n'est pas tout à fait par hasard en termes de calendrier.

Lorsque nous avons ouvert le chantier il y a un an, avec la première réunion de travail le 2 novembre 2020, nous nous étions fixé comme échéance précisément de pouvoir délibérer sur le sujet, après les différentes étapes que j'ai rappelées, dans le courant du mois de novembre 2021, la règle en général stipulant que nous devons statuer avant le 30 novembre pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante. Nous sommes donc dans le calendrier si nous nous délibérons favorablement ce soir.

Bien évidemment, rentrant dans ce sujet, certains parmi vous m'ont demandé pourquoi on avait parlé de financement de voirie, de réseaux, d'éclairage public, etc. C'est tout simplement parce que parlant de ces ressources spécifiques, certes aux affectations quelquefois discutables et discutées, même si lorsque l'on regarde les ZAC, cela vise très précisément les voiries, les parkings et les espaces publics, je ne m'attarderai pas trop là-dessus, mais nous ne pouvons pas aborder ces éléments de financement sans nous pencher sur les questions pressantes auxquelles nous sommes confrontés en matière de financement de compétences transférées.

Chacun le sait dans cette salle, y compris les collègues qui nous ont rejoints, lorsque nous avons transféré des compétences importantes, et particulièrement la voirie, les réseaux, l'éclairage public, etc., nous avons dû travailler d'arrache-pied pour trouver des compromis en matière d'attribution de compensation, supportables par la plupart des communes, quelques-uns ayant bénéficié d'un système de soutien. Pour que ce soit supportable, il fallait ajuster les choses, et nous en avons ajusté à la baisse.

Nous savions et nous avons toujours su que des enveloppes en matière d'investissement tout particulièrement ne seraient pas suffisantes dès les premières années, et nous avons pu le vérifier en matière de voirie.

Il était donc naturel que nous nous saisissons de cette ressource et nous la travaillions en direct avec ces préoccupations touchant aux voiries, à l'éclairage public, et si je ne disais pas « les eaux pluviales », j'oublierais un volet que l'on me rappellerait forcément, et si je dis « sur ma gauche », c'est simplement par position sur la tribune.

Ces sujets allaient de soi dans notre esprit, mais je tiens à le rappeler très précisément. Nous sommes confrontés à ces insuffisances financières malgré les contributions déjà, ou les concours apportés par Grand Besançon Métropole sur ses ressources propres, pour accompagner ce mouvement. Nous devons avoir à l'esprit que lorsque nous avons transféré les compétences, nous avons tranché les questions. Sur la disparition de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour les communes de la Communauté Urbaine, nous avons compensé à hauteur de 600 000 €. Sur les eaux pluviales, on pourrait en écrire presque un livre, parce que nous étions arrivés à un compromis d'attribution de compensation à 200 000 €, et nous savions que nous n'étions sans doute pas au niveau, sans faire de mauvais jeu de mots. Nous avons ajouté d'emblée 300 000 €, soit 500 000 €.

Quand je parlais de cela tout à l'heure, je regardais Christophe LIME sur ma gauche, puisque cela fait des mois que dans sa responsabilité, si je disais « il rame », ce serait de mauvais goût, en parlant des débordements d'eaux pluviales, mais je dis que cela ne passe pas. Nous ne pouvons donc pas faire avec cette enveloppe, et vous le savez, puisque nous avons déjà voté des rallonges dans nos décisions modificatives. Dans notre proposition, nous nous consolidons dans cette réflexion. Bien évidemment, si je me mets à suivre de nouveau le diaporama, il y a des besoins importants non satisfaits dans les compétences transférées. Il y a aussi les opérations communales d'aménagement-constructions, dont les équipements publics sur la charge de GBM, qui n'ont fait l'objet d'aucun transfert de ressources et qui ont déjà été assumés très directement par la communauté.

Je vais utiliser le diaporama en tant que tel pour simplement concernant les leviers d'action que nous avons utilisés. Je ne voudrais pas être trop long, mais je vais les passer rapidement, bon nombre d'entre vous ayant vu au moins une fois cette présentation. Le premier levier concerne les amendes de police. Ce n'était pas dans notre mandat initial, mais le dossier nous est arrivé. Pour le coup, l'État nous a presque fait la surprise, puisqu'avant d'avoir notification de la nouvelle méthode, nous avons reçu le chèque en 2020 correspondant à l'enveloppe des amendes de police pour l'intercommunalité. Nous nous sommes saisis également de cette ressource pour la traiter.

Le deuxième levier concerne la taxe d'aménagement intercommunale avec en particulier une part qui restera acquise à Grand Besançon Métropole. C'était la problématique que nous avions tous à l'esprit lorsque nous avons ouvert le dossier.

Comme je le disais tout à l'heure, nous avons en troisième levier la mobilisation de modes de financement spécifiques aux opérations d'aménagement-constructions et pour le ZAE dans le cadre d'un principe général visant à privilégier autant que possible un financement des équipements par les aménageurs-constructeurs. Nous résumons là les trois leviers d'action. Il est vrai que lorsque nous nous étions saisis du dossier, nous pensions essentiellement au second.

S'agissant des amendes de police, nous allons essayer de faire vite sur le sujet. L'enveloppe versée résulte des amendes de police appliquées chaque année. Nous avons eu « un mal de chien » à trouver des indicateurs de répartition, parce que nous ne connaissons pas l'origine des fonds, même si nous présumons quand même assez fortement qu'il y a sans doute plus de pratiques de verbalisation sur le périmètre urbain que sur le périmètre de la périphérie. Finalement, nous avons utilisé un levier en améliorant considérablement la portée au bénéfice de la périphérie et que nous avons pu obtenir auprès du département, puisque ce dernier gère – et il doit encore gérer, je pense, pour les autres communes rurales – les enveloppes amendes de police et qu'il les reversait aux communes à travers des aides aux équipements dits « de voirie de sécurité ».

Les élus communaux se rappellent ces petits volets d'aides financières que l'on pouvait obtenir. Au fil de l'eau, nous avons pu avoir l'indication comme quoi cela représentait 56 000 € en moyenne sur les années 2017, 2018 et 2019. Au bout du compte, nous nous sommes mis d'accord pour que de l'enveloppe globale, 100 000 € reviennent à la périphérie. Quant à la fluctuation de l'enveloppe, Besançon bénéficie des suppléments ou des minoration résultant de l'inflation ou non des verbalisations.

Nous notons simplement 100 000 € de crédit affecté, puisque nous sommes partis directement là-dessus, aux opérations de requalification et création de voiries, opérations qui emportent un fonds de concours, ce dernier doublant la mise et nous faisant passer de 100 000 € à 200 000 €, plus la TVA, soit 240 000 € TTC, chiffre rappelé ici. C'est donc un premier abondement. Yves GUYEN suit tout cela de très près depuis le début, puisqu'il indique chaque fois que l'enveloppe nous permettra de faire face à l'ensemble des attentes.

Enfin, je ne m'arrête pas sur la part majeure qui revient à la Ville de Besançon, qui variera, et dont Besançon décidera annuellement de l'affectation, celle-ci pouvant correspondre à de la réduction de fonds de concours ou d'opérations spécifiques sur la Ville.

Nous passons à la taxe d'aménagement stricto sensu avec les différentes thématiques que nous avons abordées et qui font l'objet de propositions. Il s'agit :

- d'optimiser le produit (harmonisation du taux),
- de fixer un niveau de partage de la taxe entre l'intercommunalité et les communes,
- de mettre en place un dispositif de solidarité, élément légalement important auquel on ne pensait pas forcément au début et qui fait partie des choses que nous avons construites progressivement.

Nous devons souligner que ce dispositif global est proposé avec un concours du Grand Besançon tout à fait important. J'ai rappelé les dispositions que nous avons déjà mises en œuvre, et nous en ajoutons quelques-unes significatives dans la proposition globale.

S'agissant des rappels sur la taxe d'aménagement, je ne vais pas m'y arrêter, puisque j'en ai dit un mot tout à l'heure. Il s'agit d'une taxe affectée aux équipements publics induits par le développement urbain et dont le caractère est intercommunal depuis le passage en Communauté Urbaine, soit au 1^{er} juillet 2019. Il s'agit de délibérer avant le 30 novembre pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante. Si nous souhaitons le faire le 1^{er} janvier 2022, ce qui est le sens de notre proposition, et ce avec les règles de reversement définies, nous devons délibérer ce soir.

Si nous parlons de cette nécessaire répartition de la taxe d'aménagement, c'est qu'il ne faut pas perdre de vue que depuis quelques années, nous avons transféré à l'intercommunalité des responsabilités qui ne sont pas anodines. C'est ainsi qu'en 2017, ont été transférés les zones d'activité économique, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la base de loisirs d'Osselle, le commerce partiellement, le tourisme partiellement et la gestion du camping de Chalezeule. En 2018, ont été transférés l'eau et l'assainissement, les eaux pluviales, ce qui a été pénible, les eaux pluviales étant venues parasiter la démarche conduite progressivement sur quelques années, parce qu'au gré d'une jurisprudence intervenue in fine, c'est assez tardivement que nous avons su ce qu'était la nature des dépenses eaux pluviales et qu'il n'y avait pas lieu d'imputer sur les budgets eaux et assainissement.

A également été transférée la GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations). En 2019, ont été transférés la voirie, le réseau de chaleur et de froid urbain, la concession de la distribution publique de gaz, l'électricité et l'extension des cimetières. Sur la diapositive, ce qui est noté en gras correspond aux compétences induisant des équipements publics importants à la charge de Grand Besançon Métropole, à savoir les zones d'activité économique, l'eau et l'assainissement (cœur du dispositif de l'autonomie du budget annexe), les eaux pluviales, la voirie, le réseau de chaleur et de froid urbain. Pour ce dernier, c'est la même problématique, même si nous le faisons fonctionner également avec une notion d'équilibre.

Il y a donc une dynamique de charge désormais transférées au sein de l'intercommunalité, alors même bien évidemment qu'il y a une participation d'origine communale avec les attributions de compensation, ces dernières étant gelées. Encore une fois, la dynamique de la charge est désormais intercommunale.

La première proposition consiste à optimiser le produit de la taxe d'aménagement. Si je vais directement au résultat, la proposition est de pratiquer le taux uniforme, taux le plus fréquemment utilisé dans bon nombre de communes, mais Besançon n'était pas tout à fait à ce niveau, ce que nous devons dire néanmoins. Sur ce niveau, la répartition sur l'estimation résultant des derniers exercices s'établit à 57,2 % sur le périurbain et 42,8 % sur la Ville. Ayons ces indicateurs en tête, puisque nous les utiliserons ensuite en matière de répartition.

Bien évidemment, nous maintenons la possibilité de taux majoré de taxe d'aménagement pour certaines opérations d'aménagement-constructions et dans la ZAE, au cas par cas. S'il y a une utilité avec un particularisme, nous ne nous interdisons pas bien évidemment d'y avoir recours, tout cela en comparant avec les modes de financement spécifiques. Je parlais tout à l'heure des systèmes conventionnés comme le PUP notamment.

S'agissant de cette première proposition d'harmonisation, nous avons un autre élément à harmoniser, et tenant compte des dispositions de la loi. C'est un élément de dissuasion des parkings extérieurs. Alors que la loi permet une évaluation de base taxable jusqu'à 5 000 €, nous proposons de retenir 4 000 €, ce qui fait que la taxe d'aménagement correspondant à la place de stationnement serait à 200 €, contre 100 € actuellement, mais nous sommes en pleine révolution dans ce domaine de par l'application de la loi. Demain n'est pas encore hier s'agissant de ces éléments touchant au sol, à son artificialisation... C'est l'autre point qu'il convenait de souligner en matière d'harmonisation.

La deuxième proposition concerne le partage de la taxe d'aménagement entre GBM et les communes. Des besoins sont à satisfaire, mais les ayant déjà évoqués, je vais passer rapidement sur cette page. Si nous voulions couvrir tous les besoins, il aurait fallu dire que nous faisons du 50/50, ce qui paraissait un peu difficile, mais nous voyons bien les besoins et les rallonges qui sont déjà intervenus et que nous rappelons sur l'éclairage public, les eaux pluviales, etc. Je vous fais grâce du temps de réflexion et de discussion pour dire que la proposition faite consiste à réserver 30 % de la taxe d'aménagement à l'intercommunalité, tout cela pour faire en sorte que nous ayons davantage de moyens pour répondre aux besoins que nous avons.

Cependant, le dispositif doit également être soutenable par tous et par toutes les communes, puisque c'est aussi de cela qu'il s'agit. Cette dimension de soutenabilité pour les communes est précisément ce qui nous a conduits à arbitrer sur ce niveau, mais en inventant un autre système de solidarité sur les fonds de concours, sur lesquels nous reviendrons en fin de parcours. Quant à la proposition, c'est 70/30, avec le dispositif de solidarité que nous verrons prochainement.

Sur les éléments de déclinaison du partage de la taxe d'aménagement entre le Grand Besançon et les communes, le 70/30, il est proposé de concentrer l'utilisation de la taxe d'aménagement qui restera acquise à Grand Besançon pour répondre aux besoins en termes de voirie, puisque c'était la question la plus pressante que nous avons bien en tête, dans nos tablettes, et nous le savons tous dans nos réunions de secteur.

La priorité est donnée à l'augmentation de la capacité d'investissement au titre des opérations de création-requalification dans les secteurs périurbains, le schéma proposé permettant globalement de doubler les crédits et de passer de 1,3 M€ à 2,6 M€, avec corrélativement deux autres enjeux à prendre en compte. C'est premièrement un équilibre à trouver entre les secteurs périurbains et Besançon qui par des AC calibrées au réel lors du transfert de compétence n'a pas les mêmes besoins de compléments sur le secteur de la voirie. Cela veut dire qu'il faut une capacité d'adaptation de la part de Besançon dans ce cadre général.

C'est deuxièmement la prise en compte de la capacité financière de chaque commune à travers un dispositif de modulation du taux de fonds de concours (volet solidarité). C'est donc tout cela que nous essayons de décliner de manière opérationnelle. En résumé, si nous partons des 3 M€ que nous avons, sur les 30 %, nous arrivons à 1,070 M€. Faisons l'hypothèse de mettre 300 000 € sur le volet solidarité. Il ne faut pas que l'on dise par ailleurs qu'il est sur le budget général. Par déduction, les moyens consacrés à la voirie seraient de 770 000 €. C'est sur ce dernier montant que j'ai la clé d'origine de la taxe d'aménagement entre Ville et périphérie, puisque l'on utilise cette clé dans les reversements.

Lorsque l'on décline ensuite les 440 000 €, par le même jeu que tout à l'heure, plus les fonds de concours, plus la TVA, nous arrivons à 1,056 M€ de possible, plus ce qui était déjà dans les financements disponibles. Nous arrivons donc ainsi par l'addition de l'ensemble des éléments à 2,6 M€. Sur l'application sur la Ville de Besançon, ce sera un peu au choix sur les amendes de police sur ces aspects. Le droit de tirage de la Ville de Besançon adaptera son utilisation en fonction des besoins, soit en réduction de fonds de concours, soit en augmentation du budget de voirie selon les modalités que la Ville décidera.

Je poursuis. Bien évidemment, ayons toujours en tête après les déclinaisons opérationnelles en matière de travaux, le maintien de la gestion au cas par cas pour les opérations d'aménagement-constructions, avec extension du dispositif aux opérations de requalification ponctuelle de voiries en ZAE. Quand je parlais tout à l'heure du cas de Pouilley-les-Vignes, reportons-nous, mais nous en aurons d'autres sur des modalités qui pourraient être standardisées sur la base de ce que nous sommes en train de voir. Nous avons deux propositions complémentaires, parce que nous avons essayé de ratisser précisément les choses, puisque nous avons déjà des éléments à 50 % sur les fonds de concours par ailleurs.

Lorsque l'on demande une surqualité en matière de GER (Gros Entretien et Renouvellements), c'est à la charge de la commune qui en fait le choix et qui l'assume dans la totalité. Nous disons ici la même chose sur l'éclairage public, sur l'équipement de candélabres non standard et plus coûteux où c'est le fonds de concours de surqualité à 100 %. En cas d'extension du réseau Enedis, le sujet se présentant de temps en temps et n'étant pas traité, nous proposons de le traiter également sur notre standard de fonds de concours, comme pour les autres opérations d'aménagement.

Quant à la troisième proposition, il s'agit de mettre en place un nouveau dispositif de solidarité intercommunale. Sur ce volet solidarité, je pense que pour la plupart, vous avez compris le dispositif. Nous partons du fait qu'aujourd'hui, nous avons arrêté comme système en matière de voirie, que lorsque l'on rentre dans des programmes de création ou de requalification, la commune est mise à contribution pour 50 %. C'est la règle en vigueur. Nous pouvons décider ce soir de la changer et c'est ce que nous proposons ici en faisant en sorte que ce dispositif soit modulé en fonction d'une notion de richesse, de capacité financière différente des communes.

Il s'agit donc de s'appuyer sur dix indicateurs financiers cités dans le rapport, que l'on dit « officiels et objectifs », chacun pouvant aller s'en procurer et les vérifier, et « communs à l'ensemble des communes ». Avec cela, nous procédons à un classement des communes. Vous l'avez vu, je ne vais pas m'y arrêter. Nous partons avec une échelle aussi large que possible, puisque, comme il y a 68 communes, nous mettons 68 positions. Cela nous permet de sortir des catégories. Vous avez en couleurs les catégories de communes. Dans ces catégories, il y a de la modulation, puisque l'on se retrouve avec un indice par commune. C'est ainsi que 18 communes conserveraient un fonds de concours à 50 %. Cependant, nous voyons que le nombre de communes qui bénéficieraient d'une réduction de ce fonds de concours, si nous le votons, est considérable.

Nous avons également 20 communes qui auraient un fonds de concours entre 40 et 50 %, 15 communes entre 30 et 40 % et 15 communes inférieur à 30 %. Pour la commune qui aurait le fonds de concours le plus modeste, c'est inférieur à 17 %. Je trouve intéressant que nous ayons pu bâtir cela, parce que nous faisons finalement de ce dossier de taxe d'aménagement et de sa répartition un instrument beaucoup plus riche qu'en parlant simplement de la répartition de la recette. C'est un instrument à la fois de dynamisation de nos capacités financières, mais aussi de modulation de répartition de nos moyens, donc de prise en compte de la très forte hétérogénéité que nous connaissons en matière de potentiels financiers dans les communes. C'est d'ailleurs le sous-produit de notre réflexion.

Le tableau que nous avons tous dans les tablettes en matière de positionnement des communes permet de voir l'extrême diversité de situations dans nos communes. C'est bien, je crois, que nous en prenions tous parfaitement la mesure. Ce dispositif, puisque vous l'avez vu progressivement, concerne l'harmonisation du taux, puis la répartition et les modalités d'affectation des enveloppes, la solidarité. C'est ce paquet global que nous vous proposons de valider pour une application au 1^{er} janvier 2022, en indiquant que ces taux de fonds de concours seraient figés pour deux ans. Nous n'allons donc pas changer les choses trop souvent, mais après, il faut quand même les adapter en fonction de l'évolution de la situation des communes. C'est donc ce que nous proposons tous les deux ans.

Nous rappelons également, parce qu'il faut bien l'indiquer à un moment donné, une application du taux en vigueur à la date de la confirmation par Grand Besançon Métropole, c'est-à-dire à la date de la délibération du Conseil Communautaire, de l'intégration des travaux concernés dans la programmation annuelle de requalification-créeation de voirie pour que l'on sache précisément tous à quoi s'en tenir à la fois sur les gestionnaires de l'opération et sur chacune des communes. Pour rappel, il ne s'appliquera pas aux fonds de concours de surqualité sur le GER qui sont à 100 % de surcoûts engendrés. Nous ne proposons pas qu'il y ait modulation. Le plus souvent, c'est de l'enrobé à la place de l'enduit. Nous ne proposons donc pas de faire rentrer cela dans le dispositif.

S'agissant de l'impact financier du dispositif, puisque nous devons l'avoir à l'esprit, j'ai rappelé tout à l'heure un certain nombre de dotations déjà apportées par le budget général au moment des transferts de compétences pour faire en sorte que cela fonctionne. Nous avons là l'élément correspondant aux effets de la baisse des fonds de concours. En réalité, nous baisserons les contributions, mais il n'y a pas de compensation par ailleurs. Il est donc proposé que le budget de Besançon l'assume. Je fais une parenthèse, parce que j'ai indiqué que l'on jouerait sur la répartition de l'enveloppe.

Ces 350 000 € sont financés par la taxe d'aménagement. Bien évidemment, il s'agit là d'une estimation, puisque nous ne savons pas par avance comment les choses vont se passer, qui va avoir tendance à sortir les dossiers dans la limite des enveloppes qui nous seront possibles. Mais est-ce que ce seront d'abord des communes à 50 % ou des communes à 20 % ? Pour le Grand Besançon, ce sera différent. Nous avons fait ici une hypothèse et nous verrons à l'usage.

Arrêtons-nous sur le titre de la quatrième proposition : « faire assumer à Grand Besançon Métropole une part importante de l'effort financier non couvert par la part de la taxe d'aménagement lui restant acquise ». Je l'ai déjà évoqué à plusieurs reprises, mais il n'est pas inutile de se remémorer les choses, puisque cela ferait partie bien évidemment de la décision que nous pourrions prendre ce soir si nous votons ce rapport. Pour éviter une instabilité d'une année sur l'autre des budgets Voirie et apporter une visibilité aux communes, nous devons être à peu près sûrs de la ressource de taxe d'aménagement. Il est donc proposé que le Grand Besançon assume le risque de variation du produit de la taxe d'aménagement.

Nous devons avoir en tête ce qui est écrit en rouge (années creuses attendues en 2024 et 2025 compte tenu du changement de fait générateur, au-delà des effets de la crise covid-19), parce que nous aurons deux années qui seront presque des années blanches par le fait que légalement (ou réglementairement, je ne sais plus), le mécanisme de prélèvement de la taxe d'aménagement change. Le fait générateur était le permis de construire, on partait du permis de construire en matière de prélèvement ; à partir de maintenant, le fait générateur sera l'achèvement de la maison, par exemple, et la totalité de la taxe d'aménagement. Nous aurons donc un décalage et nous faisons l'hypothèse que nous aurons deux années quasiment blanches. Si tel est le cas, à 3 M€/an, c'est une sérieuse pincée, mais nous livrons néanmoins cette proposition.

Sur le fonds de concours dégressif, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure en disant que nous faisons une hypothèse, mais après, bien évidemment, il y aura des fluctuations qu'il faudra assumer. Ensuite, sur les autres compétences sous-dotées, comme je l'ai dit précédemment et comme nous l'avons beaucoup répété pendant les travaux, si nous avions voulu tout couvrir, il fallait mettre du 50/50. Or nous faisons du 70/30. Cela étant, il y a quand même des besoins incontournables qu'il nous faut couvrir. Dans ce paquet global, nous proposons de traiter la question des eaux pluviales en termes d'orientation. Nous disons que nous modifions l'enveloppe de ce que nous affectons aux eaux pluviales. Je disais tout à l'heure que nous étions sur un montant de « 200 + 300 », soit 500 000 €, que nous avons déjà abondé cette année de 500 000 € un peu dans l'urgence. Nous proposons précisément de consolider cette proposition.

S'agissant de l'éclairage public, nous sommes là aussi trop courts. Mais je vais faire une nuance. Lorsque l'on est sur l'éclairage public, on se dit que l'on doit avoir au moins une partie de retour sur investissement par la modernisation des équipements. Nous proposons là d'abonder de 370 000 €. Cela fait partie des choses que nous avons déjà faites également cette année. Cependant, nous nous disons que ce chiffre peut s'analyser un peu différemment des autres dans la mesure où l'on devrait en recueillir une économie de charge de fonctionnement.

Sur la quatrième proposition concernant un accompagnement toujours fort de GBM sur la question des ZAE, sur les création-extension et requalification, il faudra l'intégrer dans le PPIF. Certaines choses doivent être encore ajustées par un comité de pilotage travaillant à l'actualisation du schéma d'accueil des activités économiques pour prioriser précisément le développement et la question de requalification des ZAE. Mais sur les requalifications ponctuelles de voiries en ZAE liées à un développement d'entreprises potentiellement génératrices de recettes de taxe d'aménagement, nous proposons un principe de droit commun visant à privilégier un financement par l'aménageur, avec une analyse circonstanciée entre le PUP, donc la convention, la TA ou la TA majorée, et une extension de la gestion au cas par cas, appliquée aux opérations communales d'aménagement-constructions.

Par ailleurs, nous devons être équitables dans tous les sens, à l'adresse des communes comme de l'intercommunalité. Si la taxe d'aménagement majorée est privilégiée, le coût net à charge pour le Grand Besançon ne peut dépasser celui du PUP avec retenue sur la taxe d'aménagement part communale du montant nécessaire. C'est donc forcément ce que l'on utilise de manière privilégiée pour les financements. Si nous partons sur du conventionnel, nous veillerons à ne pas dépasser cette jauge.

Je crois que nous nous approchons de la fin. Vous avez maintenant le paquet global. Excusez-moi, j'ai encore pris un peu de temps, mais cela nous a permis de faire le tour et précisément, de souligner que nous avons choisi, avec un « nous » vraiment très collectif des élus et des services, précisément d'aborder cette question et de livrer une proposition assez globale. Qui demande la parole ?

M. FELT.- Merci, Gaby. Première précision, merci de l'exposé. J'ai peut-être mal suivi, mais je ne sais pas, dans l'exposé qui a été fait, si le reversement de 70 % s'applique pour les permis de construire délivrés à partir du 1^{er} janvier 2022 ou, comme cela avait été écrit, sur ceux délivrés avant le 1^{er} janvier 2022.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- C'est sur toute la taxe d'aménagement perçue à partir du 1^{er} janvier 2022, y compris bien évidemment sur les permis délivrés avant. Je crois l'avoir évoqué dans le rapport, mais j'y reviens pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Il m'est arrivé d'entendre parler de rétroactivité. Si je parle de rétroactivité, c'est celle de la charge transférée au Grand Besançon. Nous vous avons rappelé le calendrier des transferts entre 2017 et 2019. Tout le paquet des transferts est là. Néanmoins, en matière de taxe d'aménagement, nous ne nous sommes pas précipités pour savoir comment nous la répartissions. Il fallait faire un travail, ce que nous venons de faire. En attendant, nous la reversons en totalité aux communes.

Nous proposons une répartition à partir du 1^{er} janvier 2022. En réalité, il y a un différé. Nous ne sommes pas sur de la rétroactivité, mais sur un différé portant aussi sur des faits générateurs, S'adredonc enterrés en 2022, puisqu'actuellement, nous sommes sur un effet décalé à un an ou deux par rapport à la signature du permis de construire. Cela étant, c'est ce qui est proposé.

M. FELT.- Je continue. J'ai espéré à un moment que ce ne soit pas le cas.

M. LE PRÉSIDENT DE SEANCE.- Dans ce cas-là, je ne sais pas comment nous ferions pour financer.

M. FELT.- Tout d'abord, dans un propos liminaire, lorsque j'avais préparé cette réunion, j'avais trouvé inélégant le fait que le rapport passe en avant-dernier. Tu as rétabli un peu les choses, puisque tu l'as fait passer tout de suite. En effet, cela nécessite un débat où tout le monde doit avoir l'oreille attentive. Je te remercie donc pour le déplacement du dossier.

Nous arrivons à la fin d'un long processus. Un Comité a été constitué il y a un an maintenant. Ce Comité a été très imaginatif, surtout les services. Cependant, il acheminait sans prendre en compte une seule minute les quelques commentaires qui auraient permis l'aboutissement d'une réforme partagée.

Des expressions se sont faites, des gens se sont exprimés. Cela étant, le rouleau compresseur était en route. C'est pour cela que je l'ai appelé « Comité Théodule » dans la mesure où certes, il y avait un comité, mais nous nous sommes exprimés, et la fois suivante, il y avait des contraintes supplémentaires. Je pense très sérieusement que l'on a préféré un appétit de recettes faciles sans jamais prendre en compte l'intérêt des communes. Je vais de nouveau faire une image. C'est important de faire une image pour que tout le monde comprenne bien. COLBERT disait déjà à l'époque : « *L'art de lever l'impôt consiste à plumer l'oie sans la faire crier* ». Chacun a trouvé sa place dans cette citation, sachant que les oies sont les communes.

Chers collègues, si vous voulez démentir cette citation, il vous faudra donc crier. Cependant, nous sommes en démocratie et vous avez une arme redoutable : votre vote. Cette recherche permanente de nouvelles recettes n'est pas condamnable en soi, sauf que l'hypocrisie de certains au moment du passage en Communauté Urbaine, notamment par la minoration du prélèvement des AC, se retourne aujourd'hui contre ceux-ci, car le compte n'y est pas.

Aujourd'hui, le secteur Nord plaide pour trois postulats. Le premier, que nous revendiquons haut et fort, c'est la solidarité. Nous avons considéré que c'était une bonne idée de moduler les participations de telle façon que les communes qui disposent de moins de moyens puissent venir s'appuyer sur celles qui, compte tenu d'une histoire ou d'une réalité géographique, ont des revenus plus importants.

Le second postulat est le montant du reversement proposé aux communes. Évidemment, on peut toujours discuter le pourcentage. On pourrait dire quand même que ce taux de 30 % nous paraît excéder les besoins réels de l'intercommunalité, mais si, pour trouver un accord, il faut accepter 30 %, on l'accepte. Cela étant, ce qui est désagréable est la façon de présenter les 30 %. Je dirais que cela a été présenté « au doigt mouillé ». On nous a présenté 20 %, 40 % et comme dans toutes les négociations, nous sommes à 30 %. Cela fait un peu VRP qui négocie la commande avec son client.

Le troisième postulat, et c'est le plus important, est celui que nous combattons. Oui, on ne va pas parler de rétroactivité, car nous savons que dans le langage juridique applicable en l'espèce, ce n'est pas approprié. Nous sommes d'accord. Faisons juste un retour en arrière. Le 9 novembre 2020, la Communauté Urbaine a décidé « la confirmation du principe général d'un reversement intégral aux communes en 2021 du produit de la TA ». Aujourd'hui, nous disons que rien ne nous empêchait de considérer, donc de proposer, que la généralisation du reversement s'établisse sur la base de 70 %, mais à compter du 1^{er} janvier 2022, pour toutes les autorisations d'urbanisme délivrées à compter de cette date.

Pourquoi vouloir rechercher dans la poche des communes le fruit de leur travail, de leur investissement (je rappelle que ce sont des actions passées) pour les autorisations d'urbanisme délivrées avant le 1^{er} janvier 2022 ? Cette application est faite au mépris de l'intérêt des communes – pour nous, en tout cas – composant l'intercommunalité. Si les oies ne crient pas, elles se font plumer dans une sorte d'indifférence coupable. Si tel devait être le cas, ne venons pas nous plaindre de ce que l'on pourrait encore nous faire.

Vous avez compris, chers collègues, que le combat n'est pas pécuniaire, mais juste l'opposition à un prélèvement indu sur des réalisations que nous avons pu faire dans nos communes au bénéfice de nos administrés, et s'agissant de ce qui est fait sur les zones d'activité économique, au titre de l'intérêt de général.

Encore une petite image pour illustrer mon propos. Je voudrais juste citer une anecdote dans une intercommunalité voisine. Il s'agissait en l'occurrence de fixer les prix de la cantine. Elle avait certainement pris la compétence. Il fallait donc fixer ces prix. Or sur la période de référence du contrat, les prix avaient baissé de 0,4 %, mais le président de cette intercommunalité n'a pas jugé utile, ni nécessaire d'appliquer cette baisse qui représentait – vous l'imaginez bien – quelques centimes. Il a donc été mis en minorité pour quelques centimes. Il faut bien sûr ignorer l'aspect économique de ce que je viens de dire, mais les élus ont eu le courage politique de dire « non » à une injustice. Merci pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci, Marcel. Y a-t-il d'autres interventions sur ce dossier ?

Mme ASTRIC-ANSART.- Les communes de GBM, et plus particulièrement la commune de Boussières, sont déjà fortement impactées par la disparition de la TH. Même si le produit de la TH est aujourd'hui compensé, les communes ont perdu le pouvoir du taux sur cette taxe, donc une des deux dernières marges de manœuvre qu'il leur restait sur leur produit de fonctionnement. Aujourd'hui, seule subsiste la TF (taxe foncière) qui représente la dernière variable conséquente pour l'équilibre du budget de fonctionnement des communes. La commune de Boussières a justement augmenté le taux d'imposition cette année pour se donner une capacité d'autofinancement de ses investissements plus importante pour le futur.

Aujourd'hui, nous devons voter une perte de 30 % de la taxe d'aménagement, recette d'investissement qui provient des constructions réalisées sur la commune. Même si une partie des dépenses d'aménagement est supportée par GBM, il n'en reste pas moins que la commune supporte les dépenses liées à l'aménagement de son espace pour la moitié de la voirie ou encore le réseau d'électrification. Pour ces raisons – quel maire augmenterait la TF pour autofinancer ses investissements et la même année, voterait une perte de 30 % de la TA ? –, mon Conseil et moi-même nous opposons à cette baisse de la TA pour la commune.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. JACQUIN.- Je voudrais redire ce que j'aurais pu dire à l'occasion des comités de travail qui se sont penchés sur cette taxe. Je craignais un peu au début que l'on ait affaire à un déficit de communauté. Je suis plutôt satisfait des résultats, de ce qui est proposé ce soir. Je suis très sensible aussi au fait que les fonds de concours puissent être modulés, bien que, même si pour nous demain ils étaient passés à 5 %, on n'allait pas faire grand-chose en plus, parce que 5 %, cela restait quand même important. Cela étant, c'est une mesure qui, pour moi, va dans le bon sens justement d'essayer de construire un territoire.

Il ne s'agit pas de gommer ou d'effacer les différences, elles existeront toujours et c'est normal, mais simplement, à un moment donné, il s'agit de pouvoir permettre des équipements, notamment en voirie et de sécurité, car c'est plutôt là-dessus que se portent nos difficultés actuellement. Celles-ci concernent nos trafics dans nos villages. Nous avons de nombreux questionnements concernant le moyen de sécuriser le passage des piétons. Cela passe toujours par de petits aménagements. Il est vrai que cette problématique existe partout, que la commune soit riche ou pauvre. Ces mesures vont dans le bon sens, me semble-t-il. C'est vrai que même si l'on perd un peu de taxe d'aménagement, on sait qu'à un moment donné, elle viendra gonfler les capacités de GBM pour venir intervenir sur nos communes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci, Denis. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. AYACHE.- Merci. Merci de la présentation complète qui fait suite d'ailleurs à des réunions en comité de secteur qui nous ont bien éclairés sur le sujet. En fait, il y a un sujet de fond et les modalités qui l'accompagnent. Sur le fond, je partage à 100 % l'analyse que Gabriel BAULIEU, Vice-Président en charge des finances, a faite dans son propos introductif. Partager dans un ratio quel qu'il soit, celui-ci (70/30) aurait pu être différent comme l'a dit Marcel FELT, mais, peu importe, cette taxe d'aménagement est juste, parce que, comme cela a été dit, il revient désormais à notre Communauté Urbaine d'assumer des charges auparavant assumées par les communes. Cela tombe presque sous le sens de dire « nous avons moins de charges, il faut donc partager les recettes ».

Je conteste un peu l'idée, mais elle a été un peu corrigée et j'y souscris globalement, de faire ce lien entre la taxe d'aménagement et des dépenses très ciblées (voirie, éclairage public). La taxe d'aménagement est une recette non affectée. Cela n'empêche pas que je sois d'accord sur le principe, mais je précise un élément d'explication qui ne me paraît pas convaincant. Dire « si nous ne faisons pas ensemble ce partage de taxe d'aménagement, le budget de la voirie, de l'éclairage public, et d'autres (que tu as cités) ne pourront pas augmenter » est un peu tordre, parce que l'augmentation par exemple du budget voirie ou du budget éclairage public est un choix politique. C'est un choix de dire « on souhaite renforcer ou non nos structures de voirie au détriment bien entendu d'autres dépenses ».

La taxe d'équipement a aussi vocation, elle avait, ou elle aura vocation à financer des équipements scolaires, la construction d'une classe supplémentaire qui est nécessaire, parce qu'il y a eu des constructions d'habitat.

Lier ainsi le produit de la taxe d'aménagement à uniquement quelques dépenses me gêne un peu. Le raisonnement peut se tenir, mais on ne peut pas dire, comme cela a été dit « si vous voulez augmenter le budget de la voirie, il faut nous refiler une partie de la taxe d'aménagement ». Ce n'est pas très juste dans le raisonnement. Je suis aussi totalement favorable à ce travail d'ailleurs que je salue, qui a été fait sur l'effort de solidarité, les modalités de calcul. Il y a je ne sais combien de paramètres qui rentrent en compte, et je trouve très juste que désormais, nous nous engagions dans des processus de solidarité communale ou communautaire, puisque l'on est à cheval sur les deux. Je trouve que la construction globale de ce qui nous est proposé est plutôt bonne intellectuellement.

Après, je comprends les propos de Marcel FELT et cela avait été évoqué. Lorsqu'une commune a décidé de s'engager en 2019, en 2020, voire cette année, dans des travaux générant bien sûr de la taxe d'équipement, mais aussi des dépenses, elle ne savait pas qu'elle ne percevrait qu'une partie de cette taxe d'équipement. Je crois avoir compris cela dans le propos de Marcel FELT.

C'est vrai, ce n'est pas de la rétroactivité, mais en quelque sorte, c'est sans connaissance de cause que les choses ont été faites par les communes. Il y a donc là quelque chose qui peut heurter, c'est vrai. Je pensais à cela en écoutant Marcel FELT. Si l'État nous avait fait ce type de mauvais calcul, je pense que l'on dirait tous : « c'est scandaleux, on n'a pas été prévenu. On a fait des dépenses, on comptait sur les recettes, et là, on ne les a pas ». C'est un peu ce qui est discuté dans le projet qui nous est proposé.

Lorsque l'on en avait parlé, on avait dit, et j'avais totalement acquiescé : « il n'y a pas de bonne date pour le mettre en place ». C'est clair. Si l'on avait décidé de le mettre en place au 1^{er} janvier 2023 ou 2024, on aurait les mêmes problèmes. En revanche, comme l'a dit Marcel FELT et je ne fais que reprendre ses propos, on peut très bien l'appliquer au 1^{er} janvier 2022 pour les permis de construire, les permis d'aménagement déposés à compter du 1^{er} janvier 2022.

Du coup, il y aurait une construction de fond juste, et des modalités qui ne prendraient pas par surprise les communes. Du coup, tout le monde s'y retrouverait. C'est un peu ce que je voulais dire. J'ai cru comprendre qu'un certain nombre de conseillers communautaires n'allaient pas voter favorablement, mais je trouve dommage de se passer de ce dispositif qui est très juste, uniquement parce qu'une des modalités ne l'est pas.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Jacques, je crois que tu voulais intervenir.

M. KRIEGER.- Oui, merci. Je voudrais rappeler que l'Agglomération bisontine a commencé d'importants transferts de compétences à partir de 2017, 2018, 2019. Ces transferts de compétences n'étaient pas forcément juste chiffrés. Nous sommes appelés maintenant à équilibrer la balance et à réajuster ces amortissements. Je comprends Marcel FELT qui défend l'intérêt de sa commune, qui défend ses intérêts, mais il faut savoir que l'on doit être solidaire et on doit comprendre également que petit à petit, on doit équilibrer les comptes.

Passer à 70 % pour les communes et 30 % pour l'Agglomération bisontine me semble acceptable pour l'instant. La question demeure surtout dans les prochaines années. Resterons-nous toujours à 70/30 ? Passerons-nous à 60/40 ou à 50/50 ? Nous devons voir pour les prochaines années. Cela étant, je comprends pour l'instant que l'on soit appelé à équilibrer ces comptes.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Qui d'autre souhaite intervenir ?

M. PARIS.- Lorsque j'entends que les communes ont transféré la voirie en 2019 à Grand Besançon Métropole, cela me hérisse toujours un peu. Il serait plus juste de dire que les communes ont transféré une partie de la voirie. Par exemple, pour la commune que j'ai l'honneur et le plaisir, malgré l'actualité de ces dernières 48 heures, d'administrer, on a conservé quatre fois plus de kilomètres que ce que nous avons transféré à Grand Besançon Métropole. C'est ma première remarque. Malgré cela, et compte tenu du travail réalisé par le groupe, je ne serai pas opposé au 70/30 qui nous sont proposés ce soir.

En revanche, s'agissant de la date de démarrage, je trouve les propos de Marcel FELT non dénués d'intérêt. Quand un article paraît au Journal Officiel, la date de mise en route est en principe le lendemain. Je pourrais éventuellement vous proposer, afin de trouver un consensus sur la date, de partir du lendemain de notre délibération, c'est-à-dire aujourd'hui, et bien évidemment, pour tous les permis de construire accordés à compter du 11 novembre. Cela pourrait être considéré comme un armistice pour les deux parties qui se contredisent actuellement. Vous conviendrez que la période s'y prête particulièrement.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci, Daniel. Qui souhaite intervenir ?

M. MAURICE.- J'ai deux petites questions. Sur quels critères les communes ont-elles été classées ? J'ai vu la carte avec des 50 %, des 40 %, des 30 %.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Tu les as dans le rapport.

Mme BARTHELET.- Je ne partage absolument pas les propos de Marcel FELT concernant le rouleau compresseur.

S'adressant à M. FELT. Je trouve que tu y es allé un peu fort. Je sais bien que tu cherchais le trait d'humour, mais je pense que ce n'est pas respectueux particulièrement pour nos collègues, pour Gabriel et les services, parce qu'il me semble que nous avons été entendus, nous avons été écoutés, peut-être pas sur le point que tu viens d'évoquer, mais tu as des réponses. Nous ne pouvons pas toujours être d'accord sur tout. En revanche, c'est bien justement parce que l'on a posé des questions que l'on a réussi à avoir un système imaginé par les services à notre demande, avec dix indicateurs.

Yves MAURICE demande justement sur quels critères ils ont été faits. Ce sont dix indicateurs différents, parce que nous avons sollicité les services en leur demandant davantage. C'est bien aussi pour cela que nous avons eu neuf réunions et pas seulement deux, parce qu'à chaque fois, nous avons resollicité des positions complémentaires. Je ne pense pas que l'on puisse dire que nous n'avons pas été écoutés. Il me semble justement que l'expertise des services et leur patience nous ont permis d'aboutir à ce qui nous semblait être un consensus.

Je suis un peu surprise par les questions qui arrivent ce soir alors que nous avons eu une Conférence des Maires faite aussi pour cela, pour que nous puissions partager les questionnements. Je vous demande aussi de bien vous rappeler que l'on ne peut pas réagir qu'en tant que maire lorsque l'on est ici, mais bien avec notre double casquette de conseiller communautaire et de maire. Quoiqu'il arrive, de toute façon, nous, Ville de Besançon, nos communes et nos habitants profiterons de ce qui sera reversé, parce que cela revient dans nos programmes, ici, au Grand Besançon, au service de nos habitants.

De l'autre côté, nous permettrons aux communes qui étaient le plus en difficulté, aux plus petites communes qui ont de toute façon très peu de taxes d'aménagement, de porter davantage de projets grâce à la solidarité. Je pense que sur la totalité de la délibération, nous sommes dans une décision très équilibrée et partagée, me semble-t-il.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci de ces précisions. Je vais redonner la parole à Yves MAURICE. Néanmoins, comme Catherine BARTHELET l'évoquait, et je voudrais le rappeler à Marcel FELT et l'indiquer à l'assemblée : le groupe de travail n'a pas fonctionné sans être interrogé sur chaque conclusion, comme on le fait dans un groupe de travail ou en commission. Ce n'est pas décisionnel, mais pour définir la position, nous avons voté. Ce n'est pas parce qu'un membre s'oppose que la conclusion n'est pas bonne. Les conclusions que nous vous présentons ce soir ont été votées à l'unanimité du groupe de travail, moins une voix, celle de Marcel FELT. Cela étant, c'est tout à fait respectable, mais c'est pour que les choses soient dites très clairement.

S'adressant à M. MAURICE. Yves, tu demandais des précisions. Tu as dans le rapport, en p.603 et 604 la liste des critères, ce qui correspond à ta question. Ce sont notamment :

- le revenu/habitant sur cinq ans,
- l'effort fiscal 2019 sur le revenu/habitant,
- le potentiel financier élargi reconstitué,
- l'effort fiscal par rapport à la strate,
- les recettes réelles de fonctionnement,
- ...

Tu as donc l'ensemble des critères.

M. MAURICE.- Je suis d'accord, mais la dernière fois que nous avons pris un consultant pour analyser les communes, lorsque j'ai repris la commune en 2014 – je tiens à le souligner – j'étais en rouge. J'ai été convoqué chez le Préfet.

Deux ans après, le consultant de GBM a trouvé dans ma commune des sources de profit extraordinaires, puisqu'ils ont dit « votre commune est très riche ». Je ne sais pas comment cela s'est passé. Toujours est-il qu'ils nous ont classés comme étant une commune riche. Je suis retourné chez le Préfet en 2017, et on m'a dit « vous avez une interdiction de pouvoir dépenser pendant dix ans », ce qui veut dire que l'on n'est pas riche. Je n'ai pas du tout été consulté au niveau de la mairie sur les différents critères. Je ne les discute pas, je les connais et ce n'est pas le sens de ma question. Je demande simplement s'ils ont été vraiment approfondis par rapport à la situation de la commune à un instant T. C'était ma question.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- C'est à partir des comptes des communes. C'est pour cela que dans la présentation faite tout à l'heure, on a dit que c'était officiel, objectif simplement parce que tout le monde peut se procurer ces éléments sur chaque commune. Le classement de ta commune dans cette classification te heurte. Je n'ai pas regardé où était ta commune de Pouilley-Français.

M. MAURICE.- Je ne parle jamais de ma commune. Certes, j'en ai parlé ici, mais je parle en général. Je ne défends pas ma commune. Le propos n'est pas que chacun défende sa commune ici. C'est un propos, que je retiens, de solidarité, et je suis d'accord, mais je tenais à dire quand même que sur ma commune en l'occurrence, je pense que ce n'est pas tout à fait exact, ou alors ce n'est pas du tout ce que m'a dit la trésorière que j'ai vue il y a dix jours.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Nous pourrions en reparler, mais ces critères ont également été évoqués devant le groupe de travail qui les a validés à l'unanimité, je crois.

M. FELT.- Justement, par rapport à la solidarité, je voudrais rappeler à Catherine BARTHELET que c'est la première chose qui a été dite dans mon exposé. Nous sommes d'accord avec la solidarité. Il n'y a aucun problème.

S'adressant à Mme BARTHELET. Je précise quand même, pour prendre l'exemple de ta commune, Catherine, que tu étais à 3 %. Demain, tu vas passer à 5 %. On va te prendre 30 % de 5 %. Moralité, il va te rester 3,5 % et aujourd'hui, tu es à 3 %. Tu vas donc gagner plus.

Mme BARTHELET.- Je comprends ton attaque, il n'y a pas de souci. Comme c'est une attaque personnelle, j'y réponds. Je n'ai rien demandé. Je suis comme toi, je n'ai pas demandé à ce que l'on vienne toucher le taux de ma taxe. Si on l'avait mis à 3 %, c'était pour nous, pour un principe de pouvoir accueillir une population plutôt de jeunes ménages. C'était un choix délibéré. Je me range à l'avis de la majorité de cette Communauté Urbaine, et je comprends l'harmonisation demandée. De toute façon, nous n'avons pas le choix. Nous devons passer à l'harmonisation. Je comprends que l'on ne peut pas se situer dans une commune gauloise. C'est vrai que j'ai été surprise aussi du classement de ma commune, et cela va me permettre de bénéficier de la solidarité, et tu peux en rajouter une couche, mais ce n'est pas ce qui a influencé mon vote aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Je crois qu'Aurélien avait demandé la parole.

M. LAROPPE.- Merci. Bonsoir à tous. Je reviens sur deux éléments qui ont été évoqués. Le premier concerne le groupe de travail. Il y a eu énormément de réunions sur le sujet.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Neuf réunions !

M. LAROPPE.- Exactement, et Gabriel le précise. Nous avons eu neuf réunions sur le sujet. Je me rappelle très bien que la première réunion a été parfaitement large, avec toutes les opportunités de discussions. Je souscris aux propos de Catherine BARTHELET. Il y a eu vraiment l'opportunité de travailler sur toutes les propositions. La typologie de cette réunion fait que l'on prend des décisions. Forcément, plus on avance dans les réunions et plus on s'oriente.

C'est quand même l'objectif, c'est également celui de notre assemblée et ce pour quoi nous sommes là ce soir, ce qui est extrêmement important. Je n'ai pas eu ce ressenti de rouleau compresseur dans le sens où les services, que ce soit au niveau des finances ou de l'urbanisme, ont été extrêmement flexibles à nos demandes et ils ont répondu à chaque fois à nos requêtes. Ensuite, suite à ces requêtes, nous avons pris des décisions. C'est le premier élément.

Ensuite, le deuxième élément est un peu plus politique. Il concerne les intercommunalités, les communautés d'agglomération et les métropoles pour les plus grandes villes en France. Toutes les intercommunalités et toutes les plus grandes villes en France font le choix de la mutualisation. Elles choisissent de mutualiser des compétences, parce que la mutualisation, c'est l'optimisation. Quand on optimise, on arrive à rendre de meilleurs services à nos concitoyens. Quand on fait les choses individuellement, souvent, on fait chacun dans son coin, et c'est moins optimisé, moins pertinent pour nos concitoyens.

Je pense que le but de tout le monde et ce qui importe les personnes dans cette salle est de rendre un service toujours meilleur aux citoyens. Après, les tendances politiques sont différentes, mais l'objectif de tous est celui-là. L'objectif de passer des compétences sur une intercommunalité, sur Grand Besançon Métropole est celui-là. Pour travailler avec Gabriel BAULIEU depuis plus d'un an, je suis certain que cela va dans ce sens. C'est donc extrêmement intéressant et important.

Je pense que lorsque l'on est ici, il faut vraiment que chacun réfléchisse. Je ne mets pas à la place d'un maire, puisque je ne suis pas maire, mais j'essaie de comprendre les problématiques des maires et je pense qu'il est important que chacun se mette à la place d'un conseiller communautaire, comme l'a dit Catherine BARTHELET juste avant, et que l'on ait un raisonnement au niveau de l'agglomération. Après, chacun a des problématiques différentes au niveau de sa commune, ce que je vois également au niveau de la ville de Besançon, mais lorsque l'on est ici, il est important de raisonner globalement. En raisonnant globalement, et on parlait d'attractivité sur Saint-Jacques, c'est ainsi que l'on fera rayonner notre territoire plutôt qu'à travers des raisonnements propres à chaque commune.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci, Aurélien. Je crois que Christophe LIME a demandé la parole.

M. LIME.- Oui. J'étais dans le groupe de travail, et très franchement, je m'associe aux propos de 1^{er} Vice-Président. Même au bout de 20 ans de mandat, j'ai encore découvert des choses sur certains points, des éléments que l'on n'avait pas travaillés depuis un certain temps. Je pense que le travail réalisé n'a pas été fait au forcing.

S'adressant à M. FELT. Je ne suis pas d'accord avec toi, Marcel. Nous n'avons pas été d'accord sur certaines choses de temps en temps, mais nous avons essayé à chaque fois de trouver un consensus entre nous. C'est pour cela que nous sommes arrivés pratiquement à avoir une adoption à l'unanimité. Tu avais déjà exprimé ton avis et je trouve qu'il est tout à fait respectable.

Le deuxième point concerne les aspects financiers. Je vais revenir sur un domaine que je connais, à savoir les eaux pluviales. Quand on a eu à discuter des eaux pluviales, on a pris l'exemple de ce qui se passait au SIAC (Syndicat Intercommunal Auxon-Châtillon), dont ta commune fait partie. Déjà, on sait les chiffres de toutes les collectivités. Je me suis basé sur un élément à peu près bon, qui était le vôtre.

Je ne sais pas si tu te souviens de la réunion de bureau que j'ai pu avoir. C'était plus que chaud. On m'a traité de fou en me disant que c'était irresponsable, que les AC allaient être insupportables pour toutes les collectivités, et on les a baissées. J'ai attiré l'attention sur le fait que c'était irresponsable. Mettre 200 000 € sur 62 communes pour pouvoir faire des eaux pluviales est surréaliste ! Dès le départ, pour pouvoir faire passer la mesure, on a mis 300 000 € à partir de 2018.

C'est pour cela que je vais faire un petit compte assez intéressant. On dit « on va récupérer 1 M€ », et c'est le chiffre, sauf qu'il y a déjà 300 000 € que l'on met au titre de GBM. On ne récupère donc plus que 700 000 € sur les communes. Tous les ans, GBM met 300 000 € immédiatement sur les eaux pluviales.

Étant donné que 300 000 € n'est pas un montant suffisant, on remet 300 000 € de plus chaque année, ce qui fait 600 000 € mis par GBM, et qui auraient dû être pris par les communes. Ce qui fait que le différentiel d'aujourd'hui sur une seule compétence est de 400 000 €. Cela veut dire que l'on va puiser 400 000 € sur une seule compétence, et je ne parle pas de la voirie, ni des zones d'activité, ni de tout cela.

À partir de l'année prochaine, je pense qu'en fonction des évolutions des réglementations soit européennes, soit françaises, tout particulièrement sur les eaux pluviales, nous serons entre 1 et 1,5 M€. La réglementation nous est imposée à GBM, comme sur l'ensemble des collectivités, par rapport aux séparatifs ou à d'autres choses, y compris sur les milieux naturels.

Je vais terminer, parce que c'est pire que cela. On est allé plus loin. Certes, vous avez donné 200 000 €, mais on a demandé à ce que ce soit basé sur le prix de l'assainissement. Cela veut dire que non seulement les 200 000 € donnés sont insuffisants, mais en plus, on nous a dit « vous baissez le prix de l'assainissement sur toutes les communes au prorata de ce que vous prendrez sur l'AC ». Cela veut dire que globalement, sur les eaux pluviales, l'usager citoyen ne paie rien en termes d'impôt. C'est 0.

Par ailleurs, ta commune retouche de l'argent depuis 2018. Il ne me semble pas d'avoir entendu dire « je vais faire un don à GBM ». Ce sont plusieurs dizaines de milliers d'euros de vos collectivités, et c'est légitime, puisque c'est la règle fixée. Cela veut dire que vous faisiez un versement de plusieurs de dizaines de milliers d'euros au SIAC et de quelques centaines d'euros d'une façon générale sur l'ensemble des collectivités, et on n'a pas demandé d'effet rétroactif depuis 2018. On n'a pas demandé de dire « il manque 600 000 € pour payer les eaux pluviales. On va donc revenir ».

Quand on compte sur un certain nombre de choses, sur un certain nombre de points, il faut toujours amener l'ensemble des éléments pour être à peu près sûr pour pouvoir payer l'intégralité d'un certain nombre de points. Après, on peut affecter ou non, on peut discuter, mais on a besoin de moyens pour pouvoir mettre en œuvre des politiques globales.

Je terminerai simplement en disant qu'en plus, à partir de 2023 dans le cadre de la solidarité, tous les usages auront leur abonnement eau et assainissement divisé par quatre. Qui va payer ? La solidarité des autres. Sur les eaux pluviales, parce que je suis quand même un peu bisontin, la Ville de Besançon n'a rien économisé, puisqu'elle a versé l'intégralité. Depuis, les usagers bisontins ont 6 à 7 % d'augmentation du prix de l'assainissement chaque année pour pallier la solidarité. Je pense qu'à un moment donné, tout le monde doit rétablir certaines choses, être équilibré sur certains points. Quand on me dit que l'on ne peut plus payer au titre des collectivités, je veux bien, mais tout le monde a serré les boulons. Nous aussi, nous sommes en difficulté pour boucler les budgets sur Besançon avec tout ce que cela peut comporter, y compris avec la crise. Ce n'est pas plus facile pour nous que pour d'autres à mettre en œuvre certaines politiques.

Même si le budget est plus important, il est aussi difficile à équilibrer pour 120 000 habitants que pour 300 ou 2 000. Les enjeux sont les mêmes pour les collectivités, qu'elles soient grandes ou petites. Quand il faut jouer la solidarité, tout le monde doit la jouer. La Ville de Besançon la joue. De temps en temps, on la touche, je l'ai déjà dit, pour certains dossiers, mais c'est aussi cela le fait de travailler ensemble. Il s'agit d'être le plus efficace possible pour porter le plus loin possible l'ensemble de nos projets.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Ce n'est pas une opération organisée, mais l'intervention de Christophe LIME est une excellente réponse et synthèse à toutes les interventions que vous avez faites, pour replacer les choses précisément à leur juste valeur et à leur juste temps. Je pense que je me dois d'insister là-dessus, mais ce n'est pas la peine non plus après que je répète ce qui vient d'être fort bien dit. Il serait quand même regrettable que dans cette assemblée où nous sommes ici, certes avec notre bagage communal, mais où nous sommes aussi les administrateurs de notre intercommunalité, nous soyons simplement les porteurs d'intérêts individuels de nos communes qui viendraient chercher quelque chose. Nous sommes ici pour bâtir ensemble l'intercommunalité, y compris lorsque nous réfléchissons aux moyens dont cette intercommunalité a besoin et que nous devons lui accorder. Nous ne devons donc pas le faire précisément à sens unique.

J'ai entendu plusieurs fois ce soir « partageons les charges et gardons les bénéfices ». Je l'ai entendu plusieurs fois ! Cela a quelque chose d'un peu sympathique. Est-ce vraiment notre responsabilité ici ? Je pose la question. À vrai dire, j'ai quand même tendance à avoir une réponse. Nous devons porter à ce niveau la réflexion, le débat et notre décision collective. Dire « c'est déjà une étape importante, nous sommes d'accord sur le dispositif, mais il faut l'appliquer lorsqu'il n'y aura plus d'argent », parce que c'est ce que j'ai entendu tout à l'heure. C'était en rouge sur le diaporama.

Nous aurons deux années blanches qui coûteront sur le budget du Grand Besançon la bagatelle de 4 à 6 M€ si nous mettons en place ce dispositif. Dois-je rappeler les quasiment 10 M€ mis sur la voirie, sur les opérations engagées avant le transfert ? Certains dans la salle en ont quand même bien profité dans les communes. A-t-on une mémoire si sélective de ce qui serait une charge insupportable pour l'intercommunalité et si peu de reconnaissance de ce que nous en retirons ?

Je vais vous faire une confidence. Je connais un peu le territoire. J'ai un avantage sur beaucoup : mon ancienneté et encore un brin de mémoire. Je trouve qu'en matière d'équipement du territoire, les choses ne se passent pas si mal, y compris avec nos transferts de compétences et sur les questions d'assainissement, d'eau, etc. Nous avons eu quelques explications par Christophe LIME, il faut les entendre. Il est vrai que ce n'est pas tout à fait ce qui était quelquefois débattu avec un peu d'acharnement, mais c'est bien, on évolue, on avance.

Néanmoins, ne perdons pas la mémoire. Ne faisons pas passer pour un scandale ce qui n'est que l'application dans le ton d'un partage des choses équitables et nécessaires si nous voulons ici, dans cette salle, ne pas être une addition de communes, mais une communauté.

M. MICHAUD.- Mon cher Gaby, tu m'as un peu coupé l'herbe sous le pied, mais ce n'est pas grave. Je voulais simplement que l'on se rappelle du déroulement des choses.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Oui, parce que tu étais aux affaires sur le sujet.

M. MICHAUD.- Oui, un peu. On connaît l'histoire – et je l'ai déjà répété à plusieurs reprises – des communes qui n'auraient pas pu supporter le montant des AC et qui se seraient retrouvées en difficulté. On a une grande disparité de communes en termes de taille comme de moyens sur notre territoire. Il existe peu de territoires comme le nôtre. Je le répète souvent, et je viens de le refaire.

Il y avait une histoire qu'il ne faut pas oublier. Au départ, lorsque l'on avait demandé une estimation des coûts partis en matière de voirie, c'est-à-dire des opérations programmées, nous étions à 3,6 M€. À l'arrivée, comme tu viens de le rappeler, nous étions à 10 M€. À ce moment-là, personne ne s'est écrié « attendez, j'ai les moyens, je veux financer plus ». Lors du transfert de voirie, je n'ai pas entendu beaucoup de communes, à part Les Auxons par la voix de Serge RUTKOWSKI qui disait « on pourrait nous prélever plus, parce que l'on n'arrivera pas à faire ». Un seul s'est exprimé. Aujourd'hui, quand j'entends certaines choses, je suis choqué.

Effectivement, comme l'a dit Catherine BARTHELET, les moyens que nous donnerons à la collectivité reviendront vers les communes. C'est donc juste un vase communicant. Je ne vois pas trop où est le problème. Quand on regarde l'historique, pourquoi la taxe d'aménagement a-t-elle été instituée ? Pour pouvoir développer les réseaux, et il n'y avait pas que cela. Il y a effectivement les écoles, les équipements publics divers. Or ces équipements de réseaux sont importants, et on en voit bien les coûts aujourd'hui. Quand on parle d'aménagement, on parle de PUP, parce que l'on a besoin de financer toutes ces opérations. Franchement, je pense que nous sommes allés dans la bonne direction.

Effectivement, on pourrait discuter de la date de mise en œuvre, mais cela ne changera pas grand-chose. Je suis désolé, mais les 10 M€ dépensés en coûts partis sont autant d'argent que les communes n'ont pas dépensé et que le Grand Besançon a dépensé.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE. Merci. Il y a deux interventions, celle de Marcel FELT et celle de Catherine BOTTERON. Ludovic FAGAUT avait aussi demandé la parole.

M. FELT.- J'ai l'impression d'un discours moralisateur de la part de certains. Un jour ils disent « blanc », le jour suivant ils disent « noir ». On n'a pas besoin de leçons de démocratie. Chacun est ici pour exprimer un avis. Il faut donc qu'il soit partagé. Bien entendu, on n'est pas obligé de le partager entièrement.

S'adressant à M. LIME. Christophe, je suis d'accord avec toi. Au niveau du SIAC, tout n'est pas à jeter, loin de là. On avait une certaine avance avec les eaux pluviales. Je me souviens du chiffre que nous payions. Quand j'ai entendu ceux cités par Gabriel BAULIEU, la contribution de ma commune, et je pense que celle des communes de plus 2 000 habitants est la même, était à hauteur de 65 000 € pour les eaux pluviales. Nous avions cela dans notre budget. De par la gestion du SIAC, nous considérions que c'était normal. Nous payions ce montant proportionnel au nombre d'habitants.

Lorsque les choses ont changé, nous n'avons rien demandé. Nous pensions même que nous allions continuer à payer 65 000 €. Il se trouve que finalement, nous avons été gagnants, ce qu'il faut dire. Mais j'insiste surtout sur le fait que nous n'avons rien demandé. Le système qui était en place a fait que nous avons été gagnants.

Ensuite, pour les coûts partis, je suis très à l'aise. J'avais bien compris comment fonctionnait la « poloche » et on aurait pu en faire partir un certain nombre. On peut regarder dans les comptes de ma commune. Mon seul coût parti a été initié deux ans auparavant. On ne peut donc pas dire deux ans auparavant que c'était un coût parti. En revanche, on ne peut pas dire la même chose de toutes les communes.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci, mais les montants sont là, tout simplement.

Mme BOTTERON.- Merci, Gaby. Je vais revenir au sujet qui ne concerne pas les coûts partis. Je vais être très brève. Je tiens bien évidemment à souligner l'implication du groupe de travail constitué. Les propositions formulées en termes de solidarité, de taux et de prélèvement remportent parfaitement mon adhésion. En revanche, je bute sur la date d'entrée en vigueur malgré ce qui a été dit précédemment. La date d'entrée en vigueur du prélèvement de la taxe d'aménagement au 1^{er} janvier 2022 est contestable. C'est pourquoi je voterai contre. Merci.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Il ne faudra surtout pas dire que ce n'est pas une question pécuniaire, même si l'on a le droit d'avoir ces préoccupations. La parole est à Ludovic FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Monsieur le 1^{er} Vice-Président. J'ai été très attentif au débat qui s'est installé. C'est aussi intéressant d'avoir un débat avec des opinions complètement différentes, et il n'y a pas une vérité en tribune, et forcément une mauvaise pensée dans la salle ici, dans cette assemblée. Pour avoir écouté l'ensemble de ce qui a pu être dit, je crois que la solidarité n'est pas refusée, bien au contraire, car c'est ce qui fait l'essence même de notre communauté urbaine, ce qui a toujours existé, et Gaby, tu l'as rappelé, puisque tu es l'un des plus anciens ici, dans la salle...

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Hélas ! Effectivement !

M. FAGAUT.- Il y aura toujours des anciens dans une salle, dans une assemblée.

Le District a été conçu ainsi, à la base aussi avec cet esprit de solidarité, et ce n'est pas refusé, parce que c'est l'essence même. Le taux d'acceptation aujourd'hui est bien présent. Il est accepté, même s'il a pu être questionné à un moment donné. En revanche, je ne comprends pas une chose. J'ai le sentiment qu'avec ce dossier, on vient de nouveau changer les règles du jeu en cours. Christophe LIME disait « c'est la règle ». Depuis quand lorsqu'une règle est imposée, a-t-elle un effet antérieur ? Après, on peut jouer sur les mots. Ce n'est pas rétroactif, mais c'est différé. Depuis quand une règle, lorsqu'on la pose, vient-elle acter des choses antérieurement ? Je n'ai jamais vu cela. Aujourd'hui, j'ai le sentiment que l'on a changé les règles du jeu en cours du mandat.

Je me mets à la place de Marcel FELT et d'autres maires qui se sont exprimés. Lorsqu'ils ont positionné leur développement de commune, parce qu'ils étaient dans cette démarche et parce qu'ils pouvaient le faire, à aucun moment ils ne pouvaient envisager d'être pénalisés par rapport à cela. Je trouve qu'aujourd'hui, du bon sens devrait l'emporter sur ce dossier, parce que c'est aussi ce qui doit être la règle au sein de cette assemblée. Il s'agit de ne pas avoir cet esprit et ce critère différé. Je ne remets pas du tout en cause les nouvelles mesures, parce qu'elles sont assez complexes. Elles ont été travaillées et réfléchies, et je ne remets pas en cause ce qui a été travaillé et mis en place.

En revanche, le bon sens aujourd'hui ne doit pas mettre en place cette action différée, parce qu'à mon sens, c'est de venir pénaliser les communes qui se sont engagées dans cette démarche. Ce n'est pas la première fois que nous le vivons depuis ce début de mandat, je ne l'avais pas connu sous le mandat précédent, mais j'ai le sentiment que l'on vient à nouveau, avec un dossier, fracturer l'état d'esprit de cette collectivité en opposant la communauté urbaine aux communes.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Ludovic, je regrette vraiment que tu aies formulé ta dernière phrase. Tu en prends la responsabilité. Je trouve grave que tu te permettes d'affirmer ce genre de chose sur un travail qui est par nature, de construction de l'intercommunalité. Je l'ai déjà dit, mais je le répéterai mille fois. Si nous venons ici un par un en tant que commune et ne regardant que l'intérêt de la commune du jour, parce qu'on a oublié la recette de la veille, et sans un brin d'esprit de partage de nos intérêts communs et de nos responsabilités, nous avons un problème. J'ai l'ambition de considérer que ce dossier qui est ce soir sur la table construit l'intercommunalité !

Évidemment, il se peut, et tout cela est tout à fait respectable, que tel ou tel ne souhaite pas être dans ce train, mais l'enjeu est là. C'est celui-là ! Je nous propose de nous élever à ce niveau ce soir. C'est un peu le juge de paix de notre détermination intercommunale dont nous parlons ce soir.

S'adressant à M. BODIN. Tu avais demandé la parole, Nicolas.

M. BODIN.- Oui. Je pense qu'un point n'a pas été assez souligné. Je veux parler de la volonté du législateur. Le législateur dit que si l'on ne délibère pas, 100 % de la taxe d'aménagement doit demeurer définitivement à l'intercommunalité. Tel est le principe. Il s'agit de dire tout simplement que des compétences, notamment comme l'activité économique, sont intercommunales et la taxe d'aménagement, de fait, doit légitimement demeurer au niveau de l'intercommunalité de manière à ce qu'il y ait une concordance politique entre ce que l'on fait au niveau économique et ce que l'on fait en termes d'aménagement. Globalement, si l'on voulait jouer 100 % de la solidarité, on devrait normalement faire en sorte que GBM conserve 100 % du produit de la taxe d'aménagement. On pourrait s'interroger alors sur le rôle des communes dans les prochaines années.

Il s'agit d'une décision de consensus. Marcel FELT dit que c'est « au doigt mouillé ». Effectivement, on aurait pu choisir 32 %, 25 %, 35 %, et en même temps, mais au final, après ces discussions, parce que nous avons quand même eu neuf réunions de 2h chacune entre midi et deux – je vous rappelle que certains élus ont aussi des activités professionnelles – un consensus est proposé, mais ceci dit, ce que nous allons voter, le fait que la majeure partie de la taxe d'aménagement reviendra aux communes est totalement contradictoire avec l'esprit de la loi et ce dont avait débattu les sénateurs et les députés.

Il faut en être totalement conscient, et c'est parce que le Grand Besançon fait ce choix que l'on reconnaît un vrai rôle d'aménagement aux communes, mais il est vrai que c'est en totale contradiction avec l'esprit de l'intercommunalité tel qu'il a été développé depuis le début des années 2000. Il faut quand même avoir cela totalement à l'esprit.

Ce sur quoi nous allons voter est quand même contradictoire avec l'esprit et le rôle que l'on souhaite donner à une intercommunalité comme la nôtre et à une communauté urbaine.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Qui souhaite intervenir ?

M. POULIN.- Très rapidement, parce que moi aussi, Monsieur FAGAUT, je trouve que les propos portés sont graves. Ce dossier ne fracture pas, bien au contraire, il a nous a rassemblés. À un moment donné, nous pouvons tous avoir un avis à la fin du dossier. Nous n'avons pas toujours tous été d'accord lors des réunions de travail, lorsque nous avons discuté, mais finalement, nous arrivons à un point d'équilibre acceptable pour tout le monde.

Là où vous voyez une fracture, je vois un début concret complémentaire de solidarité entre les communes et la communauté urbaine en n'opposant pas les deux, mais bien en disant que nous allons agir main dans la main pour aménager notre territoire, pour renforcer nos services publics dans nos communes, puisque ce n'est pas l'un contre l'autre, mais l'un avec l'autre nécessairement désormais. C'est bien de cela qu'il est question dans ce dossier et c'est ce que nous allons voter.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Y a-t-il encore des demandes de parole ?

M. FAGAUT.- Certaines personnes s'offusquent lorsque j'évoque une fracture. Or elle est là, et aujourd'hui, personne ne dit...

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Non, tu en fais l'incantation !

M. FAGAUT.- Gabriel, laisse-moi terminer mon intervention. J'ai été très attentif lorsque tu t'es exprimé.

Aujourd'hui, personne ne dit qu'il ne veut pas monter dans le train. Je crois que tout le monde a été clair par rapport à cet esprit de solidarité qui est l'essence même – je l'ai dit, je le redis et je vais le marteler encore une fois – de la communauté urbaine. En revanche, je redis et je maintiens que le changement de règles en cours du jeu a le droit aujourd'hui d'amener des questionnements de la part de certains maires. De plus, je suis désintéressé par rapport à cela. J'ai été très attentif au débat qui a pu se tenir. Encore une fois, lorsque l'on change les règles en cours du jeu, cela amène à un moment donné des désagréments de la part des communes.

On l'a entendu, je crois qu'il faut être aussi attentif à cela. C'est à cela que sert notre communauté urbaine, à être attentif à l'ensemble des débats. Ce n'est pas parce que cela a été décidé à un moment donné que les autres n'ont pas le droit de s'exprimer et d'apporter leur point de vue.

Encore une fois, ce n'est pas la vérité d'un côté et les ignares de l'autre. Le bon sens doit l'emporter, et je pense que cette troisième mesure doit être amendée pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'effet différé ou rétroactif, peu importe le terme que vous emploierez, pour que l'on rentre en place à partir du 1^{er} janvier 2022. Cela me semble légitime.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci pour ce point de vue. J'insiste beaucoup sur le fait que nous ne participons pas à une fracture de l'intercommunalité lorsqu'on la consolide précisément par des démarches intercommunales. J'ajoute que je n'ai pas perçu un instant dans la salle ce soir le fait que tel ou tel n'ait pas pu s'exprimer avec le respect des autres. Je répète ce que j'ai dit. Il ne faut pas appeler de ses vœux des positions de travers pour essayer de faire croire qu'ils existent. J'aimerais que ce soit entendu. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GUYEN.- De ce que j'entends et ayant participé à tous les COPIL, il est vrai que nous avons décidé de mettre en place les scénarios qui vous ont été présentés ce soir. J'attire l'attention quand même qu'à un moment donné, au quatrième COPIL, je crois, j'ai attiré l'attention des membres sur le fait que l'antériorité (le mot n'est peut-être pas juste) des déclarations et des dépôts de permis risquait de créer cette fracture, et c'est de cela qu'on parle ce soir. On ne parle pas de la solidarité. Nous sommes tous solidaires, nous sommes tous dans le même bateau, et moi encore plus, parce que j'ai une enveloppe dans cette partie.

Gaby me rappelait tout à l'heure « attention, tu risques de ne plus rien avoir ». Oui, et après, chacun prend ses responsabilités. Néanmoins, j'avais attiré l'attention sur le fait que l'on puisse, à partir du 1^{er} janvier 2022, appliquer les 70/30 et que pour toute déclaration faite sur les années antérieures, il y ait un compromis gagnant-gagnant. Pourrait-on imaginer que ce soit 15/15 pour que chacun puisse s'y retrouver ? J'en avais parlé à différents collègues qui n'étaient pas opposés, mais il était difficile de le mettre en place, si je me souviens bien de ce que Pascal BRENIERE m'avait dit.

Sur cette partie, il faut savoir que même au début – et Daniel HUOT me l'a rappelé tout à l'heure – lorsque l'on mettait en place les AC, j'avais rappelé que les AC étaient basses et que l'on aurait pu les augmenter un peu, parce qu'avec les enveloppes prévues, on n'allait pas faire grand-chose sur les chantiers demandés par les communes. Il y a eu des coûts partis, certains n'ont pas joué le jeu. Aujourd'hui, cela a été rectifié. Il y a encore beaucoup de demandes. Effectivement, nous aurons besoin de ces enveloppes. Ceci étant, je regrette quand même que l'on ne dissèque pas un peu plus la partie des dépôts de permis de façon à ce que l'on puisse jouer gagnant entre GBM et les communes.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci, mais sur cette question, je respecte les personnes et les propos, et il faut bien mettre le doigt sur ce qui est proposé. Nous sommes prêts à partager les charges, puisqu'elles sont même transférées, mais nous gardons les recettes, parce que c'est de cela qu'il s'agit alors même que ce qui est proposé ce soir ne remet en cause la viabilité d'aucune commune. Chacun le sait, particulièrement ceux qui sont intervenus. Encore une fois, je le leur dis très respectueusement et ils le savent bien. La réalité est que nous avons transféré les charges, comme l'a dit Daniel, avec les AC, très justement. D'où le 70/30. Il n'aurait pas été logique de dire que l'on fait du 100 % intercommunal.

Il faut tenir compte bien évidemment de ces considérations, mais on a transféré les charges, on a rappelé les coûts partis, les eaux pluviales. On peut rappeler l'éclairage public. Bref, dans le système, la solidarité joue à plein de la part de l'intercommunalité, dont il faut que nous suivions les comptes avec attention. C'était rappelé tout à l'heure et je le partage. C'est aussi ce que nous sommes en train de dire. Nous pouvons dépenser la recette intercommunale. Or il s'agit de compléter l'étape que nous avons réalisée dans le transfert des compétences, sur un sujet que nous avons différé pour prendre le temps de le travailler, mais ce sujet se posait instantanément avec le transfert de charges. On a transféré la charge et pas la recette, ce qui est quand même quelque chose.

Nous avons pris le temps en connaissance de cause. Mais le jour où l'on est sur le point de décider, que l'on dise : « attendez, cela ressemble à une marche en arrière », ce n'est pas sérieux. On n'est pas sérieux, on n'est pas conséquent, et on ne fait pas en réalité en fonction de ce que l'on sait. Je nous propose maintenant d'agir tout simplement en conscience, mais en responsabilité, comme je l'ai dit tout à l'heure, parce que si le dispositif proposé faisait courir des risques, on l'aurait bien évalué dans le travail réalisé.

Comme cela a été dit, oui, il y a eu des discussions, des échanges de points de vue, mais nous avons pris les décisions en tant que propositions presque à l'unanimité. Cela ne sort pas du chapeau. De plus, elles ont largement été partagées en Bureau et en Conférence des Maires il n'y a pas si longtemps. Je nous propose donc qu'en responsabilité ce soir, nous décidions de franchir cette étape intercommunale et de valider ce rapport n°33 que je mets aux voix. Que ceux qui s'opposent lèvent la main. Nous avons 20 oppositions. Que ceux qui s'abstiennent lèvent la main. Nous avons 3 abstentions. Merci. Le rapport est adopté.

Nous poursuivons notre ordre du jour.

M. FELT.- Juste avant je souhaiterais rapidement intervenir. Évidemment, ce vote nous déçoit. Je siége dans cette assemblée depuis 20 ans, et c'est la première fois que j'éprouve finalement une espèce de grand vide, non pas parce que la décision a été adoptée, mais je trouve qu'il y a une injustice. C'est la raison pour laquelle à cet instant, je vais m'adresser à la Présidente, qui me regarde peut-être sur macommune.info qui retransmet la séance, pour lui indiquer, toujours avec la volonté de dialogue qui nous anime, que l'on déposera un recours gracieux contre cette délibération. Nous indiquons aussi qu'au bout du bout, nous savons aussi dégainer les armes juridictionnelles que nous offre la démocratie.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Je passe au rapport n°34.

Rapport n°34 - Service d'assurance pour Grand Besançon Métropole, la ville de Besançon, le SYBERT et l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Autorisation de signature du marché

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

Rapport n°35 - Dispositif de prise en charge des frais des élus de Grand Besançon Métropole dans le cadre de leur mandat local : modalités de remboursement par la communauté urbaine des frais de garde et d'assistance
--

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

Je reprends les rapports dans l'ordre.

Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (suite)

Rapport n°2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil
--

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, merci.

Rapport n°3 - État des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des observations ou des interrogations ? Je n'en vois pas.

Je poursuis avec la Commission n°03.

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de ville

Rapport n°4 - SEM loge.GBM - Rapport annuel des élus administrateurs - Année 2020

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des questions sur ce rapport concernant une structure importante ? Nous l'avons beaucoup fait évoluer, mais je pense qu'il n'est plus tellement temps de s'y arrêter. S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Rapport n°5 - Concession de service public - Distribution de gaz sur le territoire de GBM - GRDF - Rapport 2020

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Avez-vous des questions pour Anthony NAPPEZ ?

M. LIME.- Nous sommes sur le domaine de l'énergie. C'est aujourd'hui la Journée de la précarité énergétique. Je voulais simplement attirer l'attention, parce que nous sommes tous confrontés à une montée des prix de l'énergie extrêmement conséquente, avec de vrais problèmes pour certaines populations. Je rappelle simplement quelques chiffres donnés aujourd'hui par la Fondation Abbé Pierre. Ce sont 12 millions de nos concitoyens, soit 20 % de la population, en précarité énergétique, et 53 % de la population qui restreint sa consommation de gaz, d'électricité, de fuel pour pouvoir vivre, ce qui pose des problèmes de santé dans un certain nombre de logements.

Nous avons cette compétence et je pense que nous devons y faire attention pour pouvoir faire des rénovations relativement conséquentes. Je tiens à rappeler que chaque année, les coupures et les réductions d'énergie sont en augmentation de 20 %. Avec les dernières augmentations du prix du gaz sur cette année, c'est 53 %. Tout le monde appréhende la fin de la trêve hivernale de mars, parce que cela fera pratiquement 500 € en plus pour quelqu'un qui se chauffe dans une maison, et il y aura des milliers de coupures à partir du printemps.

Je voulais attirer votre attention, car nous avons quand même une compétence sur les aménagements, sur les économies. Nous devons accompagner tout particulièrement les logeurs sociaux ou ceux qui sont en précarité afin qu'ils puissent bien isoler, parce que la meilleure des solutions est bien l'isolation de nos maisons et de nos appartements.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. C'est un vrai challenge qui va demander du temps et des moyens. Y a-t-il d'autres observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

Rapport n°6 - Concession de service public - Distribution de gaz des communes de Thoraise et Boussières - GRDF - Rapport 2020

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Vous savez que la structure préexistante fait que c'est un rapport distinct. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

Rapport n°7 - Concession de service public - Distribution de chaleur sur la commune de Novillars - SPL Territoire 25 - Rapport 2020

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- C'est un très jeune réseau de chaleur, puisqu'il n'a fonctionné que quelques semaines. L'homme du secteur souhaite intervenir sur ce rapport n°7.

M. KRIEGER.- Merci, Gabriel. J'ai lu ce rapport et j'ai vu qu'il y avait un certain nombre de dysfonctionnements sur le réseau de cogénération de Novillars. Est-ce dû à une installation neuve, au matériel, ou à une mise au point qui n'est pas encore faite ?

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Pour avoir assisté à une réunion de travail, les services nous indiquaient que c'était dans une démarche normale des choses sur un démarrage d'un équipement de cette nature. Apparemment, il n'y a pas de source d'inquiétude particulière à ce stade.

M. NAPPEZ.- Si je peux me permettre, le démarrage a été compliqué sur Novillars, mais aujourd'hui, tout ce qui concerne la technique est réglé. La CBN (Cogénération Biomasse de Novillars) a rencontré des problèmes sur le processus de récupération de chaleur. C'est réglé aujourd'hui. Il y avait également des problèmes administratifs, des départs de personnel chez le concessionnaire, des irrégularités de facturation. Tout cela aussi est réglé.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Tu as ta réponse, Jacques. S'il n'y a pas d'autres observations, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

Rapport n°8 - Concession de service public - Réseau de chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Société CELSIUS - Rapport 2020

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

M. NAPPEZ.- Normalement, il y a une présentation en séance.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Oui, mais j'essaie de pousser les feux. Si tu veux le présenter, vas-y.

M. NAPPEZ.- Ce n'est pas un souci. Cela ne me dérange pas. Ce sont des points techniques. Il s'agit simplement du rapport annuel 2020 de CELSIUS pour la DSP. Il n'y a rien de particulier à dire. J'avais résumé en deux pages, mais je vais être plus rapide encore. Il est à noter la baisse du coût moyen au logement. Entre 2019 et 2020, le coût au logement passe de 636 € TTC à 615 €. Cette baisse est due en particulier aux conditions climatiques douces, mais aussi à la diminution du tarif R1, partie variable du tarif facturé à l'utilisateur. À part cela, tout va bien dans le rapport. Il n'y a rien à noter de particulier.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Il y a une demande de parole.

Mme MULOT.- Cette baisse risque de ne pas se reproduire l'année prochaine en raison de la forte flambée des prix de l'énergie. Je sais qu'il y a quand même l'indice de révision sur lequel GBM peut intervenir.

M. NAPPEZ.- Si l'on fait un petit point sur le gaz, les hausses des prix sont importantes en ce moment, et elles se répercutent forcément à un moment donné. Dans la mixité de facturation justement du réseau de chaleur, le gaz est à hauteur à peu près de 20 % dans le mix. Quant à la particularité de la facturation, qui comporte une grosse part d'abonnement (pour quasiment la moitié) et justement le fait que ce soit une DSP, le délégataire assumant la mixité, l'impact des hausses des coûts est pondéré par un facteur 10. Si le gaz augmente de 100 %, l'augmentation sur le tarif final sera de 10 %. Globalement, c'est maîtrisé. C'est le gros avantage du réseau de chaleur dans sa facturation à l'utilisateur.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Compte tenu de nos sources de chaleur.

M. NAPPEZ.- Voilà. Pour le réseau de chaleur, c'est en grande partie du bois. Bien entendu, cela dépend des années, mais c'est à peu près 35 % pour le bois. Une grande partie de l'UVE (unité de valorisation énergétique) est issue de l'incinération des déchets. À côté, il y a une petite partie de cogénération de gaz qui produit aussi de l'électricité. Du coup, le délégataire s'est engagé contractuellement à une mixité, et c'est à lui à la tenir. S'il consomme plus de gaz et qu'il y a une flambée du prix du gaz, la hausse est divisée par 10. S'il y a une hausse, elle sera vraiment très légère et sur la partie variable, le montant de l'abonnement n'étant pas modifié, ou très peu.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Le caractère mixte tend à tempérer les choses, si je peux utiliser cette formule. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

Rapport n°9 - Réseau de chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal -
Extension du réseau de chaleur vers la Zone Activités Lafayette -
Raccordement du Centre de Soins et d'Hébergement Jacques Weinman

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- C'est le début du développement du réseau.

M. NAPPEZ.- C'était déjà dans les tuyaux. Cela va prendre un peu de temps et ce sera phasé en 3 parties, mais cela va se faire.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

Rapport n°10 - Démarche Bâtiments Durables en Bourgogne-Franche-Comté -
Adhésion à l'association TERRAGILIS

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des interventions ?

M. POULIN.- Je vais essayer d'être rapide pour présenter trois rapports. Je voudrais souligner l'importance de trois actions que nous portons ce soir en matière de climat. La première est celle présentée dans ce rapport, à savoir l'amélioration de la qualité de nos habitats en accompagnant nos entreprises locales grâce à l'association TERRAGILIS. Le rapport suivant concernera l'expérimentation de la collecte des biodéchets alimentaires au centre-ville de Besançon, et vous aurez enfin un rapport concernant la possibilité de subventionner l'achat de vélos à assistance électrique. Tout cela pour indiquer qu'en matière de climat, une nouvelle fois, grâce à nos actions et au plan Climat, nous passons du « bla-bla » à l'action concrète.

C'est bien la voix que portent plusieurs de nos représentants d'associations d'élus, plusieurs maires ce jour à Glasgow. Ils amènent et exhortent nos dirigeants à s'engager de manière contraignante. Nos villes et communes à travers le monde concentrent 80 % du PIB et 70 % des émissions de gaz à effet de serre. Le GIEC rappelle que 50 à 70 % des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique doivent être prises au niveau international. Nous n'avons plus besoin de mots, nous avons besoin d'actes, et c'est cet appel que nous lançons à travers nos actions. Tenez les objectifs de l'accord de Paris, engagez nos états dans un traité de non-prolifération des énergies fossiles, stoppons les financements dans l'extension du gaz ou des énergies fossiles.

Ce qui se passe à Glasgow est déterminant pour nos territoires. Espérons que nos dirigeants soient à la hauteur des actions locales que nous portons.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Il s'agit donc une intervention sur plusieurs rapports, ce que tu as indiqué. Je mets aux voix le rapport n°10. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

Rapport n°11 - Expérimentation de collecte de biodéchets alimentaires ménagers et assimilés
sur un secteur du centre-ville de Besançon

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Souhaites-tu dire quelques mots, Daniel ?

M. HUOT.- Oui, je peux. La loi va nous obliger à généraliser le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023. Sur le territoire de Besançon, on donne une priorité au compostage de proximité pour les ménages de façon à éliminer ces déchets au plus près de sa source. En revanche, il y a des situations où le compostage de proximité est difficile à mettre en œuvre, ce qui est le cas du centre-ville de Besançon de par sa situation particulière (quartier historique remarquable, forte densité urbaine) qui est peu propice au compostage de proximité.

Ces fortes contraintes conduisent à ce que l'on mène une réflexion sur le traitement sur une zone du centre-ville de Besançon. Il y a peu d'espaces publics-privés pour permettre l'installation de bac individuel ou collectif. Ce n'est pas simple de circuler en ville. C'est pour cela que l'on vous propose d'expérimenter à compter du printemps 2022 et ce pendant un an. Cela veut dire que nous aurons le retour en 2023, pour une obligation de mise en œuvre de cette généralisation de tri à la source au 1^{er} janvier 2024.

Il est choisi d'expérimenter une collecte de biodéchets des ménages par le mode doux en point d'apport volontaire mobile sur le secteur de Pasteur. Il y aura ainsi deux permanences hebdomadaires de 2h, la présence d'un animateur, un vélo avec une remorque. Les habitants intéressés auront un sceau pour déposer leurs biodéchets. Ils viendront déposer leurs biodéchets pendant ces deux permanences hebdomadaires. Les biodéchets seront ensuite collectés et regroupés pour être emportés en traitement avec le syndicat.

Nous estimons que la population concernée sur ce secteur sera de l'ordre 1 800 habitants. Nous pensons avoir un taux de participation de 20 % (216 ménages). Nous estimons pouvoir récupérer 26 kg de biodéchets par habitant pour les ménages participants. Cela conduit bien sûr à faire baisser le poids des ordures ménagères résiduelles.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

Rapport n°12 - Fonds « Centres de village » - Actualisation du critère de richesse
--

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

Rapport n°13 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Deluz
--

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

Commission n° 05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

Rapport n°14 - SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté - Rapport de l'élue administrateur - Année 2020
--

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des questions à poser à Marie ZEHAFF ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

Rapport n°15 - Gestion transitoire borne de recharge IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques) - SYDED
--

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

Rapport n°16 - Subvention individuelle pour l'achat d'un vélo ou vélo cargo à assistance électrique

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Souhaites-tu dire quelques mots, Marie ?

Mme ZEHAF.- Oui, quelques mots rapidement. Merci aux collègues élus et aux agents du service mobilité qui ont travaillé pour mener à bien ce dossier. Aujourd'hui, nous sommes satisfaits Gilbert et moi de voir aboutir cette délibération. C'est le fruit d'un travail commun avec plusieurs échanges en Bureau pour permettre à nos concitoyens répondant aux critères définis dans cette délibération de bénéficier d'une aide à l'achat d'un vélo électrique. Cette aide pourra être doublée par celle de l'État pour les personnes dont le revenu annuel est inférieur à 13 489 €. L'attribution de cette subvention s'inscrit pleinement dans la politique cyclable ambitieuse actée par notre Communauté Urbaine.

Le potentiel de développement des mobilités actives est important. La pratique du vélo se développe aujourd'hui fortement, notamment sur les déplacements domicile/travail et grâce aussi à l'usage du vélo électrique. Nous avons pu le constater avec le succès de Ginko Vélo. Nous savons que sur les nombreux déplacements réalisés quotidiennement sur notre Agglomération, environ 60 % des déplacements font moins de 5 km, distance qui peut être facilement parcourue à vélo. C'est donc en complément des infrastructures dédiées aux cycles réalisées chaque année que cette subvention est un axe complémentaire pour essayer d'inciter à d'autres pratiques en matière de déplacement.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci pour toutes ces choses fort bien dites. Y a-t-il des interventions ?

Mme ROCHDI.- Merci. J'approuve bien évidemment cette délibération. J'espère que ces vélos à assistance électrique qui vont bénéficier de la manne financière de Grand Besançon Métropole rouleront un jour sur les pistes cyclables de la RN57, entre les Tours de l'Amitié et le rond-point de Beure. Je souhaiterais savoir si nous pourrions avoir un retour, même rapide, sur la réunion tenue ce jour à la Préfecture concernant ce sujet ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Nous allons le faire très rapidement.

M. GUYEN.- Je vais être très rapide, comme d'habitude. Effectivement, nous avons rencontré les différents acteurs qui réaliseront le barreau de 3,7 km au droit de Micropolis, entre Beure et les Tours de l'Amitié. Nous avons déjà dans un premier temps reçu une communication de la DREAL concernant la consultation interservices avec un certain nombre de points, que ce soit sur le paysager, sur la fracture urbaine, sur les dispositifs acoustiques. La plupart des points ont été pris en compte par la DREAL et ont des réponses favorables dans le cadre d'études complémentaires.

Nous sommes passés ensuite au financement. S'agissant du financement, l'État, la Région, le Département et GBM ont échangé favorablement. L'ensemble de ces partenaires se sont positionnés. Des discussions seront à avoir notamment sur la participation du Département qui est favorable à participer, mais sous une forme particulière à discuter. Bien évidemment, il prendrait en charge son pourcentage de travaux. Monsieur le Préfet a bien précisé que l'État financerait à hauteur de 50 %.

C'est un des derniers chantiers en France qui serait réalisé pour ce type de voirie. Il y a encore des discussions avec la Région, les financements n'étant pas tout à fait finalisés. Monsieur le Préfet souhaite que l'on puisse se rencontrer pour en discuter avant le 15 décembre prochain. Nous sommes donc sur une pente favorable dans les discussions. Je ne peux pas aller au-delà, puisqu'il reste des études à faire, des réflexions à avoir, mais on est sur la bonne ligne.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Il est important que tu puisses nous dire que les choses cheminent entre les différents financeurs possibles.

M. AYACHE.- Puisque ce dossier est abordé, il faut dire que l'affaire est bouclée. La Région a confirmé son financement à 12,5 %, le Département aussi, l'État également. Il faut ce soir faire œuvre d'optimisme et dire qu'il reste sans doute des petites affaires à régler à côté de cet immense chantier, mais globalement, le tour de table a été très fructueux. Voilà ce que je voulais préciser. En fait, je prenais la parole pour la délibération.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Oui, parce que sur la RN57, on en reste là, la délibération n°16 n'étant pas encore votée.

M. GUYEN.- Si tu le permets, Patrick, je reste prudent.

M. AYACHE.- Je sais, c'est une marque qui t'appartient et dont tu peux être fier.

M. GUYEN.- Rien n'est signé, je reste prudent. Il est vrai que tous les financeurs sont partants autour de la table, mais il reste des choses à affiner. Aujourd'hui, je ne dis pas « c'est bouclé ». Comme cela a été précisé, et tout le monde l'a bien compris, si l'on ne se met pas d'accord, il n'y aura pas de chantier ni de RN57.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Revenons au rapport n°16.

M. AYACHE.- Nous en avons parlé avec Marie et Gabriel, je crois, lors d'un Comité de Secteur. Je ne suis pas très « fana » de ces dispositifs qui ne bénéficient qu'à un petit nombre de personnes, mais en même temps, les modalités d'attribution de l'aide me semblent justes, puisqu'elles vont bénéficier à ceux qui en ont le plus besoin, et je pense que c'était l'effet recherché.

En revanche, je crois qu'il y a une réflexion à conduire, parce qu'il y a quand même une politique de pistes cyclables sur le Grand Besançon, ce qui rejoint le débat précédent sur la taxe d'aménagement. Cette politique est extrêmement ambitieuse, je la salue et j'y participe modestement avec d'autres.

Je crois qu'il serait intéressant de se questionner sur l'élargissement du dispositif existant à Besançon de mise à disposition de vélos pour des périodes courtes (une demi-journée, 1h, 2h) qui correspondent, selon moi, à une plus grosse demande que d'avoir une aide à l'achat d'un vélo, même si le dispositif social est bon. Cela me fait penser d'ailleurs à mon collègue Benoît CYPRIANI qui doit se souvenir d'une expérience de même nature faite à Besançon il y a une douzaine d'années.

Peut-on imaginer un élargissement ou des modalités différentes qui permettraient aux communes qui le souhaitent d'avoir des mises à disposition de vélos dans des modalités à définir ?

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Marie, pour des éléments de réponse.

Mme ZEHAF.- Je n'ai pas la réponse immédiate. Nous devons y réfléchir ensemble et nous devons voir au niveau budgétaire vers quoi cela nous emmènerait. Cela étant, nous pouvons avoir des pistes, ne serait-ce avec les Ginko Vélos que nous devons renouveler. Je ne m'engage pas ce soir, mais nous pouvons y réfléchir. Ta question a également été soulevée dans d'autres communes touristiques lorsque je les ai rencontrées.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Je mets aux voix le rapport n°16. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

Rapport n°17 - Convention entre la Société JC DECAUX France et GBM pour la mise en œuvre d'un tarif combiné GINKO/Vélocité « Pack Avantages Ginko annuel »
--

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

Rapport n°18 - Enfouissement de réseaux de distribution publique d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications - Rues Bougney, Clemenceau et Querret à Besançon

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

**Commission n° 06 : Rayonnement, aménagement du territoire,
prospective et coopérations**

Rapport n°19 - SEM SEDIA - Rapport des élus administrateurs - Année 2020

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

Rapport n°20 - SPL Territoire 25 - Rapport annuel de l'élue administrateur - Année 2020

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des questions ou des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

Rapport n°21 - Bilan de la concertation de la mise en compatibilité du PLU de
Chemaudin-et-Vaux - Extension de la carrière

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Souhaites-tu en dire quelques mots, Aurélien ?

M. LAROPPE.- Pour la santé mentale de tous, je vais être extrêmement bref. Si vous avez des questions, j'y répondrai. Cette délibération concerne un agrandissement de la carrière de Chemaudin-et-Vaux pour que dans les projets urbains que nous développons, nous ayons notre substrat pour construire à proximité. C'est important non seulement en termes économiques, mais également en termes écologiques.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Merci. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

Commission n° 07 : Proximité, santé, culture et sport

Rapport n°22 - Fonds d'aide Manifestations Sportives - Attribution d'une subvention à
l'Amicale Cycliste Bisontine

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

**Commission n° 08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et
d'assainissement**

Rapport n°23 - Convention pour la réalisation de l'animation autour
des Paiements pour Services Environnementaux

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Avez-vous des questions pour Christophe LIME sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

**Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur,
économie, tourisme et numérique**

Rapport n°24 - SPL AER - Rapport de l'élue administrateur - Année 2020

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

Rapport n°25 - SEM AKTYA - Rapport des élus administrateurs - Année 2020

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des questions ou des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

Rapport n°26 - Participation d'AKTYA au salon SIMI 2021

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

Rapport n°27 - Participation de SEDIA au salon SIMI 2021 et MIPIM 2022

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

**Rapport n°28 - CSP Camping Besançon-Chalezeule - Solidarité Doubs Handicap
Rapport annuel 2020**

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des questions ou des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

**Rapport n°29 - Concession de Service Public : pépinières et hôtel d'entreprises -
Boutique de Gestion - Rapport annuel 2020**

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des questions ou des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

**Rapport n°30 - Actions recherche et innovation - Fonds Régional pour l'Innovation (FRI) -
Abondement 2021**

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des questions ou des observations sur ce rapport ? Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

**Rapport n°31 - Avis sur les Dérogations au repos dominical des salariés du commerce
pour l'année 2022**

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE.- Y a-t-il des questions ou des observations sur ce rapport ?

M. LIME.- Vous connaissez les interventions que nous faisons régulièrement sur ce type de décision. Je l'avais dit l'année dernière. Je pense que bientôt, on va inverser les choses et on nous demandera les autorisations de fermeture les dimanches. Je pense que l'on n'en est plus très loin. Cela fait 20 ans que j'interviens soit en Conseil Municipal de Besançon, soit ici. Entre ce que l'on autorise, les autorisations exceptionnelles que donne de plus en plus la Préfecture... Lisez bien, parce que des malins ont réussi à trouver le truc. Il s'agit bien d'un « avis sur les dérogations au repos dominical des salariés du commerce ». Ils ont remplacé les salariés du commerce par des salariés du gardiennage pour pouvoir ouvrir les magasins. Je trouve cela extraordinaire sur un certain nombre de choses.

Bien entendu, nous appelons à voter contre, car je pense qu'à un moment donné, il faut s'arrêter par rapport à ces éléments. Je ne suis pas sûr que l'ouverture des magasins 24h/24 et 365 jours/an soit bien pour notre équilibre d'une façon générale, y compris l'équilibre familial, l'équilibre de société. Même si ce sont des gens qui travaillent, je rappelle quand même aussi la précarité qu'il peut y avoir dans le commerce, tout particulièrement les temps partiels essentiellement féminins. Je trouve que pour une femme, travailler le dimanche n'est pas obligatoirement extraordinaire, mais c'est notre avis. Nous appelons donc à voter contre ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT DE SÉANCE. Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? J'en compte 16 votes contre. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. C'est adopté.

C'était le dernier rapport. Je vous remercie de votre patience et de votre participation active. Je lève la séance et je vous invite à poursuivre par un instant de convivialité au rez-de-chaussée. Bon 11 novembre. Je vais vous le dire ainsi.

La séance est levée.